32101 073824946

Digitized by Google

Library of

Princeton University.

Presented by

Henry F. Montagnier '99

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

GENÈVE RESSUSCITÉE

Digitized by Google

L'Étude ci-après a fait l'objet de trois séances données, les 12, 14 et 17 février 1868, dans la salle du Casino à Genève.

Elle a été répétée dans quatre séances, les 5, 7, 9 et 11 mars suivants, dans la salle de l'Athénée.

Le désir ayant été plusieurs fois exprimé que cette Étude pût être rédigée et publiée, l'auteur a souscrit à ce vœu. Il a dû, toutefois, d'une part supprimer un certain nombre de paroles familières, qui ne pouvaient entrer que dans une causerie; de l'autre, les remplacer par quelques renseignements plus instructifs, sous forme d'*Annexes*.

Il a cru, malgré cela, devoir conserver le mode d'exposition anecdotique et un peu intime, qui avait paru donner plus de vie au récit.

Digitized by Google

GENÈVE RESSUSCITÉE

LE 31 DÉCEMBRE 1813

RÉCITS D'UN VIEUX GENEVOIS

PAR

A.-P.-J. PICTET DE SERGY

Post tenebras..... LUX.

GENÈVE ET BALE
H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
1869

Digitized by Google

GENÈVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

Digitized by Google

INTRODUCTION

Messieurs, chers Concitoyens,

Le sujet dont je suis appelé à vous entretenir en ce jour est mon contemporain. Nous nous enfonçons ensemble dans la nuit du Passé. Mais si vous pensez qu'il puisse y avoir quelque avantage pour les générations qui se succèdent parmi nous à ce qu'une voix les initie aux plus graves événements de notre Histoire, vous reconnaîtrez que ce travail incombe tout spécialement à ceux de nous dont les yeux, — les yeux de l'âme et de la pensée, — se sont ouverts en face de ces grandes scènes qui doivent leur avoir laissé d'impérissables souvenirs.

1567
.384
716
743486

Digitized by Google

Il ne s'agit, en effet, de rien moins que d'une sorte de miracle, d'une véritable *Résurrection.*

Oui, la petite république de Genève était bien morte, la fourmilière laborieuse avait été écrasée sous les pieds du géant voisin.

Vous tous, compatriotes et amis qui m'écoutez, qu'eussiez-vous été, vous et déjà vos pères, depuis plus d'un demi-siècle, sans le 31 décembre 1813?

Des administrés? des sujets? des provinciaux? régis avec plus ou moins d'arbitraire par les préfets des gouvernements qui se sont succédé chez nos voisins?

Ah! malgré quelques jours orageux et davantage encore de sombres, que nous avons eu à traverser ensemble, je suis convaincu qu'il ne se trouve pas dans toute cette assemblée un seul homme qui, pendant ce demi-siècle, eût préféré la position d'un sujet français ou sarde à l'honneur

Digitized by Google

d'avoir été, pendant toute cette période, un citoyen indépendant et libre, à la fois Genevois et Suisse.

Bénissons donc le 31 décembre 1813, et cherchons ensemble à en tirer des souvenirs intéressants et des enseignements utiles.

Pour rendre cette étude plus facile et plus claire, nous la diviserons en trois parties.

Dans la première, — AVANT, nous verrons Genève, réunie seize ans à la France, se préparer silencieusement à sa résurrection.

Dans la seconde, — PENDANT, nous assisterons au miracle même de cette résurrection providentielle.

Dans la troisième, — APRÈS, nous contemplerons les premiers mouvements, et surtout les premiers sourires de la patrie renaissante.

Nous la verrons se fiancer à la Confédération suisse; nous serons conviés aux fêtes des noces,

Digitized by Google

presque même aux joies de la lune de miel, bien que la dot promise ne soit pas encore livrée. Elle ne le sera que par la formation définitivement accomplie du canton de Genève. Ce sera le moment où nous arrêterons notre course.

En laissant le nouvel État marcher vers ses destinées inconnues, tout ce que nous pourrons nous permettre sera de l'accompagner de nos vœux !

Digitized by Google

AVANT

GENÈVE SOUS L'EMPIRE

Le 26 avril 1798, — 7 floréal an VI, — la république de Genève, succombant à la fois sous le marasme et la violence, cessait *officiellement* d'exister.

Dès longtemps la vie s'en était retirée. Cette mort *réelle* était moins due encore aux persécutions d'une voisine puissante qu'à la gangrène, fruit de ses dissensions intestines.

Ses meilleurs citoyens étaient dispersés, découragés, aigris. Le commerce et l'industrie, les études et la vie sociale, tout souffrait également.

Digitized by Google

Semblables à la houle qui survit aux tempêtes, les passions avaient perdu de leur énergie sans que les esprits eussent retrouvé le repos. Le patriotisme, même le plus pur et le plus dévoué, ne se connaissait plus de route ni d'appui, et plus d'une âme peut-être, troublée dans ses plus chères convictions, s'était-elle surprise, comme les Romains de Tacite, à chercher jusque dans l'idée de la servitude un refuge contre l'horreur des guerres civiles.

L'herbe croissait dans les plus belles rues de Genève ; seul, un étroit sentier tracé sur ce gazon funèbre, entre deux rangées de maisons vides, indiquait à l'extrémité de la rue des Granges la demeure du célèbre médecin Butini.

L'abîme où devait s'engloutir la cité de Calvin, de de Saussure et de Rousseau, s'ouvrait chaque jour plus menaçant.

Les circonstances dans lesquelles s'opéra ce honteux assassinat d'une nationalité inoffensive, d'un petit peuple qui, depuis de longs siècles, avait

Digitized by Google

miraculeusement échappé aux plus imminents dangers, ces circonstances sont si directement liées à la résurrection merveilleuse, objet de la présente étude, qu'il est indispensable, autant qu'intéressant, d'entrer, sur ce sujet, dans quelques détails précis [1].

Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) avait vu se consommer un des plus monstrueux

[1] Les Genevois formaient *un peuple* dès 881. Dès 1124 et 1162 ils sont qualifiés *citoyens* (cives). A l'extinction du royaume de la Bourgogne Transjurane, ils étaient devenus la propriété directe de l'Empire germanique (1030) sous la seule présidence de leur évêque (*princeps a preeundo, non dominus a dominando*), « le dit Évêque n'étant que gardien des lois faites et non faiseur d'icelles » (Bonivard). — Les armoiries de la ville témoignaient de cette double origine, *moitié empire* (l'aigle), *moitié église* (la clef). — Aux environs de 1400, Genève arriva par diverses natures de progrès à une civilisation avancée. — De 1535 à 1538, Genève est constituée en République indépendante et souveraine, exclusivement protestante, alliée des deux cantons de Zurich et Berne. Elle garde les mêmes armoiries, avec la devise : *Post tenebras lux.* — Pendant cinq siècles, elle n'a cessé de lutter contre les tentatives guerrières ou diplomatiques, ouvertes ou cachées, des princes ses voisin désireux de s'en emparer.

Digitized by Google

attentats qu'ait enfanté la révolution française. Il se lie directement à notre sujet.

Des cinq membres dont se composait le Directoire, les deux plus pervers, Barras et surtout Rewbel, venaient de s'assurer la majorité dans ce corps, en attirant à eux le faible Laréveillère-Lépeaux. Mais, pressentant qu'à la suite des élections de mai 1797, la majorité allait leur échapper dans les deux Conseils des Anciens et des Cinquante, ils se décident à se servir du soldat Augereau et de l'intrigant Talleyrand pour briser les résistances. Ils obtiennent de Conseils complaisants ou terrifiés que ceux-ci condamnent à la déportation, c'est-à-dire à une mort lente dans les marais pestilentiels de la Guyane, leurs collègues intègres, Barthélemy et Carnot, et, avec eux, deux à trois cents citoyens, l'élite de la France, législateurs, généraux, écrivains et des prêtres, « de quoi remplir trois vaisseaux. » Quelques-unes des victimes purent se soustraire à l'ordre fatal ; la plupart furent embarqués ; un grand nombre périrent[1].

[1] Carnot put se soustraire au décret d'arrestation. Il vint

Digitized by Google

Encouragés par ce succès odieux, les vainqueurs ne mettent plus de bornes à leurs excès.

A l'intérieur, ils redoublent de cruautés envers les émigrés, violent ou annulent deux fois les élections, oppriment la presse, suppriment quarante-deux journaux, décrètent et consomment la *Banqueroute des deux tiers.*

A l'extérieur, ils déploient une turbulente ambition, où le ridicule le dispute à la violence.

Décidés à organiser le monde à leur manière, ils vont créant partout des Républiques à cinq Directeurs: *Cisalpine* à Milan, *Transpadane* à Bologne, *Ligurienne* à Gênes, *Romaine* à Rome, *Parthénopéenne* à Naples, *Batave* en Hollande, *des Sept-*

se réfugier à Genève, ou plutôt à Plainpalais, chez Mlle Raffinesque. De là, sous les auspices de M Des Gouttes, alors magistrat de police, il gagna la terre étrangère par la voie du lac, toujours fidèle aux proscrits, et qui, peu d'années auparavant, avait sauvé le général Montesquiou. Il est probable que cette protection, donnée à l'adversaire vaincu, contribua à l'irritation que témoignèrent bientôt contre Genève les membres du Directoire qui venaient de commettre le hideux coup d'État du 18 fructidor.

Digitized by Google

Iles à Corfou et *Helvétique* en Suisse. — Créations factices et éphémères qui ne tarderont pas à s'écrouler sous le mépris.

A Genève, ils ne trouvent qu'une vieille République à détruire.

Étrange et instructive coïncidence. Ce Directoire expirant allait, presque le même jour, par le même mélange d'astuce et de violence, envahir au nom de la liberté révolutionnaire, les deux capitales de la foi chrétienne.

Au mois de décembre 1797, l'ambassadeur de France à Rome fait arborer devant son hôtel un drapeau tricolore destiné à provoquer des désordres qui doivent lui servir de prétexte. En effet, une émeute éclate, le général Duphot est tué, et, dès le 15 février suivant, Berthier et Masséna, suivis d'une armée, entrent dans Rome en pleine paix pour la dépouiller de ses plus précieux trésors.

Au mois de mars 1798, le Résident français à Genève fait de même placer un drapeau tricolore

Digitized by Google

au-dessus de sa porte. Bientôt ce drapeau se trouve souillé d'encre, et bien qu'il soit constaté que les taches viennent de la maison même, elles servent de prétexte à de nouvelles vexations et à l'entrée dans Genève de troupes destinées à exercer une pression sur les Assemblées nationales qui vont se réunir.

Dans le sein du Directoire, les deux despotes que j'ai nommés, Barras et surtout Rewbel, étaient résolus à s'emparer de Genève. Le troisième, le théophilanthrope Laréveillère-Lépeaux, avait promis à un patriote genevois de résister aux instances que feraient auprès de lui ses deux collègues pour former une majorité dans ce sens. Il n'eut pas le courage de tenir sa parole, et, vingt ans après, il en exprimait encore au fils d'Albert Gosse ses regrets et ses remords.

Leur ministre des Relations extérieures, le citoyen Charles-Maurice Talleyrand, était encore plus acharné qu'eux-mêmes à l'anéantissement de la petite république. Dix-sept ans plus tard, l'ambassa-

Digitized by Google

deur du roi de France au Congrès de Vienne, le prince de Talleyrand-Périgord, plus fidèle sur ce point à ses opinions qu'il ne le fut sur d'autres, se montra de tous les diplomates le plus hostile à Genève, le plus opposé à son retour à l'indépendance, surtout à l'agrandissement de son territoire[1].

Mais si ces hommes d'État sans scrupules nourrissaient un ardent désir de mettre la main sur la faible cité qui se permettait de vivre encore libre à leurs portes, ils n'osaient guère braver la honte et le scandale qui s'attacheraient à l'oppression de la première alliée de la France républicaine, à l'écrasement de cette république-sœur dont les drapeaux avaient été suspendus, avec ceux de la France, aux voûtes de l'Assemblée nationale, et

[1] La dédaigneuse malveillance de M. de Talleyrand contre Genève éclata au Congrès de Vienne de mille manières. Tantôt il appelait ironiquement Genève « la cinquième partie du monde ; » tantôt « un grain de poussière ; » mais il trouvait toujours pour la défendre Capo d'Istrias, qui soutenait qu'elle était mieux que cela.

Digitized by Google

dont les coryphées de la Révolution avaient à l'envi proclamé l'inviolabilité [1].

Il fallait trouver un mode de procéder qui pût les disculper aux yeux du monde et de l'histoire.

Le moyen dont se servit le Directoire ressembla fort à celui qu'avait jadis employé, sur ces mêmes rivages, un pontife romain impatient d'obtenir l'abdication de son rival.

Le pape Nicolas V avait envoyé à Lausanne, en 1449, son frère utérin, l'illustre cardinal Calandrini, auprès du duc Amédée VIII de Savoie (élu pape sous le nom de Félix V), avec le plein pouvoir de lui offrir, pour prix de sa renonciation *volontaire* à la dignité et au titre de pape, à peu près tout ce qu'il demanderait. La prompte cessation du schisme qui se rouvrait dans l'Occident était, en effet, aux yeux de la cour de Rome, l'œuvre la plus importante et la plus pressée [2].

[1] Danton, Robespierre, Saint-Just, Soulavie, Félix Desportes (!), Bonaparte.

[2] L'immense danger que les pleins-pouvoirs accordés au cardinal Calandrini firent courir à Genève, et la manière pres-

Digitized by Google

Le Directoire, quatre siècles plus tard, investit à son tour son représentant à Genève, Félix Desportes, de pleins pouvoirs qui l'autorisaient à accorder aux Genevois les conditions les plus avantageuses, en retour d'une apparence de réunion *volontaire* à la République française.

En face de ces intrigues, les Genevois éperdus, divisés, se demandaient avec angoisse quel parti ils devaient prendre.

Une femme, Genevoise à un double titre[1], don-

que miraculeuse dont elle en fut préservée, constituent un épisode de l'histoire de cette ville d'un si palpitant et si instructif intérêt, tant de points de ressemblance le rattachent à la chute, puis à la restauration de Genève qui font l'objet de la présente étude, que l'auteur s'était laissé aller à développer cet événement en s'adressant à ses auditeurs. (*Voir aux Annexes*.)

[1] Spectable C.-F. Necker, de Custrin en Brandebourg, reçu bourgeois de Genève en 1726, plus tard professeur en droit et conseiller des Deux-Cents, eut pour second fils Jaques, né à Genève en 1732. Ce dernier, venu jeune à Paris, y fit promptement fortune. Dès 1768, il fut nommé par la république de Genève son chargé d'affaires près la cour de Versailles. C'est à ces fonctions qu'il dut l'occasion de passer des affaires pri-

Digitized by Google

nait au milieu de cette confusion douloureuse des esprits, l'exemple de nobles sentiments qu'elle se flattait peu, d'ailleurs, de voir partagés.

« Les troupes qui sont ici, — écrivait Mme de Staël, de Coppet, le 13 avril 1798, — ont reçu du général Girard dit Guerre, l'ordre de se rapprocher de la ville de Genève. Il paraît que la Commission extraordinaire, qui représente toutes les autorités genevoises, ne se croit pas de pouvoirs, passé le 19 de ce mois, et qu'avant ce terme, elle prendra un parti, celui de convoquer elle-même un Conseil général auquel, avec un considérant vrai, c'est-à-

vées aux affaires publiques, et d'entrer en rapport avec la cour. Ses relations avec sa patrie furent toujours empreintes de la plus active cordialité. Lors de sa rentrée aux affaires, en 1788, la république de Genève créa pour lui une place de *conseiller d'Etat d'honneur* « qui devra, après lui, être pour toujours supprimée, » dit l'Arrêté. (N.B. Elle fut, en 1816, réinstituée en faveur de M. C. Pictet de Rochemont.)

D'autre part, le baron de Staël-Holstein, gendre de M. Necker, avait demandé et obtenu la qualité de *bourgeois de Genève*. M. de Staël en témoigna sa joie et sa reconnaissance. (Registres du 27 février 1790.)

Digitized by Google

dire courageux, on demandera s'il veut être réuni à la France, *oui* ou *non?* et que la plus grande majorité dira *non*. C'est ce qu'il pourra y avoir de plus beau, mais j'en doute... »

Les opposants au projet de Réunion se composaient de deux groupes inverses : — l'un formé de tous ceux qui, ayant été mêlés aux excès sanglants de la révolution, craignaient d'être contenus, peut-être punis, alors que la France reviendrait à des idées plus saines ; — l'autre, consistant en quelques hommes de principes rigides, dévoués *quand même*, et qui eussent dit volontiers : « Périsse Genève plutôt que son indépendance. »

Mais un certain nombre de citoyens, bien que fort attachés à leur patrie, jugeaient différemment les devoirs que leur imposaient les intérêts de Genève. Ils faisaient à peu près le raisonnement suivant :

« La France est décidée à nous prendre, nous ne pourrons pas l'empêcher. Si nous sommes pris de force, nous serons traités en vaincus, et dure-

Digitized by Google

ment. Mais nous savons à n'en pas douter que le Directoire met le plus grand prix à ne pas paraître nous conquérir malgré nous. Si donc, en paraissant nous réunir volontairement, nous lui évitons la honte de la violence ouverte, nous en obtiendrons de beaucoup meilleures conditions, qui pourront améliorer notre sort ultérieur. »

L'événement a donné raison à ce calcul, bien au delà même des espérances des Genevois de 1798.

Les positions ainsi dessinées, résumons en peu de mots la marche des faits.

Le résident Desportes avait dit confidentiellement à un fonctionnaire genevois: « Le Directoire désire que Genève se réunisse à la France. IL LE FAUT! »

Sur cette communication, qui pour être inofficielle, n'en était pas moins péremptoire, les Syndics, et, d'après eux, le Conseil législatif, avaient arrêté de proposer au Conseil général la nomination d'une Commission spéciale extraordinaire,

Digitized by Google

chargée de prendre les résolutions qu'elle jugerait nécessaires « au salut des citoyens. »

Quand la vieille Rome, dans ses périls suprêmes, croyait devoir déposer tous les pouvoirs entre les mains d'un dictateur unique, celui-ci avait à veiller *ne quid detrimenti Respublica caperet*. La différence entre les deux expressions: *Le salut des citoyens* — et *le salut de la République*, constate la différence des situations et permet d'entrevoir celle des résultats.

Le Conseil général approuva la création de cette Commission dictatoriale... et funéraire. Il la composa de 130 citoyens. Un Comité de 17 d'entre eux, présidé par un syndic, reçut le mandat de « préparer les travaux. » Les pouvoirs de la Commission devaient expirer au bout d'un mois.

Pendant ce mois, les événements marchèrent, la pression redoubla, les chicanes, les persécutions de toute nature devinrent intolérables.

La Commission demanda une prolongation de pouvoirs. Chacun comprit que ce nouveau délai

Digitized by Google

avait pour but et aurait pour résultat, de négocier, de traiter avec la France, et que *la prolongation des pouvoirs* était une expression que l'on employait pour éviter celle plus amère de *consentement à la Réunion.*

Le Conseil général se tint dans la matinée du dimanche 15 avril 1798. Sur 3166 citoyens présents, 2204 votèrent pour la prolongation, 950 contre, 12 s'abstinrent.

Les circonstances étaient si urgentes que la Commission extraordinaire, dès que ses pouvoirs eurent été prolongés, se réunit le même jour, dimanche 15 avril, à quatre heures de l'après-midi.

Dans l'intervalle entre les deux séances, la ville est tout à coup envahie, sous le plus futile des prétextes, par les troupes françaises réunies dans son voisinage. Les hussards de la république parcourent les rues au galop, des canons sont braqués sur les places, les soldats entourent les abords de l'Hôtel de Ville. Au milieu de ce tumulte, quatre-

Digitized by Google

vingts membres de la Commission parviennent à grand'peine à se réunir.

Tandis qu'une minorité héroïque propose, même à ce moment désespéré, de ne céder qu'à la force brutale, la majorité conseille « de s'assurer des conditions plus favorables, au prix d'une adhésion apparente, devenue nécessaire. » C'était, conformément à son mandat, « pourvoir au salut des citoyens. » Cette proposition, accueillie, est rédigée en Arrêté souverain et portée immédiatement au Résident. Elle renfermait les destinées de Genève[1].

Onze jours après, le 26 avril 1798, 7 floréal an VI, jour officiel, comme nous l'avons dit plus haut, du décès de la république genevoise, fut arrêté et signé le traité ci-après de Réunion de Genève à la France.

[1] L'historien qui a été le mieux placé pour donner des détails exacts et impartiaux sur les dernières années de l'ancienne république est le Français Thourel. Il avait reçu une masse de documents originaux destinés à séparer, dans l'opinion publique, la révolution politique de 1792 de l'insurrection terroriste de 1794. Son 3me volume est d'un haut intérêt.

Digitized by Google

Traité de Réunion[1].

Art. I. — La République française accepte le vœu des citoyens de Genève pour leur réunion à la France. En conséquence, tous les Genevois présents et absents sont déclarés Français nés.

Le gouvernement français, considérant que Jacques Mallet-Dupan l'aîné, François Divernois et Jacques-Antoine Du Roveray, ont écrit et manœuvré ouvertement contre la République française, déclare qu'ils ne pourront en aucun temps être admis à l'honneur de devenir citoyens français.

Art. II. — Les Genevois qui voudront transporter leur domicile en Suisse ou ailleurs, auront pendant un an la faculté de sortir avec leurs effets

[1] Nous n'insérons dans le texte que les articles mêmes du Traité de Réunion, soit son dispositif ; mais l'exemplaire original, qui est sous les yeux de l'écrivain, est hérissé d'une foule d'accessoires fort curieux, pleins pouvoirs, ratifications, etc., qui jettent une grande lumière sur l'acte lui-même. On trouvera ce document aux *Annexes*.

Digitized by Google

mobiliers dûment constatés. Ils auront trois ans pour la vente de leurs biens immeubles et pour la liquidation de leurs créances, ainsi que pour en exporter le prix.

Art. III. — Les habitants de la ville et du territoire genevois seront exempts de toutes réquisitions réelles et personnelles pendant la guerre actuelle et jusqu'à la paix générale.

Dans tous les cas de passage de troupes ou de cantonnement, ils seront dispensés du logement des gens de guerre, à la charge par eux de fournir des bâtiments à cet usage et les objets de première nécessité. Ces bâtiments seront toujours préparés pour recevoir trois mille hommes.

Art. IV. — Les Genevois ne pourront, en aucun cas et sous aucun prétexte, être recherchés pour des propos, écrits et faits relatifs à la politique, qui auraient eu lieu à Genève avant la réunion.

Art. V. — Les biens déclarés « communaux » par l'arrêté de la Commission extraordinaire du

Digitized by Google

27 germinal an VI (16 avril 1798), appartiennent en toute propriété aux Genevois, qui en disposeront comme ils le jugeront à propos.

Au moyen de cette faculté, ils seront chargés de l'acquittement des dettes contractées par la république de Genève, et tous les arrangements qu'ils ont pu prendre ou prendront à cet égard seront exécutés selon leur forme et teneur.

Néanmoins, sont déclarés inaliénables : l'Hôtel de Ville, — les Archives, — la Bibliothèque, — les deux bâtiments de Chantepoulet et du bastion de Hollande, qui seront spécialement destinés au logement des troupes.

La république de Genève fait hommage à la république française de ses arsenaux, de son artillerie, de ses munitions de guerre, autres que la poudre.

Les fortifications deviennent propriété nationale et seront mises sur-le-champ à la disposition du gouvernement français.

Art. VI. — Les biens appartenant aux corpora-

Digitized by Google

tions, sociétés d'Arts et Métiers et autres quelconques actuellement existantes, sont reconnus propres aux citoyens composant ces corporations et sociétés. Ils pourront en disposer suivant leur volonté.

Art. VII. — Tous les actes publics, soit judiciaires, soit notariés, tous les actes privés et livres de négociants ayant date certaine antérieurement à la ratification des présentes, auront leur force, et sortiront tous leurs effets suivant les lois de Genève. Les ventes judiciaires connues sous le nom de « subhastations, » qui auront été commencées avant la susdite ratification, seront terminées suivant les mêmes lois. Tous ces actes et écrits ne seront soumis à aucun droit résultant des lois françaises. Les lois genevoises resteront en vigueur jusqu'à la promulgation des lois de la république française.

Art. VIII. — Le titre de l'or sera provisoirement maintenu à Genève sur le pied de 750 millièmes (18 karats), et celui de l'argent sur le pied de 833

Digitized by Google

millièmes (10 deniers). Le mode de surveillance établi à ce sujet sur les ateliers et fabriques, ainsi que leurs coutumes, seront aussi provisoirement conservés, jusqu'à ce que le Corps législatif ait adopté dans sa sagesse les moyens les plus propres à assurer l'existence et la prospérité de ces ateliers et fabriques.

Art. IX. — Le droit perçu sur les toiles de coton blanches qui entreront à Genève pour être imprimées dans cette ville ou sur son territoire, sera remboursé lors de leur réexportation, sous les formalités voulues.

Art. X. — Les marchandises qui sont actuellement dans Genève pourront circuler librement en France sans être sujettes à un nouveau droit. Celles, pour lesquelles la loi française exige des marques de fabrique, devront en être revêtues.

Quant aux marchandises anglaises, elles ne pourront être introduites en France.... Elles seront réexportées à l'étranger dans le délai de six mois, moyennant des acquits à caution.

Digitized by Google

Art. XI. — Le nombre des Notaires sera pour l'avenir fixé à *huit*. Ceux qui sont actuellement en exercice seront conservés ; il n'en sera créé aucun jusqu'à ce que, par décès ou démission, le nombre des titulaires soit réduit à *sept*.

Art. XII. — Le Directoire exécutif emploiera ses bons offices pour faire placer dans la commune de Genève : 1° un Hôtel des Monnaies ; 2° un Bureau du Timbre et d'Enregistrement ; 3° les Tribunaux civil et criminel du département auquel Genève sera incorporée ; 4° le Tribunal correctionnel de l'arrondissement ; 5° un Tribunal de Commerce.

Art. XIII. — La République de Genève renonce aux alliances qui l'unissaient à des Etats étrangers. Elle dépose et verse dans le sein de la Grande Nation tous ses droits à une Souveraineté particulière.

... C'en est fait. La république de Genève, cette communauté indépendante et souveraine qui s'était

Digitized by Google

fait une place modeste, mais reconnue de tous, parmi les Etats de l'Europe; qui avait mérité le surnom de « Rome protestante; » la vieille cité impériale aux chefs de laquelle, déjà en 1526, Charles-Quint écrivait avec tant d'égards; la ville, enfin, qui avait produit de si grandes illustrations, n'est plus qu'une *commune* prête à être incorporée à un département français, dont rien n'indique même qu'elle doive être le chef-lieu [1].

Si, dans ce Traité de réunion, les intérêts financiers, commerciaux, industriels des Genevois sont soigneusement sauvegardés, si même (art. IV) l'impunité de tous les coupables y est assurée, la

[1] Benjamin Constant, dans une lettre datée du 27 vendémiaire an VII (six mois après la réunion), appelle aussi Genève « une commune, » mais il accompagne cette expression d'un aimable correctif :

« ...Vous vous amusez bien mieux dans votre excellente commune, la seule où la société soit encore un plaisir; où l'on trouve des lumières impartiales et des opinions désintéressées; où l'on pense à autre chose qu'à parvenir au pouvoir pour gagner de l'argent et à gagner de l'argent pour parvenir au pouvoir. »

Digitized by Google

dignité du petit État, jadis souverain et considéré, a été bien perdue de vue. Ce sera aux Genevois de relever peu à peu cette dignité.

On rencontre encore au Japon et ailleurs, comme on rencontrait à Rome du temps des Césars, des tyrans qui commandent à leurs victimes de s'ôter la vie à elles-mêmes. Les bourreaux espèrent peut-être que leur responsabilité en est moins engagée. Ainsi tint à faire le Directoire vis-à-vis de la république genevoise.

Il s'est trouvé en France, sous la Terreur, des pères qui, pour conserver à leurs enfants une fortune dont les eût privés leur mort sur l'échafaud, ont prévenu leur exécution par un suicide qui n'entraînait pas la confiscation de leurs biens. C'est ce que firent les citoyens genevois au profit de leurs compatriotes et successeurs dans la patrie captive.

Tandis qu'avec une impudeur sans pareille, le commissaire français écrivait à Paris: « Genève

Digitized by Google

entière est dans l'ivresse.... », le deuil remplissait seul les cœurs des Genevois [1], de ceux qui avaient voté pour la prolongation des pouvoirs, non moins que de ceux qui l'avaient repoussée, les cœurs surtout des douze citoyens honorables qui furent désignés pour ratifier *à eux seuls* le traité ; car, tout dans cet acte trompeur porte le cachet de la précipitation et de l'étrangeté !

Mais s'ils devaient avoir la consolation de remplir un devoir envers leurs concitoyens, en sauvegardant, comme ils le faisaient, leurs intérêts financiers, ils ne prévoyaient guère l'influence qu'allaient avoir sur la résurrection de la république,

[1] Un des plus nobles et plus touchants hommages adressés à Genève disparue, le fut par un honorable gentilhomme français, réfugié et bourgeois de 1761, Manoel de Végobre. Il fit imprimer et distribuer, en 1803, un précis historique des cruels événements de la Terreur genevoise, en tribut de regret à leurs vénérables victimes. Cet écrit est précédé d'un frontispice représentant les armoiries de Genève « semées de larmes. » Au-dessous on lit : *Patriæ etiam si defunctæ fidelis.* (Fidèle à la patrie, même après sa mort.)

Digitized by Google

quelques-unes des clauses de ce traité qui semblaient la sceller à jamais dans le tombeau.

Aussi les Genevois, à peu près unanimes à regretter l'indépendance disparue, ne laissèrent-ils échapper aucune occasion d'essayer de la ressaisir.

De singulières circonstances vinrent bientôt leur donner l'espoir d'y parvenir.

Dans l'année 1797, un jeune général français, Napoléon Bonaparte, avait, en se rendant d'Italie au Congrès de Rastadt, traversé Genève. Logé quelques jours aux Délices, il y avait reçu une députation des autorités genevoises et, dans la réponse qu'il lui avait adressée, se trouvait cette phrase remarquable :

« .....Il serait à désirer que la France pût être « entourée d'une ceinture de républiques comme « la vôtre. L'indépendance de Genève importe à la « République française. Si elle n'existait pas, il « faudrait la créer. Aussi, vous pouvez compter « sur la bienveillance et sur la protection du gou- « vernement français..... »

Digitized by Google

Peu de mois après, le même général Bonaparte s'embarquait pour l'Égypte, étant resté complétement étranger à l'envahissement de Genève.

Dès son retour en France, en novembre 1799, il s'y était emparé du pouvoir suprême. Tout pliait devant lui. Dès lors, il semblait qu'il ne dépendît plus que de sa volonté de rendre Genève à cette indépendance qu'il avait déclaré être nécessaire à la France elle-même. Aussi, les pétitions dans ce sens au vainqueur du 18 brumaire devinrent-elles nombreuses. Un nouvel incident parut même devoir accroître les chances de succès des pétitionnaires.

Sous la toge civile du Premier Consul brillait toujours l'épée du général en chef de l'armée d'Italie. Sous l'apparence et sous le nom d'une « armée de réserve, » destinée à défendre, en cas de besoin, le sol national, Bonaparte organisait des forces pour frapper un grand coup au delà des Alpes. De ce camp rassemblé derrière le Jura, le

Digitized by Google

Premier Consul vint à Genève, où il logea chez Mme de Saussure. Il fut particulièrement aimable pour les Genevois, et même pour les dames de Genève, dont il s'occupa, au dire de ses aides de camp, plus qu'il ne l'avait fait d'aucun autre groupe de femmes. Une chose, cependant, paraissait l'occuper plus encore que le beau sexe. C'était le soin de sa santé. Il se donnait pour souffrant de la poitrine, s'imposait une cure de lait d'ânesse, montait même, dit-on, la rue de la Treille avec deux de ces nourrices attachées derrière sa voiture, et prétendait vouloir louer, pour s'y reposer, une belle maison de campagne qu'il visitait souvent. Cependant, quiconque eût été le surprendre dans cette retraite, l'eût trouvé bien moins occupé à se soigner qu'à étudier, couché sur ses grandes cartes militaires, les passages des Alpes, et à piquer les points stratégiques avec de grosses épingles à tête de cire rouge, dont on a retrouvé, longtemps après, quelques-unes dans un tiroir oublié de l'habitation de *Beaulieu*.

Digitized by Google

Aussi, son séjour dans Genève ne fut-il pas de longue durée. Le 17 mai 1800, il franchit le St-Bernard, et, moins d'un mois après, il foudroyait les Autrichiens à Marengo.

Lorsque le Premier Consul revint de cette courte et heureuse campagne, paré d'une gloire toujours croissante, les sollicitations et les requêtes des Genevois pour obtenir d'être rendus à eux-mêmes redoublèrent de vivacité, comme on le comprendra sans peine. On eut même l'idée malencontreuse de réclamer l'intervention, auprès du Premier Consul, du ministère anglais et de ses représentants aux conférences pour la paix d'Amiens. Toutes ces demandes devaient échouer également. Malheureusement, il y avait à redouter pis qu'un refus. Bonaparte voulait non-seulement garder Genève, mais il n'aurait pas mieux demandé que de lui enlever les priviléges garantis par le Traité de réunion, priviléges, il est vrai, qui la plaçaient, au sein de la France, dans une position exceptionnelle.

Digitized by Google

Ce fait piquant et peu connu ressort d'une manière dramatique d'une longue conversation du Premier Consul avec le député chargé de représenter Genève au Corps législatif. L'exposé ci-après de ce singulier dialogue, conservé sous ce titre : « Note prise en sortant de l'audience, » ne désigne les deux interlocuteurs que par *P. C.* (Premier Consul) et par *Moi*. Nous imiterons cette réserve.

4 nivose an X, à 2 heures (26 déc. 1801).

Présents : Citoyens Ramon, Latour-Maubourg, St.-Pierre-l'Espérut, Girod de l'Ain, Lefèbvre, Vaublanc, etc.

« *P. C.* se plaint de la contrebande qui se fait, « dit-il, en bataille rangée.

« *Moi.* Dit que c'est à Coppet, ne regarde par « conséquent point les Genevois. (P. C. en convient.)

« *P. C.* reprend qu'on n'ose point dénoncer les « contrebandiers : *ob terrorem.*

Digitized by Google

« *Moi.* En convient, et rappelle à P. C. qu'il a « promis d'en faire arrêter une trentaine. *Utinam.* « Que d'ailleurs, c'est la faute des localités toutes « frontières. (Il admet.)

« *P. C.* parle du maire, qu'il dit bon (moi « aussi), puis du préfet, qu'il dit faible et traitant « les Genevois en enfants gâtés.

« *Moi.* Défend le préfet, et dit que son plus « grand désir est de réunir les intérêts du gou- « vernement avec ceux du département.

« *P. C.* Est mécontent de ce qu'on ne veut pas « recevoir les soldats français dans l'Hôpital de « Genève, que c'est du sang français qui coule « dans leurs veines, et qu'ils sont citoyens de toute « ville française où ils se trouvent.

« *Moi.* Reconnaît que c'est du sang français pur « et glorieux; que sans doute il faut qu'ils soient « honorablement logés, mais en même temps de la « manière la moins onéreuse pour le pays où ils « sont. (M. Girod de l'Ain parle de Carouge, plus « salubre.)

Digitized by Google

« *P. C.* Sur cela dit: non, point Carouge, mais « Genève; ils serait honteux qu'ils n'y fussent pas, « qu'ils fussent bien ou mal.

« *Moi.* Dit que certainement le P. C. n'y con- « sentirait pas s'ils devaient être plus mal; j'en « appelle à son amour pour ses soldats.

« *P. C.* revient au Traité de réunion, qui l'a- « gace tout spécialement; il établit qu'il ne peut « exister de rapports et de liens résultant d'un « traité entre le tout et la partie; que tout autre « système aurait des conséquences absurdes. « Comment voulez-vous faire partie du corps so- « cial et, sous ce rapport, concourir à la volonté « nationale, si vous prétendez n'être pas soumis à « l'ensemble de cette même volonté. Comment un « député de Genève pourrait-il faire des lois qui « obligeraient le député de la Manche, tandis que « les lois faites par les députés de la Manche ne « seraient pas obligatoires pour les Genevois. Il « faut qu'ils obéissent aux lois.

« *Moi.* Répond que c'est précisément pour obéir

Digitized by Google

« à la loi du 7 floréal an VI, que les Genevois « veulent conserver les conditions stipulées par « l'acte de leur réunion à la France....

« *P. C.* revient sur les avantages des grands « Etats pour le bonheur des peuples; il dit que les « Genevois n'osaient pas autrefois lever les yeux « à l'étranger et qu'ils le peuvent maintenant avec « orgueil.

« *Moi.* Répond que si les Genevois ne pou- « vaient pas fixer les puissances, ils fixaient fort « bien les individus; qu'ils ont sans doute l'avan- « tage de tenir à une grande et puissante nation, « mais qu'ils en ont aussi les incombances; que « leur petitesse même et leur constante neutralité « leur étaient fort précieuses, entre autres sous « les rapports commerciaux.

« *P. C.* parle de ce que l'on a fait, de ce que « l'on veut faire pour Genève, — un lycée, — un « musée de tableaux, etc., etc.

« *Moi.* Dit: « Grand merci de ce que vous avez « fait et voulez faire; j'aime à penser que vous

Digitized by Google

« nous conserverez notre instruction religieuse,
« que vous ne nous donnerez par exemple point
« d'évêque; il n'aurait pas un seul paroissien; —
« nous sommes tous hérétiques. »

« *P. C.* Non, non, nous vous donnerons un mi-
« nistre (il retrace le tableau des dernières an-
« nées de Genève, plus atroces qu'en France,
« sans motif et sans excuse; il dit qu'il y a quatre
« ans, lors de son passage à Genève, il a été en-
« touré par les cris des factions, et leur a dit qu'ils
« ne pouvaient se tirer d'affaire qu'en s'unissant
« à la France; que sans cela Carouge les man-
« gerait), puis il revient encore à la question du
« traité. Il prétend qu'il faut que les Genevois ou-
« blient ce prétendu traité; que les représentations
« diplomatiques ne peuvent pas être admises,
« mais seulement des considérations d'adminis-
« tration.

« *Moi.* Répond que les Genevois oublieront leur
« traité parce qu'ils sont sûrs que le premier
« consul s'en souviendra toujours, et qu'on ne le

Digitized by Google

« chicanera pas sur ses opinions en théorie, parce
« qu'en pratique il fera respecter les conventions
« faites à ce sujet.

« *P. C.* dit qu'il veut qu'on respecte les pro-
« priétés des Genevois comme l'on respecterait
« les fondations faites en faveur de ces établisse-
« ments par un testateur quelconque; — Qu'en
« effet, la république de Genève mourante avait
« légué ses biens à ses hospices et que c'est com-
« me cela qu'ils doivent lui être conservés. Que
« l'on n'a pas voulu leur être à charge en y lo-
« geant des militaires malades, puisqu'ils paient
« comme les autres; — Qu'il était indécent d'en-
« voyer dans une autre commune un soldat en
« garnison à Genève, tombé malade. Que comme
« magistrat de la république française, il était ma-
« gistrat à Genève, et que la partie de lui qui ré-
« pondait à Genève, son petit doigt, avait été ir-
« rité de cette manière de les traiter.

« *Moi.* Ai répondu que le petit doigt s'était
« irrité trop tôt; qu'il ne pouvait y avoir de refus

Digitized by Google

« indécent à recevoir des soldats malades, puisque « l'arrangement était fait pour Carouge, où ils « étaient mieux.

« Enfin, le premier consul commençant à s'animer, et s'étant pris à dire : « Mais si, par exemple, « on venait à être assez ennemi du bon sens et « des lumières pour faire une loi qui défendît à « tout Français d'apprendre à lire et à écrire, il « faudrait bien que MM. les Genevois, qui sont si « savants, s'y soumissent comme les plus pauvres « Bretons ! »

— « Oh ! quant à cela, citoyen Premier Consul, « — lui ai-je répondu en souriant, — je n'ai aucune peur que vous proposiez jamais une loi « pareille, vous aurez trop d'intérêt à ce que tout « le monde sache bien lire dans mille ans d'ici ! »

« Et là-dessus, nous nous sommes séparés dans « les meilleurs termes. »

On sait que, pour détourner la foudre, il suffit d'une simple pointe, pourvu que la tige soit *en fer*.

Digitized by Google

En présence des dispositions que témoignait le Premier Consul, Genève devait s'estimer heureuse de conserver les avantages que lui assurait son traité. N'osant plus espérer une délivrance volontaire et immédiate, elle ne pouvait plus désormais l'attendre que de la bonté divine et du patriotisme patient de ses citoyens.

Ce patriotisme ne lui fit pas défaut.

Dans un corps en apparence privé de vie, le cœur de la petite république battait encore, ranimé par ses souvenirs, soutenu par ses espérances. L'arbre abattu par l'orage ne semblait plus offrir qu'un amas de bois mort, et cependant, sous ses débris, il tenait encore au sol par un faisceau de racines, minces filaments à peine visibles, suffisants néanmoins pour faire circuler la sève et pour maintenir l'arbre toujours vivant.

Or, comme le secret de la résurrection de Genève gît précisément dans cette persistance mystérieuse de la vie nationale, il importe d'examiner l'un après l'autre chacun de ces fils conducteurs

Digitized by Google

qui n'ont cessé de communiquer aux cœurs genevois la vigueur nécessaire pour résister à l'influence du dehors et pour conserver le principe de vie qui devait faire renaître la Patrie au jour fixé.

De tous ces éléments conservateurs de la nationalité genevoise, nous avons déjà signalé, comme l'un des plus directement actifs, *le Traité même de Réunion.* Nous n'avons pas à revenir en détail sur ce sujet. Rappelons seulement, parce que c'est un point fondamental, que la conservation, dans les mains exclusives des Genevois réunis à la France, des *fonds déclarés communaux par l'arrêté de la Commission extraordinaire du 16 avril 1798,* leur a seule permis de continuer à subvenir d'une manière indépendante aux frais du culte, de l'instruction et de l'assistance publiques, — indépendance qui conservait à ces bases essentielles de l'organisation sociale un caractère *tout genevois.*

Mais ce n'était pas tout pour Genève que de conserver sa fortune ; il fallait encore qu'en face et en dépit de la domination étrangère, ces biens fus-

Digitized by Google

sent administrés d'une façon à la fois intelligente et probe, solide quant aux capitaux, fructueuse quant aux revenus.

Ce double but fut admirablement atteint.

Les fonds déclarés « communaux » (art. V) furent divisés en deux parts :

L'une, destinée à l'entretien du culte réformé et de l'instruction publique, fut remise à l'administration d'un corps de quinze membres nommé *Société Économique*[1].

L'autre, consacrée au soulagement des malades et des indigents, fut confiée aux soins d'un second corps composé de douze membres et six adjoints, intitulé Société de Bienfaisance *(Direction de l'Hôpital)*.

Nul ne pouvait être à la fois membre de ces deux corps.

[1] « .. Tant que la Société économique existera, Genève se croira et sera, par le fait, séparée du reste de l'Empire. Je pense qu'elle doit être supprimée. »

(*Mémoire sur la ville de Genève*, adressé par le directeur des fortifications de Genève à l'empereur (1811) ; cité par M. A. Rilliet.)

Digitized by Google

Non-seulement ces administrateurs gratuits des deniers nationaux réservés à de si nobles usages s'acquittèrent de leur mandat avec autant d'intelligence que de probité ; — non-seulement ils déployèrent, à l'heure du besoin, un zèle qui alla jusqu'au martyre, — mais, en outre, ils firent, dans ces fonctions modestes, l'apprentissage le plus précieux pour le cas éventuel où la République de Genève, venant à renaître, aurait besoin de trouver immédiatement des administrateurs éprouvés, rompus aux affaires, et déjà riches d'expérience.

Ces deux corps ont été pour Genève, à partir de la Restauration, une pépinière d'excellents magistrats.

Culte. — Une autre de ces racines intimes dont j'ai parlé fut l'attachement de la population à la foi réformée, que beaucoup de voix en France, officielles ou autres, appelaient encore la foi « calviniste, » par opposition aux luthériens de Strasbourg[1].

[1] « ...On s'occupe de la réorganisation du clergé, tant calviniste que luthérien et catholique. Jusqu'à présent, Bonaparte

Digitized by Google

Étrange dispensation qui n'a point été assez remarquée! A partir de la réunion de Genève à la France jusqu'à la mise à exécution du Concordat, les trente mille protestants genevois qui se trouvaient perdus dans un département de près de deux cent mille catholiques, faible aliquote lui-même d'un État de vingt-cinq millions d'âmes, ont été les seuls habitants de la France qui, durant cette période, aient joui d'un culte public regulièrement organisé.

On sait, en effet, que l'Égise catholique-romaine, persécutée et proscrite pendant une dizaine d'années, n'a dû qu'au Concordat son retour à une existence régulière et reconnue.

Quant aux communautés protestantes de l'ancienne France, dont l'existence légale ne datait que de l'Édit de tolérance de 1787, elles n'étaient

est très bien disposé en faveur de Genève, qu'il regarde comme la métropole du protestantisme, et qu'il veut maintenir dans cette prééminence. Portalis (ministre des cultes) professe pour son compte les mêmes sentiments. » (*Lettre de Reybaz.*)

Digitized by Google

guère encore qu'à l'état d'ébauches, et dirigeaient leurs regards vers Genève comme vers leur guide naturel et leur point d'appui. Cette dernière ville était devenue la métropole de fait de l'Église réformée de France, et, dans l'occasion la plus solennelle, le lendemain du couronnement de Napoléon (1804), le président du Consistoire de Genève ayant, au nom de vingt-sept présidents de Consistoires, qui représentaient tous les protestants de l'empire, offert leurs hommages à Sa Majesté, il en reçut la réponse suivante qui, bien que connue, mérite d'être rappelée ici :

« Je saisis avec empressement, dit Napoléon, « cette occasion de témoigner combien j'ai tou- « jours été satisfait de tout ce que l'on m'a rap- « porté de la fidélité et de la bonne conduite des « pasteurs et des citoyens des communions protes- « tantes. Je veux que l'on sache bien que mon in- « tention et ma ferme volonté sont de maintenir la « liberté des cultes. L'empire de la loi finit où « commence le culte indéfini de la conscience. La

Digitized by Google

« loi ni le prince ne peuvent rien contre cette li-
« berté. Tels sont mes principes et ceux de la na-
« tion, et si quelqu'un de ceux de ma race, devant
« me succéder, oubliait le serment que j'ai prêté,
« et que trompé par l'aspiration d'une fausse con-
« science, il vînt à le violer, je le voue à l'animad-
« version publique et je vous autorise à lui don-
« ner le nom de Néron ! »

L'*Instruction publique*, cette autre force de la petite Genève, à laquelle allait aussi pourvoir la seconde moitié des fonds de la Société Économique, devait, autant que la foi spéciale à la cité de Calvin, contribuer à maintenir vivantes les traditions nationales. Tandis que toutes les autres écoles du département du Léman (les colléges de Cluses, La Roche, Évian et Thonon) ressortaient à l'académie de Lyon, l'antique académie de Genève, conservée intacte par trois décrets de l'année 1808, devenait une des académies de l'Université impériale. Son ressort était restreint à la ville et à l'arrondissement de Genève. Elle était

Digitized by Google

dirigée par un Conseil académique de dix membres, tous pris dans son sein et tous professeurs essentiellement genevois. Elle se composait de trois facultés : — Théologie réformée, — Sciences — et Lettres. Elle venait d'obtenir, à la dernière heure, deux écoles préparatoires de Droit et de Médecine.

Une de ces faveurs de détail que la Providence octroyait si fréquemment à la petite Genève, avait placé à la tête de toute l'organisation universitaire de France un homme disposé, pour cette ville, à la plus grande bienveillance, ne fût-ce que comme issu d'une race protestante à laquelle, en fort beaux vers, il se plaisait à rendre hommage. M. de Fontanes était en outre proche allié d'un des principaux professeurs de Genève. Son zèle fut toujours actif à procurer aux Genevois tous les avantages qui pouvaient dépendre de lui, et à leur éviter tout froissement pénible.

Quand le moment vint de désigner les fonctionnaires suprêmes de l'Université impériale, dont il n'y avait que six pour tout l'empire, une de ces

Digitized by Google

six places d'Inspecteurs généraux échut à un professeur genevois.

Le vieux collége de 1560, œuvre directe de Calvin et de Michel Roset, uni plus étroitement encore que l'Académie aux plus anciens souvenirs de la nation, avait été également maintenu intact, et il avait fallu, dans mainte occasion, une bienveillante condescendance de la part des autorités françaises, pour lui conserver autant d'autonomie et de couleur locale.

Curieux et consolant symbole de la vitalité obstinée de Genève! Sur la porte du logement du Principal s'étalait encore, sculpté dans un marbre gris incrusté dans le mur, un large bas-relief portant le millésime de 1561, et appartenant ainsi à l'époque du sculpteur protestant Jean Goujon, et même peut-être à son école [1]. Deux statues de femmes s'y

[1] Ce très-curieux bas-relief a des titres de tous genres à l'intérêt des amateurs d'Archéologie, ainsi qu'au respect des citoyens genevois. C'est la Patrie s'appuyant à la fois sur le courage et sur l'instruction de ses enfants. Il présente même deux énigmes à deviner. — L'écrivain l'a déjà plus d'une fois signalé à l'attention.

Digitized by Google

montraient entourées, l'une des attributs de l'étude, l'autre des attributs de la guerre. Chacune tenait à la main une palme, et leurs pieds reposaient sur un lion dont un bec d'aigle dévorait la tête. Elles siégeaient assises aux deux côtés de l'écusson genevois. Les armoiries de l'écu avaient été grattées, le relief en avait été enlevé, mais les pâles contours de l'aigle et de la clef, devenues séditieuses, se dessinaient, bon gré mal gré, sur le fond noirci par l'âge, comme pour narguer la prétention d'anéantir le passé de la vieille cité libre, et d'effacer du souvenir son antique écusson signé de 1561 [1].

Enfin, le bilan des forces intellectuelles que conservait Genève asservie serait loin d'être exposé ici en entier, si l'on n'y mentionnait la liste que

[1] Un des plus grands éléments de trouble que la réunion à la France apporta dans l'enseignement, surtout au collége, fut l'introduction du *Calendrier républicain français* qui divisait le mois en trois *décades*, le *décadi* tenant lieu de dimanche. On exigeait que les leçons se donnassent toujours le dimanche, prescription antipathique que les Genevois parvinrent à éluder. (Voir aux *Annexes*.)

Digitized by Google

nous a heureusement transmise M. Henri Mallet (Tableau de Genève en 1808) des savants ou écrivains que Genève possédait à cette époque en dehors des rangs de l'Académie enseignante. Cette liste se termine par deux noms qu'il est impossible de passer sous silence : — Sismondi et de Candolle. — Genève possédait tout spécialement à cette époque de hautes notabilités dans les divers départements de la science médicale. Elles y attiraient presque seules des visiteurs de pays lointains.

Quant à l'influence qu'exerçaient sur la conservation de l'esprit public les réunions habituelles et familières des citoyens, connues sous le nom de *Cercles,* elle sera facilement comprise. Entre ces différents centres se répartissaient presque tous les enfants de l'ancienne République. Les Genevois seuls y étaient admis comme membres, les étrangers uniquement en qualité de visiteurs, et cela rarement. Un cercle spécial, appelé le « Cercle français, » était réservé aux maîtres momentanés du pays.

Digitized by Google

Chose triste à dire, tandis qu'en 1782 le parti politique genevois auquel l'appui de l'étranger procurait la victoire, s'était empressé de fermer, au grand désespoir des citoyens, tous les cercles comme foyers d'un esprit national qui lui serait hostile, l'autorité étrangère les avait, au contraire, jusqu'alors tous respectés. Peut-être, dans son intérêt, eût-elle mieux fait de les supprimer. Peut-être accomplira-t-elle bientôt cette mesure douloureuse pour tous [1].

En attendant, nous verrons le cercle de *la Treille*, celui *des Mignons*, celui même de *la Cloche*, entrer en scène à l'heure voulue, et jouer chacun leur rôle dans la restauration de la République.

Indépendamment des cercles de pure causerie,

[1] « Il existe, à Genève, plusieurs réunions connues sous le nom de Cercles, où les Genevois seuls sont admis. C'est principalement là que l'esprit genevois se ranime et se perpétue. Ces Sociétés, pour le moins inutiles, devraient être supprimées. Une de ces réunions porte le titre de Cercle français. Ces distinctions tendent toujours à isoler les Genevois, et doivent être évitées avec soin. »

(*Mémoire sur la ville de Genève*, cité à la note de la p. 43.)

Digitized by Google

Genève avait gardé un certain nombre de sociétés où les récréations sociales se combinaient avec le développement intellectuel ou physique des sociétaires. C'était mettre en pratique cette règle féconde: *Mens sana in corpore sano,* indiquée par le bas-relief du Collége.

Ainsi, par exemple, se maintenait toujours vivante, mais marquant en quelque sorte le pas pour se préparer à un avenir plus brillant, la *Société pour l'avancement des Arts*, fondée en 1776 sous les auspices de de Saussure. En face d'une école de dessin offrant un modeste Musée, comme l'indiquait son titre: « *Artibus promovendis,* » la Société des Arts, subdivisée en cinq comités (dessin, — mécanique, — chimie, — agriculture, — commerce), tenait ses séances au bas de la Treille, dans la maison du Calabri.

A chacune des trois portes de la ville siégeait une société consacrée à quelque exercice corporel.

C'était, en dehors de Cornavin, aux Pâquis, la *Société de la Navigation*; elle comptait à la fois à sa tête un Amiral et un Roi!

Digitized by Google

Hors la Porte Neuve, à la Coulouvrenière, l'*Exercice de l'Arquebuse*, où la carabine ne jouait encore qu'un rôle secondaire.

Enfin, hors la porte de Rive, au Pré-l'Évêque, les *Chevaliers de l'Arc*. Presqu'aucun étranger, français ni autre, ne faisait partie de ces sociétés.

Seule, la Navigation donna, pendant la réunion de Genève à la France, une fête qui est demeurée longtemps célèbre. On y intronisa un Roi très-populaire, le capitaine de grenadiers P. Favre. A l'imitation de la fête donnée en 1707 au Résident de France Du Pré, dans les eaux du château Roset (plus tard Banquet), un navire monté par des corsaires barbaresques vint attaquer la flottille indigène. Le combat fut très-animé.

Une tout autre nature de réunions, les *sociétés* dites *du Dimanche*, exerçaient sur les mœurs et les tendances d'une partie de la population genevoise une influence que je me bornerai à signaler en passant, mais qui n'en était pas moins très-réelle. Nouvelle barrière contre l'envahissement des habitudes étrangères.

Digitized by Google

Mais au-dessus, peut-être, de toutes les institutions et de toutes les sociétés, un souvenir simple et sacré rivait les Genevois à la gloire de leurs pères, au passé de la petite cité huguenote. L'*Escalade!*... ce mot disait tout. Il n'était besoin d'expliquer à personne qu'il s'agissait d'un certain fait spécial, de la tentative à la fois téméraire et lâche qu'avait commise en 1602 le duc de Savoie contre les libertés de Genève, alors le boulevard de la Réforme. La célébration de l'anniversaire du 12 décembre restait, depuis plus de deux siècles, la fête nationale par excellence. Tous les âges, toutes les conditions y prenaient une part égale. On y voyait l'image de la patrie exposée aux plus effroyables dangers, puis bientôt miraculeusement sauvée, tant par la protection de son divin patron que par l'héroïque valeur des citoyens. On comprend que, durant la réunion à la France et tant que Genève fut le chef-lieu d'un département composé aux trois quarts de territoires anciennement savoisiens, cette fête fut loin d'être publique et of-

Digitized by Google

ficielle ; mais, pour être comprimé, le ressort n'en était que plus élastique, et dans l'intérieur de chaque famille genevoise, le soir du 12 décembre n'arrivait pas sans que les enfants, convertis en *déguisés,* n'allassent frapper joyeusement à toutes les portes amies ; sans que la *soupe au riz,* les *cardons* et la *dinde* ne vinssent figurer sur toutes les tables ; sans que surtout les diverses générations de la famille ne fissent retentir le vieux chant de gratitude : *Cé qu'é l'aino (Celui qui est là-haut...).*

Combien de cœurs, soutenus par le souvenir du miracle de 1602, palpitaient en secret dans l'espoir d'une nouvelle délivrance !

La délivrance est venue. Le culte de l'Escalade ne s'est point refroidi. Mais ce n'est pas dans Genève seulement qu'il est intéressant à retrouver. Ce souvenir traverse les mers, il accompagne partout le Genevois en exil. Il est pour lui le cri d'allégresse et d'espoir, d'union surtout avec ceux de ses frères dispersés comme lui sur de lointains rivages. — On fait cent lieues pour souper ensemble

Digitized by Google

le 12 décembre. — Aujourd'hui à toutes les extrémités du globe, — à San-Francisco comme à Yokohama, — à Pétersbourg comme à Paris, — tous les enfants de la mère commune se réunissent pour porter sa santé! — On voit au milieu des convives apparaître le plus fêté de tous, — la Patrie! Riche de tous ses charmes et plus belle que jamais, elle n'apporte avec elle si loin ni ses taches ni ses étroites limites. Elle a la grandeur et la pureté que l'amour prête à l'objet de son culte!

Voilà déjà bien des racines qui, plongeant dans le passé, conservaient à Genève française des liens nombreux et tenaces avec Genève indépendante.

La protection céleste lui ménage d'autres armes encore contre le danger de l'absorption.

Ainsi, par exemple, durant toute la période française, Genève a joui d'une *Administration municipale* exclusivement genevoise, et même, par une rare faveur, a vu, pendant plus de treize ans, à la tête de celle-ci le même Maire, citoyen éminent et sage, qui s'était complété de bonne heure par deux

Digitized by Google

adjoints dignes de lui[1]. Aux heures les plus périlleuses, tous trois rendirent d'importants services à la cause de l'ordre public comme à celle de l'indépendance.

Une autre institution également contemporaine était destinée à se rendre plus utile encore: ce fut la *Garde nationale.* Les décrets impériaux ne l'avaient organisée dans le département du Léman que vers 1810, à l'époque et à l'occasion du mariage de l'empereur Napoléon avec l'archiduchesse d'Autriche. Cette garde, dite « sédentaire, » avait figuré beaucoup plus sur le papier que sur le terrain, et là uniquement aux fins d'orner les fêtes de l'orgueilleux hymen, et, l'an suivant, celles du baptême du roi de Rome. Pour tout le département, la garde nationale avait formé une *Légion,* divisée en six Cohortes, chaque Cohorte se composant de dix compagnies, — une de grenadiers, une de chasseurs et huit de fusiliers. Dans chaque Cohorte, les

[1] MM. F.-G. Maurice, maire, Rilliet-Pictet et J.-G. Mallet, adjoints.

Digitized by Google

deux compagnies d'élite étaient seules organisées, habillées et armées. Les troisième et quatrième Cohortes représentaient l'ancienne République de Genève. La plupart de leurs officiers appartenaient à un cercle jeune et actif, animé des sentiments les plus patriotiques, et que l'on pouvait regarder comme le principal arsenal des forces vivantes et dévouées qu'utiliserait l'avenir, — le cercle des Mignons. Nous les verrons prendre l'initiative de la démarche qui sauvera dans Genève l'ordre et la propriété, en décembre 1813, préparant ainsi sa résurrection.

Une autre création contemporaine, mais dans un ordre d'idées tout différent, eut son utilité en procurant à Genève des protecteurs et des amis précieux au dehors. La *Bibliothèque britannique*, entreprise toute privée, avait été fondée en 1797 par quelques éminents citoyens genevois. Elle ne devait s'occuper que de sciences, de lettres et d'agriculture, en s'abstenant avec soin des questions religieuses et politiques. Pour prix de cette absten-

Digitized by Google

tion le gouvernement français lui avait octroyé la faveur précieuse de recevoir chaque mois d'Angleterre, au milieu même de la guerre la plus acharnée, un ballot de livres nouveaux. Grâce à ce privilége, elle était la seule publication du continent, en langue française, qui pût donner des nouvelles fraîches, régulières et sûres du mouvement intellectuel et scientifique dans la Grande-Bretagne. On comprend qu'il y eût là un puissant élément de succès et d'influence.

Vers l'année 1807, la Bibliothèque britannique avait rendu compte, dans un de ses numéros, de nouveaux engins de sauvetage pour les incendies, qui venaient d'être introduits à Genève, en y joignant une planche où ces engins étaient représentés en action. Ce numéro étant tombé à Saint-Pétersbourg sous les yeux de fonctionnaires russes préoccupés de ces mêmes questions, ces derniers demandèrent aux autorités genevoises l'envoi d'un assortiment complet de leurs engins, envoi qui fut conduit en Russie par un jeune membre de

Digitized by Google

la famille des propriétaires de la *Bibliothèque britannique*. Il en résulta, entre ces propriétaires et le gouvernement russe, des relations qui devinrent plus étroites encore, lorsque, peu d'années après, à la suite de nouveaux articles de la *Bibliothèque* relatifs à l'acclimatation à Lancy, près Genève, de moutons *mérinos*, le duc de Richelieu, gouverneur d'Odessa, obtint de M. Pictet de Rochemont l'envoi d'un troupeau de ces moutons. M. Pictet fut ainsi amené à créer dans la petite Russie une colonie agricole qui prit le nom de *Novoï-Lancy*, et bientôt après une seconde qui s'appela *la Nouvelle Genève*.

Lorsque nous verrons plus tard ce même propriétaire du Lancy genevois et du Lancy russe être envoyé à Vienne pour plaider la cause de Genève renaissante, nous comprendrons qu'il écrive à ses proches que « la *Bibliothèque britannique* a beaucoup aidé à ses succès diplomatiques. »

A côté des racines que nous venons d'indiquer comme rattachant la Genève annexée aux tradi-

Digitized by Google

tions de son passé, une réunion de faits accidentels devait préserver les Genevois de l'enthousiasme que la personnalité de Napoléon excitait presque partout ailleurs.

Genève vit successivement séjourner dans ses murs ou dans son voisinage plusieurs des principales victimes du despotisme impérial.

Ce furent d'abord quelques-uns de ces Anglais victimes du plus injustifiable des guet-apens, au milieu d'un paisible voyage en France entrepris sur la foi du Traité d'Amiens. Arrêtés en masse, en 1803, la plupart furent internés à Verdun, où quelques-uns sont restés jusqu'à la Restauration, soit douze ans! Ceux qui avaient des parents à Genève furent admis à y demeurer, mais malgré cette faveur relative, cette détention n'en fut pas moins pour eux un long et douloureux supplice. Il était impossible de voir circuler dans nos rues ces victimes parfaitement innocentes du refus de l'Angleterre de restituer Malte, sans éprouver une vive indignation contre l'auteur de leur captivité.

Digitized by Google

Une autre victime attirait davantage encore l'attention de la foule. Mme de Staël, reléguée loin de Paris dans son château de Coppet, venait souvent à Genève. Elle y joua la comédie, et même la tragédie, en société avec Mme Récamier. On comprend la curiosité et l'intérêt qu'excitait cette brillante apparition. On la savait en lutte ouverte avec le puissant empereur, et cette lutte la grandissait encore [1].

En 1810 l'impératrice divorcée Joséphine, nouvelle victime de l'ambition dévorante de Napoléon, vint résider à Sécheron, puis à Pregny, où elle acquit une propriété qui porte encore son nom aujourd'hui, et sa présence fournit un nouvel aliment à l'instinct d'opposition des Genevois.

Plusieurs raisons se réunirent pour exciter dans Genève un grand intérêt en faveur de cette aimable princesse. Les amis de Napoléon connaissaient trop

[1] Les détails que l'auteur a donnés de vive voix tant sur les représentations dramatiques de Mme de Staël à Genève, que sur la vie et la société de l'impératrice Joséphine à Pregny, seront mieux en place dans d'autres *Souvenirs*.

Digitized by Google

les sentiments qu'au fond de son cœur il conservait à la compagne dévouée, dont l'ambition l'avait seul séparé, pour ne pas l'accueillir avec empressement. Elle n'en était pas moins une victime officielle, et les ennemis de Napoléon lui en faisaient un mérite. Mais Joséphine avait d'autres moyens de captiver tous ceux qui l'approchaient. Nous voulons parler de sa grâce et de sa bonté, qui étaient les mêmes pour tous.

Enfin, — dernier moyen de défense contre l'absorption française, — Genève possédait à l'étranger des défenseurs et des amis, dont il y aurait une coupable ingratitude à laisser les noms dans l'oubli.

Elle en comptait beaucoup en Angleterre, mais tant que les mers restaient fermées ceux-ci ne pouvaient guère lui être utiles.

Ceux qu'elle avait en France, notamment à Paris, étaient mieux placés pour l'aider durant son éclipse. Ces amis étaient surtout, on le comprend, les protestants français. Nous avons vu le cas que Napoléon, au jour même de son couronnement,

Digitized by Google

déclarait faire de ses sujets protestants. Aussi le nombre de ceux qui, au début de son règne, se trouvèrent revêtus de sa confiance fut-il considérable. Le Corps Législatif en comptait vingt-cinq ou trente dans son sein, nombre bien supérieur à la proportion numérique des réformés dans l'ensemble de la population française. Ces députés avaient soin, dans les jours de réception, de se grouper pour être à la fois plus visibles et plus forts. Napoléon aimait, à l'époque du Concordat, à se rapprocher de ce groupe pour inquiéter et assouplir les catholiques, et il se dirigeait le plus souvent vers le représentant de la ville qu'il appelait lui-même volontiers la « Rome protestante. » De là était née entre eux la relation spéciale dont on a vu un échantillon dans le dialogue rapporté plus haut.

Il serait difficile de nommer ici tous les personnages influents, protestants ou autres, qui semblaient, auprès du chef de l'État, veiller avec sollicitude sur les intérêts de Genève.

Digitized by Google

Ne citons qu'un de ces noms, qui se rattache également à trois cantons suisses. M. Etienne Delessert, Vaudois d'origine, établi à Lyon, puis à Passy près Paris, avait épousé une demoiselle Boy de la Tour, de Neuchâtel, femme du plus grand mérite, à laquelle J.-J. Rousseau dédia son dictionnaire de botanique, Berquin quelques-uns de ses contes, et que B. Franklin honorait d'une amitié particulière. Outre quatre fils distingués [1], M. Delessert avait une fille mariée à un Genevois, Mme Gautier, dont le salon à Paris était devenu en quelque sorte le « bureau d'assistance » de Genève.

Nous voici maintenant arrivés au terme de l'étude que nous avions entreprise de tout ce faisceau de radicules et de filaments par lesquels Genève conquise restait opiniâtrément cramponnée à son individualité protestante et républicaine.

Encore fallait-il qu'il y eût de la sève pour cir-

[1] Le dernier de ces quatre fils, M. François Delessert, cesse de vivre âgé de 89 ans, au moment même où s'impriment ces lignes. (Vr le *Journal de Genève* du 23 octobre 1868.)

Digitized by Google

culer dans ces canaux, qu'un principe de vie mît en mouvement ces leviers.

Ce moteur mystérieux, ce fluide ne pouvait être qu'un amour toujours vivant pour la patrie censée morte, qu'une foi inébranlable dans son avenir.

Cet amour, cette foi se trouvèrent.

Dès les premiers jours de la réunion à la France, au milieu de l'abattement général, quelques vieux serviteurs de la République disparue, pleins de confiance et de foi, se formèrent dans le plus grand secret en *Comité d'indépendance.* Ils fouillèrent le sol aride pour y découvrir quelque filet d'eau courante; ils soufflèrent sur les charbons éteints pour y retrouver un peu de chaleur et de vie. Trompant leurs regrets à l'aide de leurs espérances, ils voyaient dans un saint mirage la patrie toujours vivante. Leur foi la fit revivre à son heure.

Un matin, l'un d'eux entre dans le cercle qui réunit ses anciens amis et collègues ainsi que les générations plus jeunes. Il a, comme toujours, des manières légèrement pompeuses, et de plus l'air

Digitized by Google

momentanément préoccupé. Il s'approche d'un des plus jeunes membres de l'assemblée et l'attirant dans l'embrasure d'une croisée : « Eh bien! lui dit-il mystérieusement, je vous fais mon compliment! » — « Et de quoi, s'il vous plaît? » — « *Nous vous avons mis aujourd'hui en Deux-Cents!* »

En Deux-Cents! Que c'est ridicule!... Il y a longtemps qu'il n'y a plus de Deux-Cents. Il n'y en aura plus jamais. Ces aigles triomphantes qui volent de clocher en clocher sont en train de balayer de leur aile dédaigneuse tout ce qui peut subsister de ces débris gothiques. De pareilles idées ne peuvent sortir que de cerveaux fêlés!

Sans doute, au moment même, à l'heure où la puissance de Napoléon semblait défier la fortune, il était naturel de juger ainsi ces paroles.

Mais lorsque, à quatre ou cinq années de là, — pas davantage — le même ancien magistrat qui s'obstinait à tenir le Deux-Cents *à jour*, se fut retrouvé l'un des chefs de la République de Genève restaurée et plus prospère que jamais; — lorsque

Digitized by Google

le jeune concitoyen auquel il s'adressait en 1809 fut devenu de son côté l'un des membres les plus utiles du Conseil qui représentait l'ancien Deux-Cents, — alors, l'intervalle si court, qui, suivant Napoléon lui-même, sépare le ridicule... du sublime, cet intervalle se trouva bien près d'être comblé! Le propos du vieux magistrat, qui avait fait sourire, n'apparaissait plus que comme un témoignage éclatant de sa foi invincible dans la bonté de sa cause et dans la justice de la Providence. L'excès de la confiance avait donné au vieillard une sorte de seconde vue.

A l'honneur des membres du Comité secret d'Indépendance, nous devons rappeler ici un fait important.

Sous les menaces de la France républicaine qui, le jour même de sa naissance (1er vendémiaire an I, 22 septembre 1792), venait d'envahir la Savoie et de porter ses armes sur les frontières de la petite République de Genève, cette dernière avait

Digitized by Google

vu s'écrouler son gouvernement, bien qu'il se fût déjà, en 1789, modifié dans un sens libéral et populaire.

Pour ôter tout prétexte à l'invasion étrangère, à l'intervention de la France révolutionnaire, d'une nation qui déclarait offrir son aide à tout peuple se prétendant opprimé, les magistrats genevois, préférant l'indépendance de la patrie à leur pouvoir politique et à leur position de chefs de l'État, avaient, dès le 27 décembre 1792, déposé d'eux-mêmes, paisiblement, leur autorité entre les mains de leurs adversaires. Une sentinelle placée sur la Treille, entre une et deux heures du matin, avait dû laisser passer le Syndic de la garde allant remettre à un bourgeois révolutionnaire qui l'accompagnait, les clefs des différents arsenaux. Peut-être ce sacrifice avait-il retardé de quelques années l'engloutissement de Genève, mais dans le mois de juilliet 1794 l'organisation révolutionnaire genevoise s'était vue elle-même débordée par une insurrection sanglante, produit

Digitized by Google

et contre-coup de la Terreur française, arrivée au comble de ses fureurs. Cet odieux plagiat, qui avait eu pour résultat de faire couler le sang le plus pur de Genève, n'avait cependant été que passager. Comme en France après vingt mois de sanguinaire égarement, déjà les esprits à Genève, au bout de quelques semaines, avaient reculé devant l'horreur de leurs propres excès. Des hommes sagement intentionnés, représentants paisibles, mais exclusifs de la bourgeoisie, avaient été mis à la tête des affaires publiques.

Cependant un calme sérieux n'avait pu se rétablir. Les factions continuaient à s'agiter, celle en particulier qui, dès l'établissement de la République française, avait pris pour seul but de ses efforts la destruction de la nationalité genevoise par son annexion à la France. La confiance, l'industrie, le bien-être avaient disparu. Ainsi que nous l'avons vu au début de cette étude, les meilleurs citoyens, découragés, rendus méfiants, n'entrevoyaient pour le pays que l'avenir le plus som-

Digitized by Google

bre. Il était évident qu'il n'existait plus dans le présent aucune base sur laquelle on pût reconstruire un édifice solide et durable, où tous les enfants de la patrie genevoise se fissent fête de s'abriter en commun. Pour retrouver cette base, il fallait remonter jusqu'à l'organisation politique sérieuse, quoique imparfaite, qui s'était, comme nous venons de le voir, sacrifiée d'elle-même le 27 décembre 1792 à la paix entre les citoyens et à l'indépendance de l'étranger. Ordre de choses dont l'épitaphe est tout entière dans ces mots solennels que l'on lit à la dernière page des registres du Conseil :

« Cette séance (du 27 décembre 1792) a été « la dernière des Conseils de la République, et « ici finit le registre de cette année 1792..... *Deus « meliora !*

« (Signé) DE ROCHEMONT *(secrétaire d'État).* »

Ce sera sous l'empire de cette conviction de

Digitized by Google

l'impossibilité de trouver pour Genève aucune autre base de restauration solide et *acceptée*, que nous verrons bientôt ces mêmes serviteurs de la patrie, qui jugeaient le 27 décembre 1792 utile à son salut de lui faire le sacrifice de leur pouvoir, revenir le 31 décembre 1813 lui offrir de nouveau le sacrifice de leur repos, peut-être de leur vie.

Au reste il n'y aura, à cet égard, à l'heure suprême du danger, de divergence chez personne[1]. Il semble même qu'une indication d'en-haut dé-

[1] S'il était besoin d'un complément de preuves, quant à l'opportunité, à la nécessité même de la présence des anciens magistrats d'avant 1792 dans le gouvernement provisoire du 31 décembre 1813, on le trouverait dans l'incident ci-après :

Lord Castlereagh, ministre alors tout puissant en Angleterre, avait reçu très vite (comme Napoléon) la liste du gouvernement provisoire du 31 décembre. S'imaginant que c'était quelque reste de la Révolution, il avait accueilli cette liste avec défiance et défaveur, et il en parla dans ce sens à sir Francis d'Ivernois, en lui communiquant les noms propres. Au premier coup d'œil jeté sur ce document, sir Francis le rassura complétement, lui déclarant que ces magistrats étaient l'élite de l'ancien parti qui l'avait jadis proscrit, lui d'Iver-

Digitized by Google

signe le seul représentant laissé au vieux Secrétaire d'État qui a clos le passé sérieux de Genève, — pour reprendre et continuer son œuvre en exauçant son vœu patriotique, pour être l'un des principaux instruments qui, avec l'aide de Dieu, procureront à Genève « des jours meilleurs. » (Son gendre, M. Pictet de Rochemont.)

Mais tandis que nous analysons les causes qui ont concouru à préserver la nationalité genevoise sous le régime étranger, le temps a marché. L'astre nouveau qui s'est levé sur le monde avec le siècle précipite sa course. Il touche à son zénith.

César et Charlemagne ont trouvé leur héritier. Le Premier Consul a fait place à l'Empereur des Français, qui sera demain « Napoléon le Grand. »

Bonaparte a clos la seconde étape de son éblouissante carrière en faisant venir de Rome à

nois, comme *représentant*, mais qu'ils n'étaient pas moins des hommes très honorables, les seuls qui, dans ce moment, pussent faire revivre Genève. Dès lors, l'appui de lord Castlereagh fut acquis à ce gouvernement.

Digitized by Google

Paris, au travers des Alpes et malgré les neiges de l'hiver, le vieillard qu'une partie de la chrétienté vénère comme son chef spirituel, — non pour que ce Pontife le sacre de ses mains vénérables, mais pour que, témoin de pure forme, il le voie se couronner de sa propre main, et couronner son épouse agenouillée devant lui. Rarement ici-bas, homme poussa plus loin l'audace et l'irrévérence.

Dès lors tout devient gigantesque à la suite d'un pareil début. La couronne de Roi d'Italie n'est plus pour Napoléon qu'un corollaire de sa grandeur impériale à peine digne d'attention. La défaite de deux empereurs à Austerlitz, la destruction de la monarchie de Frédéric le Grand à Jéna, l'entrée dans Vienne, dans Berlin, dans Varsovie, Dresde, etc., tous ces triomphes qui éblouissent le monde, ne paraissent être pour lui que d'insignifiantes promenades. Le Protecteur de la Confédération du Rhin pèse plus lourdement sur toute l'Allemagne que ne le fit jamais aucun empereur germanique. Il moissonne en courant de nouveaux

Digitized by Google

lauriers à Wagram, Friedland, Eylau, et distribue, comme en se jouant, dix trônes à sa famille, trente duchés ou principautés à ses lieutenants. D'un mot, il décrète que les plus vieilles dynasties ont cessé de régner, et dès lors elles n'ont plus de refuge qu'au delà des mers. Sans effort comme sans scrupule, il chasse les Bourbons de Naples et le pape lui-même de Rome. Suzerain affable à ses heures, autant que vainqueur redouté, il tient cour plénière de rois vassaux dans sa ville « française » d'Erfurth, comme il le fera plus tard à Bayonne et à Dresde. Par le charme étudié de ses manières, il captive à Tilsit et à Schœnbrunn les adversaires qu'il a le plus rudement frappés. Enfin, abusant de plus en plus de sa fortune qu'il va lasser, il éloigne de lui la compagne de ses belles années, pour s'unir à la fille des Césars. A la suite de cette faveur, le destin lui en accordera une autre, la plus trompeuse de toutes. Dans l'année même de cette union illustre, il lui naîtra un fils, but suprême de son ambition, qu'il baptisera du nom étincelant de Roi de Rome.

Digitized by Google

Mais lorsqu'il arrivait à ce nouvel Icare de rentrer en lui-même, il entendait une voix intime qui, comme l'insulteur assis à l'arrière du char du triomphateur, lui criait : « Tu es impuissant, toujours impuissant, contre l'Angleterre qui te brave et qui te dédaigne. Tu ne peux ni lui reprendre Malte, ni l'atteindre derrière le rempart que forment pour elle les flots, ni exclure ses marchandises des ports du continent. »

Cette impitoyable conviction empoisonne sa félicité; cette pensée lui devient une torture permanente[1]. La force des armes s'étant trouvée impuis-

[1] La gravité du coup que porta au cerveau de Napoléon le refus par l'Angleterre de rendre Malte, ressort suffisamment des lignes suivantes que nous empruntons au plus partial des biographes de l'empereur. M. de Norvins s'exprime ainsi dans son *Histoire de Napoléon* :

« Napoléon, dans une conversation extrêmement vive avec l'ambassadeur anglais du traité d'Amiens, lord Whitworth s'écria avec violence : *J'aimerais mieux vous voir en possession du faubourg Saint-Antoine que de Malte! — Aucune considération humaine ne pourra me faire consentir à ce que vous la gardiez!* »

Digitized by Google

sante pour vaincre la Grande-Bretagne, tous les efforts de Napoléon tendront désormais à la destruction de ce commerce qui est son existence. Il donne à l'objet suprême de ses préoccupations le nom prétentieux de « Système continental, » et ses efforts pour faire prévaloir partout en Europe ce plan barbare vont provoquer les luttes qui le perdront. C'est en poursuivant à outrance son insaisissable ennemie qu'il attaque successivement le Portugal, l'Espagne, le Pape et enfin la Russie. Il donne à son empire, dans ce but, l'extension la plus illimitée et la configuration la plus étrange. De Lubeck à Lisbonne, de Lisbonne à Terracine des légions de satellites consument stérilement leurs forces à prévenir toute communication entre les flots et la terre, et cette lutte poursuivie sur tous les rivages du continent oblige Napoléon à faire peser les charges les plus écrasantes sur les peuples soumis à son sceptre.

Genève dès lors est appelée à souffrir cruellement et de plusieurs blessures; non qu'elle soit

Digitized by Google

l'objet de persécutions volontairement aggravées. Napoléon, au début de sa puissance, et lorsqu'il était encore dans la plénitude de son jugement, se sentait une certaine sympathie pour les Genevois, soit comme gens, disait-il, « de science et de calcul, » soit comme protestants, ainsi que nous l'avons expliqué. Ce n'est que plus tard qu'il a trouvé qu'à Genève *on parlait trop bien anglais pour lui.*

C'est en sa qualité de ville commerciale et frontière que Genève devait souffrir tout particulièrement de cette persécution sur les choses, qu'on appelait les *Douanes.* Quant à la persécution sur les personnes, la *Conscription*, elle s'en sentait d'autant plus cruellement atteinte qu'elle avait pu espérer d'en être complétement à l'abri.

Nous avons vu, en effet, que l'art. 3 du Traité de réunion exemptait Genève « de toute réquisition *personnelle* et *réelle* pendant la guerre actuelle jusqu'à la paix générale. »

Il était certes bien permis de croire et de prétendre que la guerre n'avait guère cessé, ni la paix

Digitized by Google

guère fleuri depuis que Genève était sous le joug et Napoléon sur le trône. Légalement ou diplomatiquement, il n'en était cependant pas ainsi. Un mirage trompeur, connu sous le nom de Traité d'Amiens, avait été censé, par la paix avec l'Angleterre, compléter pour quelques instants, la pacification universelle. Lorsqu'au bout de peu de mois cette paix fragile s'était brisée contre le fatal rocher de Malte, — que l'un voulait garder et l'autre prétendait reprendre, — les hostilités avaient recommencé plus furieuses que jamais, et dès ce moment, les Genevois s'étaient vus frustrés du bénéfice de leur Traité de réunion. Leur droit à l'exemption du service militaire était déclaré périmé au moment même ou la conscription devenait la plus intolérable.

Tandis que l'antiquité représentait Janus porteur de deux visages, comme le dieu de la paix, la conscription était devenue en quelque sorte le *Janus de la guerre.* D'un côté, elle regardait derrière elle les années qu'elle avait déjà décimées

Digitized by Google

pour y ressaisir une seconde fois, — même une troisième, — tous les hommes valides qui pouvaient encore s'y trouver ; de l'autre, elle regardait au loin devant elle les années qui approchaient pour les décimer d'avance et y escompter l'impôt du sang. La conscription de 1815 *était tirée dès 1813*..... Le prix des remplaçants s'était élevé à des sommes fabuleuses. Enfin, les cruautés exercées contre les familles de ceux qui essayaient de se soustraire à ces arrêts meurtriers, — des *réfractaires*, — et en particulier contre leurs mères et contre leurs sœurs, dépassent tout ce que l'on oserait concevoir.

Quant aux rigueurs de la douane, elles ne se bornaient pas à des vexations financières. A la plus complète perturbation de toutes les habitudes domestiques, causée par l'exclusion de certaines denrées d'un usage universel, venaient s'ajouter des scènes sanglantes. Dans les premières années de la réunion, les hautes vallées de la Savoie qui se rapprochent de Genève étaient livrées, à peu près

Digitized by Google

comme au onzième siècle, à la plus féroce anarchie. La contrebande s'y faisait à main armée et par bandes nombreuses. Des batailles rangées avaient lieu entre les douaniers et les fraudeurs. Le drame, pour les contrebandiers vaincus et pris dans ces luttes acharnées, se dénouait sur l'échafaud, et le chef-lieu du département vit, à plusieurs reprises, le sang des condamnés inonder son pavé. Plus tard, la résistance changea de forme. Une contrebande plus habile et plus pacifique, mais aussi plus démoralisante, devint une arme, jugée à peu près licite, contre l'oppression commerciale. Grâce au perfectionnement constant des moyens de fraude, le taux de l'assurance contre la douane baissa dans une proportion inverse du taux de l'assurance contre la conscription. La corruption croissait au même degré, quoique sous des formes très-diverses, dans ces deux natures de rapports entre les individus et l'État.

Un tribunal spécial des douanes avait été établi à Genève. Il fonctionnait sans cesse. Le pays était

Digitized by Google

couvert de douaniers que le peuple ne désignait que sous le nom de « gabelous. » Une de leurs occupations habituelles, dans les derniers temps de l'empire, alors que le « système continental » existait dans toute sa rigueur, était la suivante:

Au centre de la promenade des Bastions, dans la partie qu'occupe aujourd'hui le Jardin botanique, s'élevait un long et disgracieux obélisque surmonté d'un buste de Rousseau. Les bourgeois pouvaient voir cet obélisque entouré d'une rangée de brasiers ardents, ainsi que de nombreux ballots de précieuses marchandises anglaises qui avaient été saisies. Les « gabelous » de leurs coutelas recourbés éventraient ces ballots pour en jeter dans les flammes le contenu, des mousselines des Indes, des cachemires aux riches couleurs, etc. De ces merveilles de l'industrie humaine si brutalement anéanties, s'élevaient d'épaisses colonnes de fumée qui, après avoir tourbillonné autour des traits impassibles de l'auteur du *Contrat social*, allaient porter jusqu'aux nues le témoignage du

Digitized by Google

mode de guerre le moins digne d'un peuple civilisé.

Plus tard vinrent encore d'autres exigences, toutes conséquences forcées de cette lutte sans trêve à laquelle Napoléon s'était lui-même fatalement condamné.

Il avait chaque jour un plus grand besoin d'hommes, et entre autres de cavaliers, qui ne s'improvisent guère. Il inventa les *Gardes d'honneur*, expédient malheureux qui lui coûta cher. Quels qu'aient été le dévouement et le courage de ces soldats imberbes et inexpérimentés, les services qu'ils purent rendre dans la seconde moitié de la campagne de 1813 furent loin de compenser, non-seulement les flots de larmes que fit verser l'enrôlement de si jeunes recrues, mais encore et surtout la masse de désaffection et de haine dont cette mesure cruelle emplit des cœurs bientôt en position de se venger.

A défaut d'hommes, il fallait offrir des chevaux, des canons, des vaisseaux, car tout un matériel

Digitized by Google

immense était à remplacer. De l'argent, il en fallait également. On en vint à l'idée de s'emparer des propriétés des villes et communes de l'empire. Forêts, pâturages, immeubles... tout était menacé, tout devait être converti en « rentes sur l'État. » Ce danger était particulièrement redoutable pour Genève dont les propriétés communales sauvegardaient, comme nous l'avons vu, la nationalité. Pendant l'année 1813, la lutte fut ardente entre la Société Économique et le gouvernement impérial qui, dans un double but, voulait dénaturer et saisir les biens de cette société. Les membres les plus éminents de cette dernière coururent à Paris pour conjurer le danger. Déjà les titres de propriété étaient entre les mains des autorités françaises, le décret de vente était signé, — quand l'heure de la délivrance sonna....

Mais si Genève française était écrasée avec le reste de l'empire, sous les conséquences de la politique du maître, il faut reconnaître, pour être juste, qu'elle eut peu à se plaindre des hommes

Digitized by Google

qui ont représenté, dans ses murs, l'autorité impériale.

Genève n'a subi que trois préfets.

Le premier, M. d'Eymar, gentilhomme d'une santé délicate, de mœurs tranquilles et de manières élégantes, amateur des sciences et plus encore des beaux arts, a mérité que son portrait reste aujourd'hui suspendu dans la salle de la Société des Arts à Genève. Ses procédés à notre égard furent toujours très-bienveillants, au point que le premier Consul prétendait qu'il nous traitait en enfants gâtés. Il n'administra comme préfet que pendant deux ans, et mourut jeune.

Le second préfet, M. de Barante, originaire d'Auvergne, d'une naissance honorable sans être brillante, de mœurs simples, instruit, laborieux, a laissé des souvenirs intéressants de son séjour à Genève dans un article développé et consciencieux sur Calvin, qu'a publié la *Biographie Universelle.* Il resta préfet du Léman plus de huit ans. La plus grande notoriété acquise au nom de Barante vient

Digitized by Google

de son fils aîné, Prosper de Barante, ministre et diplomate, et surtout auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne.*

En troisième, arriva le baron Capelle, homme d'une tout autre nature. Ses antécédents plus ou moins mystérieux autorisaient à lui croire de l'ambition, et sa carrière subséquente n'a pas démenti cette hypothèse. Ministre du roi Charles X, il fut l'un des signataires des fameuses ordonnances de juillet 1830. Poursuivi et condamné pour ce fait, il put à temps quitter la France, et a disparu depuis lors de la scène politique.

Un trait piquant de sa situation fut que, chargé de surveiller assez brutalement Mme de Staël, dans son château de Coppet, il était, malgré tout son zèle administratif, fort désireux, en sa qualité d'homme du monde, d'être compté parmi ses amis.

Il donna un jour de son désir d'être agréable à ses administrés, une preuve de très-bon gout.

Le cercle de la « maison De la Rive » réunissait alors les plus fidèles débris de l'ancienne républi-

Digitized by Google

que. Un jour, M. Capelle reçut de Paris l'ordre formel et pressant de le faire fermer sans autre examen, comme hostile au gouvernement impérial. Pour les membres, cet arrêt était un coup très-douloureux. Le grand salon du cercle, avec sa large cheminée, était un centre charmant de causerie. Il était plus d'un vieillard vénérable dont la vie se concentrait là. Comment se résoudre à causer tant de regrets?

Le préfet se rendit près d'un membre du cercle, dont il était plus particulièrement connu, et lui témoigna le désir d'être reçu lui-même membre de la société. Au premier moment, sa demande parut fort inquiétante. Le dernier refuge de l'intimité nationale allait être forcé. Quel besoin avait ce préfet d'y pénétrer? N'existait-il pas, à quelques pas plus loin, un autre cercle, le Cercle français, dont il était membre et président? On ne crut pas possible, cependant, de repousser la demande du haut fonctionnaire. Dès que le baron Capelle eut son diplôme de reception dans sa poche, il

Digitized by Google

écrivit à Paris « qu'il ne comprenait pas ce que signifiaient les calomnies répandues contre le Cercle De la Rive, et cette accusation d'hostilité envers le gouvernement,... que *lui-même en était membre!* »

On comprend qu'en présence d'une pareille déclaration du préfet, les mesures de rigueur furent promptement abandonnées. A cet aimable procédé, M. Capelle en joignit un second plein de délicatesse; — il ne mit jamais les pieds au Cercle De la Rive.

Quelques créations sages, mais éphémères, du régime français méritent d'être indiquées brièvement.

L'une était la « Société de charité maternelle, » fondée lors du mariage de Marie-Louise, sous la présidence nominale de la jeune impératrice. Ce fut un moyen pour rallier à l'empire, dans quelques départements, des noms honorables que l'on n'eût pas atteints autrement. — Une autre institution de l'ère impériale fut une Bourse de secours en faveur des « Compagnons étrangers. »

Digitized by Google

Mais déjà cet Empire, si jeune encore, qui faisait sentir son existence à Genève par de lourdes charges entremêlées de légères faveurs, allait bientôt s'écrouler. L'heure de l'expiation était arrivée. Tout esprit clairvoyant apercevait chez Napoléon

. . . . cet esprit de vertige et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

L'édifice immense et fragile, improvisé pour mettre l'Europe sous clef, menaçait ruine de toutes parts. Des lézardes apparaissaient sur chacune de ses faces.

Ainsi, tandis que, sur les rives de la Baltique, une association mystérieuse enflammée du désir de venger une reine adorée (le *Tugendbund*) préparait la résurrection de la Prusse et troublait les orgies de la cour de Cassel, — à l'autre extrémité de l'Allemagne, un culte semblable pour la maison d'Autriche poussait un aubergiste tyrolien à lever l'étendard d'une révolte impuissante. Mais, en tom-

Digitized by Google

bant sur les glacis de Mantoue, André Hofer léguait à la vengeance d'un grand peuple un nom désormais immortel. Les ombres sanglantes de l'étudiant Staps à Schœnbrunn, du libraire Palm à Leipzig, associées à celle de Hofer, enflammaient l'imagination populaire d'un bout à l'autre de l'Allemagne.

Tandis qu'au midi de l'Europe, dans les plaines de l'Andalousie, une défaite, et surtout une humiliation sans précédent (celle de Dupont à Baylen) détruisait le prestige des armes françaises,—tout au nord, un ancien lieutenant de Napoléon, monté malgré lui sur le trône des Wasa, lui présentait un nouvel et rédoutable adversaire qui lui fermera la route de Berlin.

Enfin, tandis qu'une excommunication soigneusement dissimulée au public, mais néanmoins peu à peu connue dans le sein des familles, punissait les violences commises envers le souverain Pontife, —une conspiration microscopique éclatait au milieu de Paris, bouleversait les ministères pendant quelques heures, et, malgré le supplice de ses auteurs,

Digitized by Google

allait faire trembler, à six cent lieues de là, Napoléon au milieu de son armée. Il se hâte, pour venir défendre son trône, d'accourir à peu près seul, en abandonnant ses soldats dans les glaces de la Russie.

La catastrophe finale suit de près ces sinistres préludes. Deux coups terribles viennent la rendre irrémédiable, — la retraite de Russie, et — un an plus tard, — la *bataille des nations,* sous les murs de Leipzig.

La puissance impériale, cette vague immense qui, de France, déferlait sans cesse depuis dix années sur le nord-est de l'Europe, avait enfin heurté contre le Kremlin et s'y était brisée.

Les débris mutilés des armées françaises se hâtent de regagner le Rhin, poursuivis par un triple danger, l'ennemi, la disette et les maladies.

Semblables aux enfants qui, dans leurs jeux, se croient inviolables dès qu'ils ont crié *barre!* et touché le point convenu d'avance, les soldats français étaient persuadés que le Rhin serait pour eux

Digitized by Google

un rempart inviolable. La pensée que l'étranger osât se risquer à dépasser ce large fleuve, ne se présentait point à leur esprit. Elle leur eût paru sacrilége !

Si l'on se permettait de toucher au sol français, chaque caillou, semblable aux dents du dragon de Cadmus, se changerait en guerrier prêt à dévorer l'Audacieux.

Hélas, la recette qui fait faire de pareils miracles était depuis longtemps perdue pour Napoléon !

De même qu'un liquide exposé à un feu trop ardent se soulève en créant le vide sous son élévation factice, répand tout autour de lui ses flots bouillonnants, puis, l'ébullition finie, retombe au-dessous de son niveau primitif amoindri de tout ce qu'il a déversé au dehors, — l'Empire français, dans son enivrement de gloire et d'orgueil, avait débordé sur l'Europe, s'épuisant d'hommes, d'argent et, qui pis est, de dévouement pour celui qui avait abusé de tous ces biens.

Digitized by Google

Aussi ce mémorable événement, le passage du Rhin par les forces réunies de l'Europe justement irritée, se réalisa-t-il sans difficulté aucune.

Comme cette première invasion de la France est l'un des plus grands faits du siècle, non moins dans l'histoire générale de l'humanité que par rapport à l'humble épisode qui fait le sujet de cette étude, nous croyons devoir en résumer les traits principaux dans le tableau ci-après, succinct mais complet.

Invasion de 1813—14[1].

Sur un quart de cercle de 200 lieues (de Dusseldorf à Genève) 556,000 combattants, divisés en trois armées, franchissent le Rhin dans les derniers jours de l'année 1813 et les premières semaines de 1814.

[1] Les principales indications de ce tableau, puisées dans l'ouvrage de M. Thiers, ont été contrôlées et complétées par des documents sûrs.

Digitized by Google

I. La première armée (en partant de l'ouest) est dite l'*Armée du nord*. Elle compte 136,000 hommes. Elle est composée de Suédois, Prussiens et Russes, commandée en chef par le prince royal de Suède *Bernadotte*, ayant sous ses ordres Bulow et Wintzingerode. Elle a sauvé Berlin en battant les Français à *Dennewitz*, *Grossbeeren* et *Jüterbock*. Elle envahit la Hollande et la Belgique et passe le Rhin la dernière à *Dusseldorf* le 7 mars 1814. Elle se porte sur Paris du nord au sud par la vallée de l'Oise.

En France elle a peu combattu.

II. La seconde armée, dite *Armée de Silésie*, a été la plus engagée. Elle compte 120,000 hommes, — presque tous Prussiens et Russes. Le feldmaréchal *Blücher* la commande en chef, ayant sous ses ordres Yorck, Sacken, Langeron, Ostermann. Elle a battu les Français à la *Katzbach*, et pris Vandamme à *Kulm*. Elle franchit le Rhin à *Worms* et lieux voisins le 8 janvier 1814 et jours suivants, envahit la Lorraine et la Champagne, et

Digitized by Google

se fraie, en suivant la vallée de la Marne, un passage sur Paris, où elle entre le 31 mars 1814.

La réunion, le 31 janvier 1814, de Blücher et de Schwarzenberg au hameau de la Rothière, décide de la ruine de Napoléon.

III. La troisième, dite *Armée de Bohême* ou la *Grande Armée,* comprend environ 300,000 combattants, Prussiens, Autrichiens, Allemands de divers États, commandés par le généralissime prince de *Schwarzenberg*, ayant sous ses ordres Bubna, Kleist. Elle a à son quartier général les TROIS SOUVERAINS. Elle traverse le Rhin la première, du 20 au 22 décembre 1813 à Bâle et lieux voisins.

Là elle se divise :

Le gros de l'armée se dirige par la vallée de la Seine, Franche-Comté, Alsace, sur Paris.

L'avant-garde, sous Bubna, traverse la Suisse, marchant sur Genève et Lyon[1].

Nous négligerons maintenant ces innombrables

[1] Dans les premiers jours de 1814, les Anglais franchissent les Pyrénées et battent Soult à Orthez.

Digitized by Google

combattants qui convergent sur la capitale de la France, pour ne nous occuper que de cette avant-garde commandée par le comte Bubna.

L'épée du général autrichien est tendue dans la direction de Genève. Elle porte à son extrémité l'étincelle électrique qui va ressusciter la République.

Tout y est prêt pour ce miracle.

Digitized by Google

PENDANT

LA RENAISSANCE DE GENÈVE

Les alliés sont arrivés à Berne le 23 décembre, sans coup férir et avec des forces irrésistibles.

C'est là pour Genève une immense nouvelle qui doit y être reçue avec les impressions les plus diverses.

Pour les membres du comité secret d'Indépendance, pour tous les Genevois dont le cœur bat à la seule pensée de la renaissance de la patrie, c'est un enivrant sujet de joie, c'est la réalisation de vœux qui semblaient condamnés à n'être jamais que des rêves.

Digitized by Google

Mais pour le général français chargé de défendre et de conserver cette importante ville frontière, tenue pour place de guerre, c'est l'annonce la plus alarmante qu'il puisse recevoir.

Les fortifications sont dans le plus mauvais état. Leur développement exagéré exigerait pour les défendre dix à douze mille hommes de bonnes troupes. Or le général Jordy n'a guère sous la main que quinze cents conscrits à peine habillés, à peine armés, encore moins instruits.

Dans ces conditions la lutte est impossible.

Sous la pression d'une vive angoisse, le commandant français croit devoir faire appel à la garde nationale pour qu'elle vienne garnir les postes et concourir avec la garnison à la défense des remparts.

Les officiers de la Garde nationale se réunirent chez l'un d'eux, délibérèrent avec toute la réflexion que méritaient les circonstances, et prirent une résolution qui probablement a décidé, non-seulement du salut immédiat de Genève, mais encore de son avenir.

Digitized by Google

Ils vinrent déclarer au général Jordy que « la garde nationale n'avait nullement été créée pour faire un service de siége ; qu'en outre la défense était impossible, et que la tenter serait une témérité faite pour attirer sur la ville et sur ses habitants des maux incalculables ; qu'en conséquence, ils se refusaient à prendre part à aucune mesure de ce genre, mais qu'ils étaient prêts à le seconder de tout leur pouvoir pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. »

Le général Jordy, au premier moment, ne voulut point accepter cette offre restreinte, qu'il reçut le 24 décembre au soir.

Dès le lendemain, 25, survint un incident qui modifia sa décision. — Le préfet Capelle quitta Genève avec la plupart des employés français ayant autorité dans la ville.

Dès lors, la position devenait toute différente. L'anarchie menaçait de s'installer dans Genève ; mille désordres étaient à craindre. Force ouvriers réduits à la misère parlaient déjà de piller les cais-

Digitized by Google

ses des diverses recettes, remplies de l'argent des Genevois, celle surtout de l'administration des douanes. Personne ne travaillait plus. Chacun était dans l'anxiété et dans l'attente. La population se répandait dans les rues. Les cercles, les cafés, les plus infimes cabarets étaient remplis d'une foule à la fois effrayée et effrayante.

La police était impuissante, la garnison plus encore....

Dès lors le commandant n'hésita plus à profiter des offres de la garde nationale. Il renonça à lui imposer aucune condition. Il savait cependant qu'en allant avec ses chefs relever les postes français par des grenadiers genevois, il signait en quelque sorte la reddition de la place et, en cas de succès de l'empereur, peut-être son arrêt de mort!

Autant qu'à sa garde nationale, ce fut à sa Municipalité, forte de l'estime et de la confiance publiques, que Genève dut alors la conservation, dans ses murs, de l'ordre le plus parfait. Ces deux pouvoirs réunis prirent la direction du mouvement et

Digitized by Google

calmèrent les esprits en les dominant. Il s'agissait d'exécuter une des opérations les plus difficiles de la chirurgie politique, — celle de la *désarticulation* d'un membre !... Il s'agissait, au sein d'une population chez laquelle fermentaient encore, au moment de sa réunion à la France, des haines et des passions désastreuses, de remplacer l'autorité matériellement toute-puissante de l'Empire par l'autorité purement morale de l'amour du pays et de ses concitoyens ; puis d'installer, au milieu de cette réunion de famille, les hordes victorieuses des ennemis de la France.

Il fallait, vis-à-vis de ces étrangers, sans s'humilier ni se compromettre, se montrer un petit peuple vivant et digne de vivre, tout en se conciliant l'indispensable appui des vainqueurs. Il fallait surtout, qu'à l'exemple du fleuve qu'elle avait sous les yeux, cette population, entrée bourbeuse et turbulente dans l'océan qui l'avait absorbée, en ressortît calme et purifiée. C'était là le problème à résoudre.

Digitized by Google

Les forces humaines, à elles seules, étaient impuissantes à y parvenir. — La protection céleste pouvait seule accomplir cette sorte de miracle.

Pourrait-on se flatter — suivant les sublimes paroles de Bonnivard trois siècles plutôt — « que « Dieu voudrait bien punir Genève, mais non l'a- « néantir, lui ménageant les coups de telle sorte « qu'ils ne fussent pas à mort, mais à amendement ? »

Les rapports des deux fractions profondément divergentes de la population alors réunie dans Genève, se dénouèrent avec des procédés réguliers et paisibles qui même, dans quelques détails, s'élevèrent jusqu'à la plus délicate courtoisie. De même que les syndics de Genève protestante, en 1535, avaient accompagné les religieuses de Sainte-Claire jusqu'aux limites des Franchises en leur disant : « Adieu, belles dames, certes votre despartie nous déplaît ! » leurs descendants, en 1813, méritèrent — et reçurent — suivant quelques souvenirs intimes, des Français s'éloignant de Genève plus d'un témoignage de reconnaissance et de

Digitized by Google

regret. Pas un coup, pas un cri, pas un geste ne fut dirigé contre les dominateurs de la veille, vaincus et fugitifs du lendemain. Un incident spécial vint même donner à l'attitude des Genevois une teinte de loyauté chevaleresque qui, suivant un historien du temps, ne se retrouve dans la conduite d'aucune autre des populations qui secouèrent alors le joug de la France. Une saisie considérable de marchandises venait d'être faite au préjudice de négociants genevois. Elle n'était guère encore qu'un acte purement administratif, d'une légalité toute provisoire et douteuse, que n'avait sanctionnée aucun jugement. Et cependant les soldats citoyens, parmi lesquels figuraient peut-être les propriétaires de ces marchandises, ou du moins probablement leurs amis, escortèrent avec la plus scrupuleuse délicatesse le convoi qu'emmenaient quelques douaniers impuissants.

La joie de la résurrection que l'on entrevoyait avait inondé les cœurs genevois de trop saintes émotions pour y laisser place à la soif de la ven-

Digitized by Google

geance. Chacun sentait que la plus noble manière de montrer sa reconnaissance d'un grand bienfait est de prouver qu'on en est digne.

Tandis que les fonctionnaires impériaux, naguère maîtres du pays, se dirigeaient précipitamment vers l'intérieur de la France, les amis de l'indépendance genevoise se portaient avec non moins d'empressement vers l'intérieur et le nord de la Suisse, d'où leur venait le secours.

Symétrie constante des situations qui reparaît à travers toute l'histoire de Genève et lui donne un intérêt spécial. — De même qu'en 1526 le Vidôme et le trésorier ducaux, fuyant devant la liberté naissante, se réfugient du côté d'Annecy, tandis que les amis des Suisses et de Genève courent à Fribourg, — en 1813 le préfet Capelle et ses agents se retirent à Lyon, pendant que les champions de Genève renaissante se dirigent vers Berne, et bientôt après vers Zurich.

Le désir était grand chez ces patriotes d'atteindre les troupes alliées qui, pour le moment, tenaient

Digitized by Google

entre leurs mains le destin de la patrie, avant qu'elles eussent mis le pied sur le territoire vaudois. En effet, les habitants du canton de Vaud devaient, par de légitimes motifs, éprouver relativement à l'approche des Autrichiens une sensation fort différente de celle des Genevois. C'était à l'influence de la France que les Vaudois avaient dû leur affranchissement du joug bernois et leur existence indépendante. Ils pouvaient craindre que les ennemis de Napoléon ne vinssent appuyer des idées de réaction menaçantes pour leur liberté. Un jeune Genevois riche et dévoué sacrifia son meilleur cheval pour aller le plus vite et le plus loin possible à la rencontre de Bubna. Au retour de cet éclaireur courageux annonçant l'arrivée du général à Lausanne, trois des principaux membres du Comité d'indépendance se rendirent au quartier général du chef autrichien. Leur mission avait deux buts : l'un de s'interposer auprès du comte Bubna en faveur de la garnison de la place de guerre qu'il se préparait à attaquer comme faisant

Digitized by Google

partie de la France; l'autre de lui expliquer que, dessous cette carapace impériale et française, respirait, très vivant et très désireux que l'on brisât son enveloppe, un petit être à *sang chaud*, l'ancien peuple genevois. Il s'agissait d'en convaincre M. de Bubna.

Sous ces deux points de vue, les délégués reçurent du général le meilleur accueil.

Il promit deux jours de trêve aux troupes françaises pour évacuer la ville et se retirer sans être poursuivies. Quant aux représentants de la petite nation genevoise, M. de Bubna leur exprima, tant en son propre nom qu'en celui des souverains alliés, les dispositions les plus favorables au rétablissement de la république de Genève dans son existence antérieure. Il les encouragea même à former dans ce but, et s'il était possible, *avant* l'entrée des troupes étrangères dans leurs murs, un gouvernement provisoire qui pût être regardé comme une manifestation de la volonté nationale, comme une preuve sans réplique que Genève, étant toujours

Digitized by Google

vivante, avait des droits à la position d'État indépendant.

Dès leur retour à Genève, le 28 décembre, ces députés, qui s'étaient rendus, pour ainsi dire, de leur propre chef, auprès de M. de Bubna, s'empressèrent d'ajoindre au noyau déjà formé de zélés et actifs patriotes, un nombre de citoyens également dévoués suffisant pour constituer un Conseil d'État, soit Pouvoir exécutif provisoire, sur le mode de celui qui avait existé jadis à Genève.

En résultat, ce Conseil se trouva composé comme suit:

De onze magistrats de l'ancienne république (deux Syndics, six conseillers d'État, trois auditeurs);

Trois banquiers ou négociants considérés;

Le régent des deux premières classes du collége;

Deux membres de la Société économique et de la direction de l'Hôpital;

Un avocat-juge, un professeur de médecine, un maire de village, etc.[1]

[1] Voir les noms, au bas de la Proclamation, aux *Annexes*.

Digitized by Google

Les véritables chefs du mouvement, les trois hommes qui allaient exercer sur la Restauration de Genève, la plus puissante influence, étaient des enfants *autochtones* du sol, issus de vieilles races indigènes[1].

Il était difficile, dans les circonstances délicates que nous avons indiquées plus haut, de souder l'avenir au passé d'une manière plus normale et par conséquent, plus solide; de choisir une greffe collective offrant plus de chances de reprendre et de fleurir sur le seul vieux tronc qui fût sérieusement enraciné.

Parmi ces champions ardents à s'offrir pour relever Genève abattue, nous ne nous arrêterons ici que sur M. Couronne, l'honorable régent qui dirigeait alors à lui seul, et avec un succès complet, les deux premières classes du collége, de ce collége de 1561 dont nous avons fait ressortir plus

[1] Les portraits que M. A. Rilliet trace des trois principaux acteurs de la restauration genevoise, MM. Lullin, Des Arts et Pictet de Rochemont, dans son *Histoire de la Restauration*, (p. 23) méritent d'être relus.

Digitized by Google

haut le caractère essentiellement genevois. — On l'avait déjà dit, on devait le redire souvent encore : à Genève, la république était au collége. C'est là que les enfants d'une étroite et faible patrie, toujours menacée, toujours sur le qui-vive, réunis depuis plus de deux siècles sous les mêmes lois simples et austères, puisaient ces instincts de dévouement, ces habitudes laborieuses qui seules pouvaient donner une raison d'être à un État sans force matérielle. Du moment qu'il était question d'une restauration de Genève, la bannière du Collége fondé par Calvin et par Michel Roset devait être portée au premier rang, comme l'enseigne de la pépinière où croissaient les citoyens futurs. Mieux qu'aucune autre elle eût pu porter pour mot d'ordre ces chrétiennes et fécondes paroles : *Ora et labora.* Mais la façade du collége portait déjà gravée la devise de la patrie : *Post tenebras lux.*

Personne ne pensera que ce fût la vanité ou l'amour du pouvoir qui engagèrent notre digne maître, si mesuré dans sa démarche, si soigné dans

Digitized by Google

sa mise, à se mettre ainsi à la brèche dès la première heure du danger. Le devoir, un devoir qu'il regardait comme tout particulièrement attaché à sa position, l'honneur de son drapeau, fut le seul mobile qui le détermina. Aussi, dès que le danger fut passé, dès que les droits et le rang des études dans Genève restaurée eurent été en sa personne solennellement reconnus, M. Couronne se hâta de donner sa démission de magistrat et de retourner à ses classes.

Cependant, bien que réduit à une impuissance à peu près complète par le refus des milices citoyennes de concourir à la défense des remparts, le général Jordy semblait résolu à tenter une résistance impossible. C'était pour lui une question d'honneur et d'existence. Mais cette tentative aurait suffi pour attirer sur Genève tous les maux de la guerre. Cette ville devenait par ce fait une place ennemie et conquise au prix de plus ou moins de sacrifices. En ouvrant volontairement ses portes, elle pouvait espérer d'échapper aux mille conséquences d'une prise à main armée.

Digitized by Google

Par un singulier retour de fortune, la situation se trouvait ressembler, à certains égards, à celle où nous avons vu Genève, seize ans plus tôt, vis-à-vis de la France envahissante.

En 1798, paraître adhérer volontairement à la réunion, c'était s'éviter les maux de la conquête violente et s'assurer de notables avantages matériels. En 1813, ouvrir sans résistance ses portes aux Autrichiens, c'était également le moyen de se concilier leurs bonnes grâces. Une différence capitale existait cependant entre ces deux positions.

En 1798, pour accueillir les Français, les Genevois avaient dû faire violence à leurs sentiments les plus chers; en 1813, ces mêmes Genevois s'appuyaient avec joie sur l'armée autrichienne qui allait leur ramener l'indépendance.

Ce n'est point, cependant, que l'attente où l'on était fût complétement exempte d'alarme. Le mélange singulier d'enivrement et d'anxiété, la *joie inquiète*, qui remplissait les esprits, est rendue d'une manière piquante dans une lettre que M. de Bon-

Digitized by Google

stetten, alors établi à Genève, écrivait à la date du 2 janvier 1814 à Mme Frédérique Brun à Copenhague.

« ....Au nom de Dieu, où êtes-vous tous? Le vieux Danemark existe-t-il encore? Je risque cette lettre sans savoir si elle partira, encore moins si elle arrivera? C'est une feuille lancée dans le chaos. Vous avez dû là-bas être bien inquiets pour nous. En effet, Genève s'est trouvée à son tour saisie par le tourbillon. La ville a couru les plus grands dangers. Si le commandant français avait tiré un seul coup de canon, nous étions tous tués et massacrés (?). Les Autrichiens étaient aux portes, et leurs échelles prêtes pour donner l'assaut. Heureusement il n'en fut rien. Les Français, au nombre de 1500 ou 1800, se sont retirés quelques jours avant l'entrée des Autrichiens. Les Genevois se sont bien conduits, et les Français les ont quittés de la manière la plus amicale. Les Autrichiens (la plupart Croates et Esclavons) ont été bien reçus et en silence; mais déjà la Suisse et

Digitized by Google

Genève sont dévorées *(aufgefressen)* par ces hordes gloutonnes. A Genève s'est reconstitué, sur l'invitation des Autrichiens, l'ancien gouvernement. Aucune apparition fantastique n'était plus inattendue que celle des vieux Syndics! Ces vieillards retrouvent avec joie leurs jeunes années. Il ne manque pas de railleurs qui se moquent de l'enfant nouveau-né, dépourvu jusqu'ici d'appui sérieux. Des souvenirs disparus, des sentiments étouffés éclatent maintenant de toute part. On désire vivement se lier à la Suisse. Il reste encore douteux qu'on y parvienne. En un mot, nous sommes *in trembling hope....* »

La citation de Bonstetten nous a fait quelque peu devancer les dates. Nous sommes encore au 29 décembre 1813. Les efforts les plus énergiques se réunissent pour obtenir du commandant français qu'il s'abstienne de toute démonstration hostile, du moindre simulacre de résistance. Plus d'une famille de Genève conserve la tradition des démarches que son chef d'alors fut appelé à faire

Digitized by Google

dans ce but auprès de Jordy. Le vieux soldat résistait comme un roc. Genève était la première ville de l'empire, surtout la première place de guerre, ou réputée telle, devant laquelle se présentaient les ennemis de l'empire. La céder sans combat était de mauvais augure. C'était renouveler Verdun en 1792. Mais il est vrai de dire que le commandant Baurepaire s'était brûlé la cervelle!

Le 29 au soir, Genève s'endormit, ou plutôt se coucha, en proie à la plus vive angoisse. Elle se réveilla immensément soulagée en apprenant que, dès le point du jour, la garnison française commençait sa retraite, escortée par la garde nationale genevoise. Le général Jordy et son colonel d'artillerie étaient seuls restés, préférant la captivité à la fuite.

Quelques derniers traits de bienveillance charitable signalèrent ce départ. Deux infortunés conscrits, malades à l'hôpital, furent conduits jusqu'aux abords de la ville avec les plus tendres soins. Deux autres, placés en sentinelles au haut

Digitized by Google

du clocher de Saint-Pierre pour observer la campagne, avaient été oubliés au moment de l'évacuation. Ils ne savaient comment descendre de ce poste élevé. En voyant, et surtout en entendant, leurs camarades s'éloigner sans eux, l'inquiétude les saisit. De la cour de Saint-Pierre on les voyait errer sur les galeries supérieures de la tour en faisant des signes de détresse. Un citoyen compatissant s'empressa de leur venir en aide. Il monte au clocher, les fait descendre et sortir, leur donne quelque nourriture et quelque argent, puis les conduit au poste de la Porte Neuve, dont le chef les fait accompagner par un caporal et deux soldats jusqu'aux extrêmes limites des fortifications. Ce caporal, ayant poussé derrière les deux Français la dernière barrière, que l'on appelait le *râteau de l'avancée*, ferma la porte à double tour, mit la clef dans sa poche, puis fut la déposer sur la table du poste en disant : « *Cette fois, nous voilà chez nous !* [1] »

[1] Ce caporal existe encore dans la personne de M. le colonel Massé.

Digitized by Google

Mais ce *chez nous* ne pouvait avoir de valeur qu'autant que les Genevois y seraient calmes, unis dans l'ordre et la légalité.

Aussi, tout à coup, lorsque l'on entend un grand bruit de tambours, l'inquiétude renaît. — Qu'est-ce ? qu'arrive-t-il ? demandent les uns. — On bat la générale ! répondent les autres, et cette réponse augmente l'anxiété. Que signifie cette générale ? Que demande-t-elle ? Sous le règne de Napoléon, elle n'annonça jamais rien de bon. Mais bientôt l'on apprend que, dans ce cas-ci, c'est la voix même de l'ordre public qui, pour remplacer les 1500 soldats français disparus, invite tous les citoyens sans distinction à venir compléter la garde nationale.

A cet appel émouvant, tout le monde répond. Si nous cherchions ici des traits ridicules ou grotesques, peut-être en trouverions-nous dans quelques habits d'un autre siècle, quelques uniformes même d'anciens *brécaillons*, dans ces fusils inégaux, peut-être même rouillés, dans le gigantes-

Digitized by Google

que tricorne, ou plutôt bicorne, dont vient de se coiffer tel citoyen.... Mais nous laisserons volontiers de côté ces imperfections de l'apparence pour ne voir que le sentiment qui réunit, pour le maintien dans Genève de l'ordre et de la paix, les vieillards, éclairés par l'expérience sur le danger des divisions intestines, aux adolescents qui n'ont puisé dans un commun esclavage que des instincts sympathiques pour tous leurs concitoyens, asservis comme eux.

Au milieu de la jeunesse se font remarquer les étudiants. Entre ces étudiants, les plus âgés et, par conséquent, les plus forts et les plus propres au rôle de soldats improvisés, sont les théologiens. Ce sont aussi les plus nombreux. Il est permis de croire que les cruautés de la conscription entraient pour leur part dans cette circonstance, cette carrière étant la seule à laquelle fut attaché l'avantage de se soustraire à ce fléau. Aussi verrons-nous, dès ce moment, un certain nombre de ces étudiants abandonner l'auditoire de théologie, —

Digitized by Google

sévèrement jugé au point de vue des études par quelques-uns de ses élèves d'alors, — pour se vouer à des occupations plus à leur goût, dans lesquelles ils se distingueront plus tard comme médecins et avocats. Mais, pour le moment, la phalange des théologiens n'en est pas moins zélée et moins considérable. Un de ces jeunes *Lévites,* qui se fut également distingué dans toutes les carrières, a raconté naguère ces instants remplis d'une si sainte émotion.

Grâce à cet élan universel et sagement dirigé, l'absence de la garnison ne se fait en rien sentir quant au maintien de la tranquillité. Ces heures que les Genevois vont passer jusqu'à l'arrivée des troupes autrichiennes, entièrement seuls et en tête à tête, eux les acteurs et les victimes des dernières révolutions genevoises, ces heures s'écoulent dans l'union et dans la paix la plus complète.

On attend, ...on attend toujours. Les Français sont partis, mais les portes de la ville restent fermées et le général Jordy en garde les clefs sous

Digitized by Google

son chevet. Et cependant, les Autrichiens sont là, derrière ces mêmes portes! S'ils s'impatientaient? Et ils s'impatientent! Et les échelles d'assaut sont prêtes, on va les dresser... Tout sera perdu!

Les avant-postes autrichiens sont devant Cornavin depuis dix heures du matin. Le quartier-maître général, M. de St-Quentin, paraît bientôt après. Il reste à attendre l'ouverture d'une porte jusqu'à midi. Il entre seul. Il examine tout. Les boutiques sont fermées, les habitants dans leurs maisons. Personne dans les rues, sauf la garde nationale, rangée sous les armes et silencieuse. Son commandant sort avec l'officier autrichien, et va recevoir de la bouche du comte Bubna la confirmation de ce qu'avait annoncé M. de St-Quentin, quant aux intentions du général d'entrer tout à fait en ami[1].

[1] Compte rendu de l'entrée des Autrichiens dans Genève, adressé le 3 janvier 1814 par le Commandant en chef de la Garde nationale (Micheli de Chateauvieux) au représentant de Genève au Corps législatif de France, à Paris. (Autographe inédit de 16 pages avec quelques plans.)

Digitized by Google

Pour faire prendre patience à M. de Bubna, on l'entraîne déjeuner aux Délices, chez M. Tronchin. Un officier de grenadiers court vers la maison la plus rapprochée de la porte de Cornavin, escalade les escaliers, se saisit du plus grand balais et du plus vaste drap qu'il peut trouver et revient planter cet étendard improvisé sur le saillant du bastion, au-dessus de la porte fermée, en face des colonnes autrichiennes avec lesquelles il n'y a guère d'autre moyen de communiquer et de se faire comprendre. On espère, par ce signal pacifique, les tranquilliser quelque temps encore.

Enfin, à 2 heures de l'après-midi, les portes de la ville s'ouvrent. Douze mille cinq cents Autrichiens pénètrent paisiblement dans ses murs. M. de Bubna marche à leur tête. Après avoir traversé les ponts de l'Ile, il s'arrête devant la garde nationale massée sur la place de Bel-Air pour renouveler, au nom des souverains alliés, l'assurance de leur bienveillant intérêt pour Genève.

On lui montre, dans la maison des *Trois-Rois*,

Digitized by Google

les fenêtres de l'appartement qu'occupe le général Jordy. Il s'exprime sur le compte de cet adversaire malheureux avec égard et estime. Il annonce l'intention de faire placer devant sa porte une sentinelle, comme sauf-conduit, et de le laisser librement rentrer en France. Mais le Commandant n'est déjà plus en état de profiter de ces offres généreuses. En entendant les tambours et les fanfares des troupes étrangères défilant en maîtres dans la ville où il commandait la veille encore, il a été frappé d'une attaque d'apoplexie qui le laisse longtemps sans connaissance.

Chacun est confondu du calme et du bon ordre qui continuent à régner dans Genève après l'entrée de ces douze mille soldats étrangers, qui ne peuvent ni comprendre le langage des habitants ni se faire entendre d'eux : armée irrésistible qui, dans une ville comptant alors à peine cinq ou six mille hommes adultes, aurait bouleversé tout en un *tour de main.* Quand ces nombreux combattants sont déployés de Bel-Air au Manége, les femmes ap-

Digitized by Google

pelées à passer le long des lignes, sont aussi surprises que charmées de la discipline que gardent tant d'hommes armés, fatigués d'une longue attente et impatients d'être logés, désaltérés et nourris.

Les *Souvenirs* d'un officier municipal du temps, M. George Mallet, donnent une idée exacte de l'émoi qui devait, en ce jour mémorable, régner dans Genève.

« D'une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, dit-il, je vis passer les nombreux escadrons qui se précipitaient dans l'intérieur de la ville. Les salles de la mairie, naguère désertes, sont envahies par une foule d'officiers de tous grades, de tous pays, de toutes langues. Il faut écouter mille demandes à la fois. Il faudrait pouvoir, à la fois, faire droit à toutes. Alors qu'avant dans la soirée nous pensions avoir achevé notre besogne, on nous apprit que trois corps de cinq à six cents hommes attendaient encore paisiblement, sur la place Bel-Air, que l'on pourvût à leurs besoins. Il fallut se mettre à la

Digitized by Google

tête de ces colonnes et les pousser homme par homme dans chaque maison. Grâce à la bonne volonté générale, la charge fut allégée, et le travail s'acheva rapidement. Vint un secours inattendu. Un riche confiseur allemand (M. Widmann) avait été oublié... Il se fâcha de cet oubli comme d'un passe-droit et vint enlever tout ce qu'il put obtenir de ses compatriotes, auxquels le charme de la langue maternelle, et celui de la sucrerie firent trouver sans doute l'enlèvement fort doux. Le lendemain matin chacun a son histoire à raconter. Les gens de la campagne arrivent. On leur en avait expédié leur part. Il se fait des récits animés de l'arrivée dans chaque ferme, dans chaque hameau, de l'embarras de M. le maire, qui ne s'est jamais trouvé à pareille fête. Dans chaque cuisine la laitière raconte en riant la peine que l'on a eue à s'entendre avec les *Kaiserliks.* »

Ce *lendemain,* — c'est le 31 décembre 1813, ce jour injustement chargé de gloire aux yeux des Genevois comme étant celui de la résurrection de

Digitized by Google

leur patrie, erreur historique que nous devons constater en passant.

Le Conseil d'État provisoire, que l'on a vu plus haut se constituer, avait, dès l'entrée des Autrichiens, rédigé une proclamation qui devait affirmer son existence en face du peuple genevois. Il avait daté son manifeste du 31 décembre et comptait le publier le même jour. Mais le Commandant autrichien ayant demandé communication du projet de publication, y avait exigé de telles modifications que la journée s'était écoulée tout entière à discuter, corriger, imprimer, réimprimer, et que rien ne s'était trouvé prêt avant la nuit. On dut renvoyer la publication au lendemain, mais on oublia d'en changer la date primitive.

C'est donc, en fait, seulement le 1er janvier 1814 que va solennellement renaître la République de Genève.

Cherchons à esquisser cet Acte de courageux patriotisme, de manière à le fixer dans la mémoire des générations reconnaissantes.

Digitized by Google

Vers midi, — toutes les mesures nécessaires ayant été prises dans le plus grand secret, — une vingtaine d'hommes en habits noirs, précédés de quelques huissiers et escortés de deux pelotons de la garde nationale, sortent sans bruit de l'Hôtel de ville, et s'avancent sur la petite place qui en entoure l'angle. Cette place, fort obstruée alors par le large bassin de fontaine qui en a disparu depuis peu, est en outre encombrée, au moment dont nous parlons, par une foule bigarrée et confuse qui assiége les abords de l'Hôtel de ville. Ce sont des officiers et waguemestres autrichiens ou croates, mêlés à des fermiers et à des cultivateurs des environs de Genève. Les uns viennent réclamer avec insistance ce dont eux et leurs soldats ont un pressant besoin; les autres viennent demander aide et protection contre des exigences qu'ils redoutent; tous également implorent le secours d'un interprète.

Le groupe des hommes vêtus de noir n'est remarqué des arrivants préoccupés que comme une

Digitized by Google

entrave à la circulation. Ceux-ci n'écoutent point ses paroles et s'ils les entendent, ils ne les comprennent pas. Du sein de la foule parviennent même jusqu'aux Magistrats qui s'avancent des témoignagnes de méfiance et presque d'improbation. — « Que signifie cette démarche inattendue ? » demandent quelques-uns. — « C'est trop tôt, — Napoléon est encore là, à deux pas.... N'y a-t-il pas une inconcevable imprudence...? N'aurait-on pas mieux fait de consulter la population, que l'on compromet ainsi tout entière[1] ? »

Et cependant, ces vingt hommes qui débouchent ainsi dans la rue exposent sérieusement leurs têtes. Du moment où ils ont mis le pied sur la voie publique, où ils ont foulé ce pavé, qui peu de jours avant était encore le « pavé de l'empereur, » pour crier à voix haute : « *Nous sommes la République de Genève qui prétend revivre !* » — ils se sont rendus coupables de lèse-majesté envers un maître qui est encore à la tête de trente millions de sujets

[1] G. Mallet, p. 40.

Digitized by Google

et de trois cent mille soldats, d'un maître qui peut d'un instant à l'autre rentrer dans Genève (— nous verrons qu'il ne s'en faudra que d'un sourire —) et qui, en attendant, va rentrer dans Troyes, où il se hâtera de faire fusiller deux pauvres diables convaincus du seul crime d'avoir mis à leur chapeau une cocarde blanche.

Et cependant, affrontant à la fois, sur cette place de l'Hôtel de ville, les sarcasmes de leurs amis et la vengeance de leur ancien maître, — le ridicule et le martyre, — les champions de Genève renaissante s'arrêtent, se groupent, et donnent à haute voix lecture d'une proclamation... séditieuse !... Elle est signée des vingt-deux noms des membres du Conseil provisoire. Ce manifeste fondamental et historique, il est de notre devoir de le donner textuel avec ses vingt-deux signatures. Mais il est trop long, il est surtout sorti trop mutilé et amoindri des exigences autrichiennes pour que nous en coupions ici notre narration. Il peut se résumer en trois mots : *Vive Genève libre* [1] !

[1] On le trouvera aux *Annexes*.

Digitized by Google

Malgré le peu d'effet de ce premier appel, le petit cortége patriotique n'en poursuit pas moins sa marche. Il descend la Grand'Rue. — Devant lui marchent invisibles la Foi et l'Espérance.

A la première place, — le Grand Mézel, nouvelle halte, nouvelle lecture. Déjà plus d'une oreille s'est ouverte, plus d'un œil s'est tourné humide et sympathique vers ces missionnaires de l'indépendance dont on commence à mieux apprécier le courage. Plus d'un cœur commence à battre à l'unisson des leurs.

Bientôt la colonne est au bas de la Cité. — A Bel-Air, elle s'arrête. On lit de nouveau. — La voilà qui franchit les ponts du Rhône et pénètre dans ce vieux Faubourg Saint-Gervais, foyer d'un patriotisme toujours ardent, résidence d'une nombreuse population ouvrière qui a plus souffert qu'aucune autre du double fléau de la douane et de la conscription. Devant la fontaine historique de Coutance l'enthousiasme éclate enfin avec transport et le Cortége regagne par l'autre pont la rive gauche du

Digitized by Google

Rhône, grossi sans cesse et palpitant d'émotion. Il arrive au Molard, ce *Forum* genevois, ce Grütli des patriotes des anciens jours. Comme la Renommée qu'a dépeinte le poète, il acquiert des forces en marchant. *Vires acquirit eundo.* — A Rive, — au Bourg-de-Four, la sympathie va toujours croissant. Dans sa dernière étape, enfin, qui le ramène à l'Hôtel de ville, l'enthousiasme est à son comble, la population enivrée suit tout entière les pas de l'humble groupe. La cause de l'indépendance est à jamais gagnée. Au *ridicule* dont menaçait le départ, a succédé le *sublime* du retour !

GENÈVE EST RESSUSCITÉE !

Genève est ressuscitée.... en apparence, sans doute, pour le moment, et dans le cœur de ses enfants. Mais sera-ce sérieux et durable ? N'est-ce point un de ces mouvements galvaniques qui font, pour quelques instants, l'illusion de la vie, et ne laissent derrière eux que des regrets doublement amers ?

Digitized by Google

Il semble qu'au milieu de cette crise, une confusion inextricable doive régner dans l'étroite Genève. En huit jours, elle s'est vue soumise à sept ou huit pouvoirs différents; elle en gardera encore longtemps six!

Au 25 décembre 1813, l'autorité du *Préfet impérial* s'y exerçait encore entière, ainsi que celle des nombreux employés sous ses ordres.

Le lendemain, le préfet s'éloigne, mais l'autorité militaire du *Commandant français* de la place règne encore incontestée et puissante du prestige de la force matérielle.

A mesure que disparaissent les fonctionnaires français, la *Garde nationale,* nous l'avons vu, prenait une plus haute part d'influence dans les événements.

Pour toutes les questions d'administration, la *Municipalité genevoise,* obéie avec empressement, avait remplacé la préfecture et, dès l'arrivée de l'armée autrichienne, elle avait été chargée d'organiser les mille rapports compliqués et incessants

Digitized by Google

que ce rapprochement intime imposait à deux populations parfaitement dissemblables.

Au milieu de ce trouble, une autorité d'une nature spéciale, qui ne peut ni ne doit jamais suspendre sa marche, l'*Autorité judiciaire*, rendait, sans savoir au nom de qui, des arrêts d'autant plus graves et plus sérieux que les cas les plus urgents étaient alors précisément soumis à son examen.

Les vainqueurs qui remplissaient la petite cité ne prétendaient que trop, eux aussi, y exercer leur part d'autorité. L'*État-major autrichien* l'avait prouvé lors de la proclamation.

Au milieu de toutes ces influences diversement actives, le *Conseil d'État provisoire*, le gouvernement national de Genève renaissante, que nous avons vu si courageusement inauguré et si sympathiquement accueilli, pouvait bien avoir la prétention d'être quelqu'un et d'avoir quelque chose à faire ?

Mais y parvenir était pour lui difficile, pour ne

Digitized by Google

pas dire impossible. Où prendre un point d'appui solide? Il s'agitait dans le vide, réduit pour le moment, en quelque sorte, au rôle d'un ballon d'essai, gonflé par le souffle du patriotisme, coloré par l'arc-en-ciel de l'espérance, soutenu dans les airs par la foi la plus inébranlable.

Bien que ce gouvernement fût né sous les auspices des chefs de l'armée autrichienne, ceux-ci avaient créé une dernière autorité qui leur était beaucoup plus utile, militairement et financièrement parlant, et dès lors beaucoup plus sympathique.

C'était une *Commission centrale* destinée à administrer tout le département du Léman dont Genève, même en y comprenant son ancien territoire, ne formait comme population qu'un dixième, et comme étendue un aliquote plus minime encore. Aussi les Genevois n'y étaient-ils qu'en minorité, et cependant elle siégeait à Genève même et prétendait comprendre dans son ressort la ville et tout le territoire de l'ancienne république.

Digitized by Google

Le voyageur qui, placé sur le pont d'un bateau à vapeur, jette les yeux au-dessous de lui, sur les engins destinés à entraîner le navire, voit se mouvoir en sens inverse d'immenses bras qui semblent, sans cesse, sur le point de s'entre-choquer, — mais loin de là ; un examen attentif lui montrera que ces pistons et ces cylindres, ces tiges et ces volants se côtoient à une proximité effrayante sans jamais se toucher ! Les mouvements sont doux, silencieux, d'une régularité parfaite et, en résultat, tous concourent à l'heureuse marche du navire. Il en est de même dans le fragile esquif qui porte les destinées de Genève au jour de sa résurrection. Rien ne se heurte, tout s'arrange et l'on approche peu à peu du port.

Le Conseil provisoire sentit bien vite qu'il ne pouvait trouver d'appui sérieux qu'auprès des souverains eux-mêmes, chefs de la coalition européenne.

Aussi se hâta-t-il d'envoyer à Bâle, où se trou-

Digitized by Google

vaient alors les trois monarques, une députation nombreuse et fortement composée[1].

Les trois monarques l'accueillirent à merveille. Soit eux-mêmes, soit les principaux hommes d'État qui les accompagnaient, lui renouvelèrent l'expression de leur vif intérêt pour Genève. Il y eut mieux encore. L'illustre baron de Stein, le premier et le principal instigateur de la résistance allemande à l'oppression française, conçut la plus sympathique estime pour l'un des députés genevois et obtint de son dévouement aux intérêts de son pays qu'il l'accompagnât dans sa marche vers Paris pour régler, de concert avec lui, l'administration des pays qui allaient être occupés par les armées de la coalition. Deux circonstances se présentèrent bientôt où la présence de M. Pictet de Rochemont auprès de M. de Stein, et la confiance que celui-ci lui témoignait, firent éviter à la Répu-

[1] Cette députation fut composée de MM. le syndic Des Arts, les conseillers d'Etat Saladin de Budé et Pictet de Rochemont, accompagnés de MM. Louis Pictet de Pregny, Charles Lullin et M. Saladin de Crans.

Digitized by Google

blique renaissante des écueils sur lesquels elle courait le risque de sombrer.

Enfin, à toutes les sources de difficultés et de complications que nous venons d'énumérer, s'en joint une dernière qui joue pour Genève le rôle de l'épée de Damoclès. On se demandait avec anxiété si Napoléon, encore armé de ce glaive qui avait fait trembler l'Europe, se laisserait enlever *son petit doigt,* — nous avons vu que c'est ainsi qu'il avait désigné Genève, — sans s'efforcer de le reprendre, et dans le cas où il y réussirait, sans punir sévèrement ceux qui auraient ouvert leurs portes aux Autrichiens ?

L'alarme des Genevois aurait été bien plus vive encore s'ils avaient su ce qui se passait, à ce moment-même, au delà du Jura.

Napoléon avait retrouvé en face de lui, pour défendre Genève contre sa colère, ce même député genevois que nous avons vu, treize ans auparavant, défendre contre le Premier Consul les conditions du Traité de réunion.

Digitized by Google

« Ah, les Genevois, lui avait-il dit avec empor-
« tement, me payeront cher leur trahison... Dans
« trois jours, je serai dans leurs murs ! »

Bientôt, joignant les actes aux paroles, Napoléon envoie à Augereau, qui commandait à Lyon, l'ordre d'expédier immédiatement au général chargé de reprendre Genève les fourneaux nécessaires pour tirer sur cette ville à boulets rouges, et pour incendier la belle façade qu'elle présente du côté de l'Arve.

Mais, comme nous l'avons dit et le redirons encore, le céleste Patron de Genève « fait le guet » pour elle. Le général français qui commandait devant Genève se trouvait être un natif de Thonon, le brave Dessaix, fort affectionné à la ville qu'il était chargé de reprendre. Voici, de la main-même de son gendre et aide de camp, feu le baron Favrat de Bellevaux, comment la chose se passa :

« Le général Dessaix reçut de l'empereur l'ordre de s'emparer *à tout prix* de Genève, et de faire pour cela, s'il en était besoin, usage de boulets

Digitized by Google

rouges. A l'appui de cet ordre, il nous arriva en même temps un parc d'artillerie avec les forges et tout ce qui était nécessaire pour l'exécution de ces horribles menaces.

« Le général, profondément ému à la réception de cet ordre incroyable, n'hésita point et répondit immédiatement, par ma propre main, qu'il considérait Genève comme sa patrie, et qu'il n'exécuterait jamais contre elle l'acte barbare dont on prétendait le charger. Il ajouta que si l'on croyait ce moyen nécessaire, il fallait donner le commandement à un autre, et qu'il se retirerait.... »

Les choses en restèrent là.

Mais si Genève se trouvait ainsi préservée du bombardement et de l'incendie, elle allait avoir encore de bien douloureux instants à traverser jusqu'au moment où Dessaix, et Augereau lui-même, reculeraient devant les Autrichiens. Les Français la pressaient chaque jour davantage.

Dès le 21 février, ils étaient rentrés à Annecy, et les Autrichiens de partout s'étaient repliés sur

Digitized by Google

Genève. Du 27 février au 1er mars une série de petits engagements avaient eu lieu de Saint-Julien à Archamp. On comprend l'émotion dont étaient saisis les Genevois qui, des hauteurs de la ville, entendaient, et suivaient même du regard, les péripéties d'une lutte de l'issue de laquelle, peut-être, dépendait leur existence. Des récits familiers, conservés dans plus d'une famille, retracent ces souvenirs solennels avec une vivacité poignante que nous ne saurions avoir la prétention d'égaler ici. Le 2 mars, le bruit s'étant répandu que les troupes autrichiennes repoussées allaient évacuer Genève et se retirer en Suisse, l'effroi fut à son comble. On annonçait les Français comme étant déjà à la fois à Meyrin, à Fernex, à Chancy, à Saint-Julien, à Gaillard, ...sur toute la circonférence de la banlieue. Plus d'une famille se hâte de s'éloigner.

Bientôt le Commandant autrichien prend une série de mesures qui redoublent l'alarme. Il dissout le gouvernement national provisoire. Il déclare la ville en état de siége. Il ordonne impérieuse-

Digitized by Google

ment aux magistrats compromis de s'éloigner. Il fait brûler le pont de bois sur l'Arve et s'efforce vainement de faire sauter le beau pont neuf en pierre construit en face de Carouge. Sur Champel et sur Saint-Jean il fait établir des batteries, tandis que les Français en élèvent de leur côté sur le bois de la Bâtie. Une lutte acharnée se prépare; on s'en effraye à juste titre, mais la retraite des Autrichiens n'est pas moins inquiétante. Genève sera livrée sans protection à la vengeance des Français irrités. Dans les deux hypothèses l'avenir est également menaçant. Aussi, dans ses *Souvenirs*, M. Mallet déclare-t-il que « ces jours ont été les plus tristes de sa vie. »

La principale inquiétude du général autrichien provenait de la nouvelle parvenue jusqu'à lui qu'une colonne française s'avançait par Saint-Cergues et les Rousses sur Nyon pour le séparer du reste des armées alliées et le prendre entre deux feux. Cette nouvelle le décide à une prompte retraite. Une partie de ses équipages est déjà en

Digitized by Google

route, son armée va suivre et la catastrophe sera accomplie. Genève, après avoir rêvé et entrevu le rétablissement de son indépendance, va retomber plus bas que jamais.

Nous avons dit plus haut que le salut de Genève avait dépendu, à un moment donné, d'un sourire de plus ou de moins. Le mot peut paraître prétentieux et hasardé ; il est cependant rigoureusement exact. Il convient de l'expliquer.

Le 4 mars, le général Dessaix envoie à M. de Bubna un parlementaire pour le sommer de rendre la place, en lui accordant un délai de six heures pour la retraite de son armée. Le parlementaire, le capitaine C..., se présenta, disent tous les rapports du temps, avec tant d'arrogance et de mauvaise grâce, que la conférence fut bientôt rompue. Le général autrichien se refusa à prendre aucun engagement. Le sort des armes en déciderait.... C'était quelques heures de répit.

Ces quelques heures ont suffi pour tout changer. On apprend tout à coup que la colonne française

Digitized by Google

du général Ordonneau, dont on redoutait l'arrivée par Nyon, a reçu l'ordre de rétrograder pour s'opposer au général autrichien Bianchi, qui marche le long de la Saône sur Lyon.

Dès ce moment les Genevois respirent. Les Autrichiens ne songent plus à s'éloigner de Genève que pour marcher en avant, vers l'intérieur de la France. La sécurité, la joie rentrent dans les cœurs. Le 21 mars, le prince de Hesse-Hombourg occupe Lyon. Le 31 mars, les alliés entrent à Paris. La guerre est finie; — Genève est sauvée.

Mais si Genève est désormais sans ennemis, elle est aussi sans gouvernement, et de cruelles cicatrices lui restent des crises qu'elle vient de subir.

Les autorités autrichiennes, s'obstinant à considérer Genève comme une place conquise sur l'ennemi, lui enlèvent presque toute son artillerie, en vendent les affûts dans le canton de Vaud, et dirigent les pièces mêmes sur Vienne.

Digitized by Google

Un typhus meurtrier sévit dans les hôpitaux et fait de nombreuses victimes. Quelques-unes d'entre elles excitent d'autant plus de regrets qu'elles succombent à la suite de leurs généreux efforts pour combattre le fléau.

La situation nécessite de grandes dépenses. Le gouvernement national s'est trouvé dès le premier jour presque sans aucune ressource régulière. La Commission centrale est là qui fait rentrer les revenus de l'État pour en disposer à son gré. Le seul moyen pour le Conseil provisoire de se procurer quelque argent est de faire appel aux souscriptions volontaires. Là encore le patriotisme ne fait point défaut. Les sommes demandées — en deux occasions — sont non-seulement fournies, mais dépassées. Et cependant, comme cela se conçoit aisément, les affaires languissent, le commerce est nul, les rentiers eux-mêmes attendent en vain le paiement de leurs rentes, et les Autrichiens dévastent les environs de Genève pour y faire construire des redoutes *(blockhaus)* évidemment inutiles.

Digitized by Google

Le général Bubna, en quittant Genève, s'était fait remplacer par un général Greif; à celui-ci avait succédé un gouverneur civil, le comte d'Ugarte. Enfin, le premier adjoint de la mairie genevoise, M. Rilliet, avait repris la partie tout à fait urgente de l'administration municipale.

Mais rien de tout cela ne formait un gouvernement national, régulier, complet, qui montrât Genève vivante, désireuse et capable de redevenir un État souverain. La population était d'autant plus impatiente de voir cesser cette position douteuse qu'il n'existait plus les mêmes obstacles que trois mois auparavant à l'existence d'un Pouvoir national.

Le 22 avril, une requête, revêtue de plus de 6500 signatures, invita les membres du Gouvernement provisoire à reprendre les fonctions qu'ils avaient dû déposer sur la demande formelle de M. de Bubna.

Plusieurs des magistrats ainsi mis en demeure avaient de puissantes objections à rentrer en activité. Cependant, en face d'une manifestation aussi

Digitized by Google

solennelle, ils n'estimèrent pas pouvoir s'y refuser. En effet, tous les éléments, dont était composée la population véritablement genevoise, étaient représentés parmi les signataires de cette instante demande. La ville de Genève, à cette époque, ne renfermait pas 6000 hommes majeurs. Les communes protestantes en comptaient au plus 1000. On voit donc que les 6530 signatures recueillies — dût-il même y en avoir quelques-unes de douteuses — étaient bien près d'exprimer le vœu de *tous* les Genevois intéressés à la question. Dès lors on peut dire que jamais, peut-être, gouvernement ne fut élu par une plus grande unanimité. Aucune objection, ni officielle ni privée, ne fut faite à cette réinstallation [1]. En se mettant à la brèche à l'heure du péril, les membres du Conseil provisoire avaient acquis des titres sacrés aux suffrages de leurs concitoyens.

[1] Excepté de la part des Autorités Autrichiennes présentes; ce ne fut que le 17 mai que le Gouvernement provisoire reprit le plein exercice du pouvoir dans Genève (*A. Rilliet*, p. 76 et suivantes).

Digitized by Google

Genève, ainsi réorganisée à l'intérieur, n'a plus qu'à consolider sa position au dehors.

Elle va s'en occuper.

Mais au moment où la Résurrection de Genève semble définitivement réalisée, où l'espérance est enfin changée en possession, arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil sur la petite cité jugée digne de ce miracle.

Durant le règne de Napoléon, les Genevois, peu séduits en général par la série de prodiges dont brille cette époque, rappellent en quelque degré le peuple d'Israël pleurant, dans la brillante captivité de Babylone, les bords stériles du Jourdain. On eût pu voir Genève assise à l'écart, occupée durant seize années à méditer sur son passé. On l'eût entendue s'affliger des longues querelles qui avaient amené sa ruine, se rappeler combien de ses fils avaient été obstinés, combien d'autres s'étaient montrés exigeants, et redire avec douleur : « Oui, ces malheurs que je pleure, j'en ai sous les

Digitized by Google

yeux les causes..... » Ah ! si c'était à refaire !....

Et maintenant cela *était à refaire !* Cette longue et douloureuse expérience pouvait être utilisée, et ce creuset de l'épreuve dans lequel, au feu des discordes civiles, puis de l'oppression étrangère, devaient s'être fondus et amalgamés des sentiments hostiles, — ce creuset était arrivé à l'heure d'être brisé.

Une Genève nouvelle va en sortir. Elle devra se montrer digne de tout ce que son enfantement aura couté aux générations antérieures. Les citoyens de Genève rendue à elle-même devront offrir l'exemple des qualités qui naissent des longues souffrances et des longues luttes, véritable gymnastique de la liberté. Ces qualités en effet seront les mêmes que donne au corps humain la gymnastique des muscles, savoir, à défaut de la taille et du poids, la souplesse jointe à la vigueur, l'harmonie des mouvements et des efforts, tout ce qui permit à David de combattre et de vaincre Goliath.

Au moment où la patrie renaît, accourent vers

Digitized by Google

elle, de tous les points de l'horizon, ceux de ses fils qui, devenus impuissants à la servir durant sa captivité, ont dû aller chercher au dehors une existence, devenue parfois brillante, mais toujours flétrie par de sourds regrets. Encore dans toute la force de l'âge, mais aussi déjà riches d'une expérience qui a dissipé leurs préjugés et éteint leurs ressentiments, éclairé autant qu'étendu leur horizon intellectuel, ils s'empressent, sans autre mobile que l'amour du pays, sans autre ambition que celle de travailler à son plus grand bien, de rompre tous leurs liens pour venir se consacrer à elle seule. Réunis aux hommes vénérables qui ont veillé au chevet de la patrie tandis qu'elle dormait, ils assurent, par le rapprochement qui s'opère entre eux, la prospérité de leur mère commune[1].

[1] Il serait difficile de prétendre donner une liste complète des Genevois rentrés dans leur patrie à sa restauration, au prix de sacrifices plus ou moins grands.

Parmi ceux qui jouèrent, dès leur retour, un rôle actif et utile, nous nous bornerons à indiquer le chevalier d'Ivernois; M. Etienne Dumont; MM. Masbou et Duval, plus tard syndics;

Digitized by Google

Tandis que les abeilles rentrent à la ruche, de partout aussi accourent des étrangers de divers pays, curieux d'assister à ce retour. L'élite de l'Europe se presse dans les murs resserrés de Genève, bien peu digne alors d'être visitée pour elle-même. Aucun monument, dans son enceinte, Saint-Pierre excepté, ne mérite l'attention de l'archéologue ni de l'amateur des beaux-arts. Les beautés de la nature elles-mêmes sont plus ou moins voilées et méconnues. Les abords du lac sont hideux. Les beaux jardins manquent comme les bons hôtels. Le pavé est détestable comme l'éclairage. Les portes de la cité se ferment de très-bonne heure et la traversée de la ville le dimanche est interdite de plein jour pendant certaines heures ! Et cependant

M Pictet-Diodati, président de la Cour suprême ; le professeur de Candolle ; le capitaine Rieu, plus tard premier syndic ; le capitaine G.-H. Dufour, plus tard général ; le capitaine J. Martin, plus tard pasteur, et une foule d'autres.

MM. Marc-Auguste Pictet, professeur, de Sismondi, Lullin de Chateauvieux, souvent appelés hors de Genève précédemment, purent dès lors se consacrer exclusivement à elle.

Digitized by Google

on accourt de toutes parts ; vainqueurs que la guerre y conduisit naguère des extrémités de l'Europe; vaincus en quête d'un asile; Anglais et Écossais surtout, poussés par des sympathies traditionnelles à la fois politiques et religieuses.

Enfin, trait d'union honorable entre ces nationaux qui reviennent et ces étrangers qui passent, un certain nombre d'esprits et de cœurs distingués paraissent tenir à honneur de recevoir la bourgeoisie de Genève. — Il s'en présentera même qui, sous l'impulsion de ce baptême civique, iront tenter de reporter les bienfaits de la civilisation chez les peuples qui, jadis, furent sous ce rapport les initiateurs et les maîtres de l'humanité. Mais honteusement dégénérés de leurs ancêtres, les Romains comme les Grecs ne paieront que par l'ingratitude et l'assassinat les efforts dévoués de deux bourgeois de Genève, — Rossi et Capo d'Istria.

Ainsi que nous l'avons dit, Genève, désormais assurée de son existence, s'occupe d'organiser ses relations avec le dehors.

Digitized by Google

Elle envoie un député à Londres, — M. d'Ivernois, qui y a longtemps séjourné.

Elle en envoie deux à Zurich, où se tient la Diète helvétique, — MM. Saladin de Budé et Schmidtmeyer.

Enfin elle délègue à Paris, où les vainqueurs sont assemblés pour réorganiser l'Europe, le même diplomate improvisé qu'elle avait déjà une fois arraché à sa charrue pour l'envoyer à Bâle auprès des Souverains alliés, et qui avait suivi M. de Stein.

Ici nous retrouvons Mme de Staël, toujours zélée pour les intérêts de Genève et pour son indépendance.

« Mme de Staël, écrit M. Pictet de Rochemont, m'a ménagé une entrevue avec l'empereur Alexandre, parce qu'il pouvait être, dans ce moment, d'une importance décisive pour Genève de lui dire sur nos affaires quelques mots opportuns. »

Un autre hasard social, également heureux, mit le député genevois en très-bons rapports avec le ministre prussien, M. de Humboldt.

Digitized by Google

Le Traité européen, signé à Paris le 30 mai 1814, fixa la position de Genève en Europe.

L'article III, paragraphe 7, dit : « Dans le département du Léman, les frontières entre le territoire français, le Canton de Vaud et les différentes portions du territoire de la République de Genève, *laquelle fera partie de la Suisse,* restent les mêmes qu'avant l'incorporation de Genève à la France. »

Ce paragraphe statuait donc, au nom d'un nouveau droit public : 1° que la République de Genève redevenait un État indépendant ;

2° qu'elle serait réunie à la Suisse.

Mais rien n'était encore ajouté à son territoire, ni en France, ni en Savoie. Rien n'était désenclavé ; seulement la France consentait, « pour assurer la communication entre Genève et la Suisse, à ce que l'usage de la route par Versoix fût commun aux deux États. »

Ce n'était certes pas tout ce dont Genève avait besoin, tout ce qu'elle était peut-être en droit d'es-

Digitized by Google

pérer, ni même, à beaucoup près, ce qu'elle a obtenu plus tard. Mais l'important était acquis. Genève, de par le droit public européen, était reconnue État souverain. Elle était déclarée unie à la Suisse, et ses communications avec elle étaient assurées.

Il y avait là, surtout en pensant au passé et aux craintes récentes, de quoi grandement se réjouir.

Aussi la satisfaction universelle allait-elle éclater de toutes parts.

Dans la troisième partie de cette étude, nous chercherons à peindre quelques-unes de ses plus brillantes manifestations.

Digitized by Google

APRÈS

LE CANTON DE GENÈVE

Au 1er juin — Genève est en liesse.

La population tout entière, la joie rayonnant sur chaque visage, s'avance le long du lac. Par la grève caillouteuse des Eaux-Vives elle se dirige vers le bas de la côte de Cologny. Partout sur la route sont dressés des arcs de triomphe couronnés de fleurs et de drapeaux. Les couleurs nationales s'étalent au grand jour, orgueilleuses et brillantes. La nature elle-même semble s'associer à la fête. Le plus beau temps imaginable signale cette première journée de juin.

Digitized by Google

Qui donc arrive pour motiver à la fois tant de joie et tant de parure? — La Suisse elle-même! La Confédération va faire son entrée dans Genève en la personne de ce même peuple fribourgeois qui vint déjà, il y a trois siècles, arracher cette ville à la tyrannie du duc de Savoie et de son Vidomne. Ces Fribourgeois apportent l'anneau des fiançailles, gage de l'union plus intime que Genève va contracter avec ses anciens amis des Ligues suisses.

Une petite escadre s'avance du large, poussée par une brise légère, escortée d'une foule de bateaux élégamment pavoisés. Elle approche du bord. Une longue planche est jetée de la barque principale au rivage. Pendant que le chef fribourgeois descend sur ce pont fragile, un commandant genevois s'élance à sa rencontre...., et la peinture, la poésie et la musique perpétueront longtemps dans des tableaux et des chants restés populaires, le souvenir de cette palpitante accolade qui semble personnifier l'alliance. Plus tard un monument

Digitized by Google

d'une simplicité républicaine, auquel il ne manque que d'être à sa place, complétera les souvenirs de cette journée.

« ....Genève » — écrit Bonstetten dans son style pittoresque et fleuri, — « Genève est ivre de joie! « Le 1er juin est arrivée une petite garnison de « Fribourgeois, comme précurseurs de l'alliance « avec la Suisse. Ce sont à chaque pas des arcs de « triomphe, de Cologny où les Suisses sont des- « cendus, jusqu'à la porte de l'Hôtel de ville. « Personne n'est resté à la maison, surtout aucun « enfant. Il y en avait un régiment entier, de six à « douze ans, armés d'arcs et de flèches, revêtus « de turbans, jolis comme des amours!... ils for- « maient un détachement de lanciers et un autre « de cuirassiers. Trois petits personnages montés « sur des chevaux adaptés à leur taille, et armés « de grands sabres, officiaient comme généraux. « Leurs mères et leurs sœurs les suivaient des « yeux avec enchantement. Le son de toutes les « cloches, le tonnerre de tous les canons, répon- « daient à l'allégresse universelle. »

Digitized by Google

Le bataillon suisse une fois débarqué se met en route pour Genève. Sa marche est une procession triomphale. Des cris de joie et de bien-venue sortent de toutes les bouches. Les chapeaux, les casquettes et jusqu'aux bonnets à poil des grenadiers s'agitent au bout de tous les bras et de toutes les baïonnettes. Des collations improvisées arrêtent à chaque pas le cortége. Les talus verdoyants des remparts sont couverts de femmes en blanches toilettes, qui dessinent le plus gracieux parterre. Plus tard, à l'Hôtel de Ville, banquet pour les officiers; à Plainpalais, repas et fête champêtre pour les soldats. La plaine retentit de cris d'allégresse et tremble sous les pas des danseurs; elle disparaît sous la foule joyeuse qui vient accueillir de nouveaux frères.

Jamais émotion ne fut plus vive et plus universelle. Chacun voyait dans l'arrivée des Suisses un gage à la fois d'indépendance et de sécurité. Plus d'un ami de Genève n'eût vu qu'avec une satisfaction mêlée d'inquiétude une situation qui eût

Digitized by Google

laissé les Genevois en tête à tête, exposés à voir se réveiller leurs anciennes divisions. Mais la présence des Fribourgeois, et l'espoir qu'elle donnait d'une prochaine incorporation à la Suisse, permettaient aux Genevois de savourer leur joie sans arrière-pensée.

A vingt jours de là une autre fête, d'une nature toute différente, faisait naître de nouvelles émotions.

La fête des Promotions a toujours été la plus nationale des institutions genevoises à dater du 26 avril 1560, jour où elle fut célébrée pour la première fois.

L'*Ordre des Écoles* en avait d'avance réglé le cérémonial : — « Au dit jour, tout le Collége s'as-« semblera au temple de Saint-Pierre, à l'heure « de midi. Là sera aussi présent l'un des seigneurs

Digitized by Google

« Syndics, avec le Recteur, les Ministres et Profes-
« seurs, le Principal et les Régents. Après la prière,
« le Recteur fera quelque brève harangue pour
« recommander l'observation diligente des lois de
« l'École; et après, les deux de chaque classe que
« l'on aura jugés les plus diligents seront nommés
« pour se présenter devant M. le Syndic, afin de
« recevoir des mains d'icelui quelques petites
« étrennes qu'il plaira à Messieurs.

« Puis sera fait la lecture des noms des écoliers
« de chaque classe que l'on aura arrêté d'avancer
« d'une classe à l'autre, ou de la Première aux
« leçons publiques.

« Cela fait, si les élèves de première ou de
« deuxième classe ont quelques poésies ou autres
« écrits brefs et succincts à réciter devant l'Assem-
« blée, qu'ils le fassent avec honnêteté et défé-
« rence. »

A dater de cette époque lointaine, chaque année a vu se rassembler dans la Cathédrale la population genevoise de tout âge et de tout sexe.

Digitized by Google

L'austère et noble simplicité du monument où se réunit cette foule, donne à la cérémonie un caractère religieux et solennel. La république entière est là, riche des exemples de son passé, de la vigueur de son présent et des espérances de son avenir.

Aussi rien jusqu'à ce jour (juin 1814) n'a pu déraciner la fête des Promotions qui semble Genève elle-même. Cette ville incorporée à la France, chef-lieu d'un département aux neuf dixièmes catholique, a vu, durant toute la durée de l'empire, un préfet catholique, entouré d'une foule de fonctionnaires de la même communion, continuer à remettre chaque année, sous les voûtes de la vieille cathédrale calviniste et à l'exemple du premier Syndic, aux écoliers couronnés la récompense due à leur zèle. Les Promotions étaient, en quelque sorte, pour les Genevois, leur miracle de saint Janvier. L'étranger n'eût point osé y toucher, et même, pendant la réunion de Genève à la France, la cérémonie était, pour les yeux, bien plus brillante que sous l'ancienne république.

Digitized by Google

Le préfet marchait en tête du cortége revêtu d'un costume tout chamarré de broderies. A sa droite s'avançait le président de la Cour de justice criminelle du département, en robe rouge, garnie d'hermine. A sa gauche, le général-commandant dans son plus bel uniforme. Derrière eux de nombreux fonctionnaires, magistrats, officiers, tous également en habits de gala. En outre, deux musiques militaires, — l'une départementale et française, en bleu ; l'autre municipale et genevoise, en rouge, — cette dernière fort préférée. Enfin, l'escorte que prodigue un puissant État, en gendarmes, officiers à la suite, etc., etc.

Aujourd'hui, — en 1814 — on ne voit plus rien de semblable. Quelques hommes en habit noir, quelques officiers de milices, quatre huissiers en manteau rouge et jaune, représentent les autorités. Et cependant pourquoi ce cortége si simple est-il accueilli avec une sympathie, un respect que n'éveillèrent jamais les brillantes apparitions du préfet impérial ? C'est qu'aujourd'hui la fête se cé-

Digitized by Google

lèbre *en famille ;* c'est que ces fils que l'on est venu voir couronner, on est sûr désormais de les garder pour soi, pour la patrie, sans crainte que le monstre dévorant de la conscription ne les enlève un jour pour les envoyer mourir sur de lointains champs de bataille.

Un professeur distingué fait un discours éloquent. Un élève de grandes espérances récite la harangue d'usage. Tous deux donnent carrière à leurs sentiments de joie et de reconnaissance à la vue de la patrie renaissante. Enfin, une des gloires de l'Académie, Sismondi, prononce une allocution dont nous rappellerons ici l'un des plus éloquents passages.

« ....Quand Berthelier scellait, au péril de sa vie, la première alliance de nos aïeux avec ces mêmes Fribourgeois, dont les drapeaux devaient, après trois cents ans, être de nouveau pour nous un signal de délivrance ; quand il offrait, sur les hauteurs de Champel, cette vie en sacrifice à la liberté de Genève ; quand Pécolat, livré aux bourreaux,

Digitized by Google

coupait sa langue pour ne pas révéler à un tyran les noms des vengeurs de son pays, ils sauvaient la noble cité d'où Calvin devait répandre la lumière plus pure de l'Évangile, d'où Bonnet devait enseigner à étudier la nature, et Rousseau à former l'enfant, l'homme et le citoyen.

« Genevois, qui, avec un pieux respect, voulez graver dans votre mémoire les hauts faits de vos pères, et les rattacher à l'histoire de vos pères, souvenez-vous que, dans sa glorieuse devise, notre patrie vous a de tout temps promis : *après les ténèbres la lumière!* Souvenez-vous qu'elle l'a répandue, cette lumière, dans le monde auquel elle l'annonçait. Genevois, cette Académie vous a dit, et elle vous répète encore avec un noble orgueil, que vous vous êtes souvent placés aux premiers rangs de la marche glorieuse de l'espèce humaine. »

Digitized by Google

Quelques semaines encore, et une nouvelle solennité fournira à la joie nationale une nouvelle occasion de se manifester.

La Société de la Navigation va célébrer sa fête annuelle, et là encore, de même qu'aux Promotions, le sentiment du *chez-soi*, de la famille rassurée, de la patrie renaissante, va remplacer les pompes matérielles de cette fête de mars 1810, dont nous avons dit un mot. Plus qu'ailleurs, dans une fête navale, les drapeaux, les banderolles, les flammes effilées concourent pour une part importante à la splendeur du coup d'œil. C'était la première fois que les couleurs *rouge et jaune* s'étalaient à tous les regards aussi nombreuses et aussi éclatantes. Un vent léger, qui ridait à peine l'azur du lac, faisait ondoyer ces étoffes brillantes et légères. L'onde disparaissait au loin sous la multitude des embarcations de toute forme que n'intimidait et ne gênait point alors le moderne Léviathan de nos lacs, le bateau à vapeur.

Un heureux hasard nous a permis de retrouver

Digitized by Google

une lettre écrite au lendemain même de cette fête du 21 août 1814; elle rend les sentiments de la foule d'une manière vivante et actuelle.

« ....Vous avez de plus grandes places et de plus belles armées que nous, mais vous n'avez ni un aussi joli lac, ni d'aussi élégantes flotilles. Représentez-vous ces deux rives si gracieusement arrondies, qui viennent conduire jusque sous nos remparts cette nappe d'eau d'un crystal azuré. Placez dans le fond un amphithéâtre de montagnes de toute forme, arrondies et pointues, verdoyantes et décharnées, qui conduisent le regard de sommet en sommet jusqu'au trône du monarque suprême des Alpes. — Vous aurez l'idée du lieu de la scène.

« Je ne vous demande point de nous suivre tout le jour dans nos promenades d'une rive à l'autre, ni vers la cible fixée sur un poteau qui élève sa tête du sein des eaux, ni dans la salle modeste de nos festins, où toute la Société est réunie à ses nombreux invités, festins où, sauf quelques gigantesques reines des eaux immolées à cette occasion,

Digitized by Google

rien n'est digne de remarque. Même le charme des innombrables chansons qui bientôt éclatent, tour à tour patriotiques ou bouffonnes, risquerait d'être perdu pour vous. Mais venez au déclin du jour, contempler notre flotte joyeuse, groupée autour du vaisseau amiral qui porte les pères de la patrie et les héros de la fête. Le pont du bâtiment où trônent ces magistrats est surmonté d'un plancher, sur lequel se fait admirer de loin une superbe compagnie de grenadiers. Là vous verrez, au milieu de notre république, un *Roi*, et un roi chéri de ses sujets ! Là vous verrez des nuées de légères embarcations circuler de la flotte au rivage, et déposer sur les terrasses émaillées d'une brillante société, quelques-uns des tireurs du matin. En débarquant, jetez un dernier regard sur cette foule qui se disperse, à la fois paisible et joyeuse, et vous irez, malgré vous, avouer à la cour que vous avez vu un petit peuple heureux en famille, loin du trône et des palais. »

Digitized by Google

Quelques mots de politique.....

Nous nous sommes promis, dans ces narrations familières, où nous n'avons prétendu que rappeler quelques faits ou sentiments de l'époque de la Restauration, de parler le moins possible de politique.

Le point où nous en sommes arrivé nécessite cependant une brève excursion sur ce territoire réservé.

Genève, nous l'avons dit, mettait le plus grand prix à être admise au nombre des membres effectifs de la Confédération helvétique, à former un de ses cantons.

Pour exaucer ce vœu, on réclamait de Genève deux choses : une *dot* et des *papiers en règle.*

La *dot,* c'était un territoire assez étendu et désenclavé pour former un canton compact.

Les *papiers,* c'était une constitution élaborée avec soin, conforme aux principes généraux des législations suisses, et enfin acceptée par le peuple genevois.

Digitized by Google

Le Conseil d'État était mis en demeure de présenter cette constitution le plus tôt possible à l'autorité fédérale. Il était dès lors impatient de la faire voter par les citoyens genevois, pour ne pas mécontenter ses nouveaux frères.

Cette circonstance explique, et justifie plus ou moins, le refus malencontreux que le Conseil d'Etat fit à un certain nombre de pétitionnaires, dignes de plus d'égards, d'accorder un délai de quelques jours pour examiner mieux et plus à fond la constitution présentée. Il se hâta, au contraire, dès le lendemain même de la fête de la Navigation, et sous l'influence des procédés affectueux échangés sur les flots entre les magistrats et leurs concitoyens, de faire voter la Constitution; 2144 citoyens l'acceptèrent, 334 la rejetèrent, guidés par les motifs les plus inverses. Il est plus que probable que, sans le refus du court délai demandé, le nombre des opposants eût été plus faible encore.

La constitution de 1814, travail improvisé dans de mauvaises conditions d'étude et de réflexions, a

Digitized by Google

vécu ce que vivent les constitutions, et encore pas toutes. Elle est descendue dans le gouffre qui engloutit les œuvres usées et vaincues. Nous sommes loin de songer à l'en exhumer.

Disons seulement qu'elle était précédée d'un Rapport, soit *Exposé des motifs*, qui lui était, comme élévation et largeur de vues, infiniment supérieur, et qui contient, sur l'organisation politique d'un petit peuple, des principes applicables à tout temps et à tout pays.

Ajoutons que l'art. III de cette constitution s'exprimait ainsi : « La Constitution ne reconnaît ni « patriciat ni classe privilégiée. Tous les Genevois « sont égaux devant la Loi. »

Remarquons encore que les auteurs de cette constitution, désignés pour en occuper longtemps les premières charges, en fixèrent les émoluments extrêmement bas, bien qu'ils fussent, la plupart, presque sans fortune.

Finissons par citer — à l'honneur du magistrat intrépide qui releva le premier et tint le plus haut

Digitized by Google

et le plus ferme la bannière de l'indépendance genevoise en 1813 — les paroles que, le 1er janvier 1815, Ami Lullin, premier syndic, adressait aux conseils de la République réunis en séance solennelle :

« Je réclame de Vos Seigneuries, dans les choix « que la Constitution vous remet, l'absence de « toute préoccupation étrangère au mérite per- « sonnel des candidats proposés à votre élection. « Ne vous arrêtez à aucune distinction extérieure, « et mettez une attention soutenue à éviter ainsi « tout ce qui pourrait ramener de fait parmi nous « l'existence d'un patriciat privilégié, que repousse « notre Constitution et qui serait fécond en dan- « gers. »

Il suffit de signaler ces divers points au verdict de l'histoire impartiale. La vérité et la justice sont filles du temps. Elles en héritent infailliblement tôt ou tard.

Plutôt que d'en dire davantage sur la constitution de 1814, mieux vaut, dans l'intérêt de l'ave-

Digitized by Google

nir, ajouter à la citation précédente la citation que voici de cet envahissant Bonivard, qu'il est difficile d'éviter alors que l'on veut sérieusement s'occuper de l'organisation politique de Genève aux différentes époques de son existence.

Vers 1540, l'ancien prieur de Saint-Victor, historiographe quasi-officiel de la République, s'exprime ainsi :

« Il y a grosse lutte entre les philosophes pour « savoir lequel État est préférable, — de la Monar- « chie, quand la chose publique est entre les mains « d'un seul homme, — de l'Aristocratie, quand la « chose est maniée par un certain nombre de gens « d'étoffe et de noblesse, — ou de la Démocratie, « c'est-à-dire état populaire, *quand on élit au gou-* « *vernement riches et pauvres, pêle-mêle, sans faire* « *distinction des états, comme nous avons mainte-* « *nant à l'exemple de Messieurs des Ligues, aux-* « *quels nous sommes alliés.*

« Chacun de ces États, poursuit Bonivard, est « sujet à corruption. L'État monarchique peut

Digitized by Google

« tomber en tyrannie; — l'État aristocratique en « oligarchie; — l'État démocratique est sujet à « l'anarchie, *dont, pour exemple, nous n'avons « besoin que de nous-mêmes, au commencement « de notre liberté.*

« Xénophon et Aristote louent la Monarchie; — « Platon et les Athéniens, l'Aristocratie;—Thémi- « stocle, au dire de Thucydide, la Démocratie.

« Le procès sur la préférence à donner est donc « encore pendu au croc, mais tous finalement s'ac- « cordent à dire que la chose publique qui veut « florir et prospérer se doit gouverner par un tem- « pérament de ces trois États. *Ainsi avait été con- « stituée la ville de Genève es temps anciens.* »

Mais il n'y avait aucun moyen d'en revenir à cette époque inconnue.

Genève, république protestante, était née, entre 1518 et 1536, une démocratie. En effet, ville jusqu'alors exclusivement marchande (ses foires, presque européennes, firent pendant près de deux siècles toute sa richesse), sans territoire, sans puis-

Digitized by Google

sance militaire, sans noblesse nationale, elle n'offrait aucune base ni aucun élément à l'Aristocratie. En 1540 on y élisait au gouvernement « *riches et pauvres, pêle-mêle, sans faire distinction des états.* » Nous n'avons pas à traiter ici des causes qui modifièrent gravement cet état primitif et normal. Contentons-nous d'observer que, pourvu que ces bases de la constitution genevoise de 1540 soient scrupuleusement respectées, sans haine ni faveur, c'est tout ce que Genève doit et peut souhaiter désormais.

Que les amis du progrès ne pensent point à tenir pour un recul ce retour à une base constitutive vieille de trois siècles. « Tout progrès s'accomplit en ligne spirale, » a dit Gœthe. Un arbre ne porte de bons fruits qu'à la condition d'avoir de profondes racines. La terre ne donne jamais de plus riches récoltes qu'avec un assolement dès longtemps abandonné.

Dans sa séance du 12 septembre 1814 la Diète

Digitized by Google

Suisse, — ce jour-là seulement par treize voix sur dix-neuf cantons alors existants, — vota l'admission de Genève dans la Confédération comme partie intégrante, soit canton. « Tout à la fois habiles et sincères, » comme le fait observer M. A. Rilliet, les Genevois témoignèrent de leur adoption la joie la plus enthousiaste et s'empressèrent de donner à cette grande nouvelle la plus retentissante solennité. Salut de cent et un coups de canon; cloches sonnant à toute volée; proclamation sur toutes les places publiques par le Conseil d'État en personne, suivi d'un nombreux état-major; services d'actions de grâces dans les temples, — rien ne fut négligé dans ce sens.

Mais l'illumination du soir aurait suffi, à elle seule, pour donner à cette fête un éclat incomparable.

Ce n'est plus, comme au 1er juin, vers la côte de Cologny que se dirige la foule. Le soir du 17 septembre, elle se porte toute vers les Rues-Basses.

A cette époque, de la place de Rive au bas de

Digitized by Google

la Cité, s'élève dans la Rue-Basse une double rangée de 152 *hauts-bancs*, petites échoppes qui presque toutes offrent à hauteur d'appui, un large rebord ou éventaire pour l'étalage des marchandises. Les *dômes* en bois très-élevés qui débordent le toit des maisons, recouvrent, entre celles-ci et les hauts-bancs, un trottoir où les piétons circulent à l'abri. Au milieu de la rue, entre les deux rangées d'échoppes, une voie étroite et mal pavée reste pour la circulation des véhicules.

Tandis que toutes les fenêtres des maisons étincellent de luminaires de toute nature, dont la clarté est reflétée par les dômes blanchâtres, la plate-forme extérieure de chaque haut-banc est couverte de lampions, de verres de couleur ou d'humbles chandelles. L'effet de cette multitude de points lumineux qui brillent à toutes les hauteurs de Rive à Bel-Air est merveilleux et indescriptible.

Avec les dômes et les hauts-bancs a disparu un des principaux éléments de pittoresque pour

Digitized by Google

les fêtes du genre de celle-ci, et il est probable que rien, dans les illuminations futures des Rues-Basses de Genève, ne saura rendre l'effet de cet océan de vers-luisants au milieu duquel on semblait errer dans la nuit du 17 septembre 1814.

Le Traité du 30 mai 1814 n'avait pas, à beaucoup près, donné à Genève tout ce dont elle avait besoin pour contracter avec la Confédération suisse une union qui fût sérieusement à la convenance des deux parties. En un mot, le canton de Genève n'était point constitué.

Le Congrès, en quelque sorte œcuménique, qui allait se tenir à Vienne, offrait le seul champ où Genève pût espérer de glaner quelques lambeaux de territoire. Dès lors il importait que cette ville s'y fît personnellement représenter, que quelqu'un y défendît ses intérêts.

L'imperceptible république, à peine revenue à la vie, va donc se trouver appelée à envoyer au milieu des principaux potentats de l'Europe, réu-

Digitized by Google

nis dans la capitale de l'Autriche avec leurs plus illustres ministres (souvent, nous l'avons déjà remarqué, moins accessibles et bienveillants que leurs maîtres), une façon d'ambassadeur qui sera perdu dans la foule, et peut-être dédaigné, bafoué, repoussé....?

Il le faut, — l'avenir du pays en dépend. Mais qui trouver pour un mandat aussi difficile ?... Deux hommes se rencontrent, qui semblent mieux qualifiés que d'autres pour cette tâche.

L'un est un ci-devant « Représentant, » soit démocrate de l'ancienne république, jadis adversaire acharné du patriciat, historien de ses méfaits, révolutionnaire de théorie et d'instinct. Deux fois proscrit par les « Négatifs » genevois et par le Directoire français, il l'eût été encore plus par les Jacobins si ceux-ci fussent revenus au pouvoir. Patriote consciencieux, d'une moralité sévère avant tout, il s'est indigné des excès qui déshonoraient la révolution ; il a exprimé et publié cette indignation. Réfugié en Angleterre, il a offert ses services

Digitized by Google

au ministère tory. Il a fait paraître contre la France républicaine et impériale des articles fulminants qui ont été appréciés en haut lieu. Ces écrits lui ont valu du crédit, de nobles relations, et même un titre nobiliaire dont l'Angleterre est très peu prodigue, surtout vis-à-vis des étrangers. L'avocat d'Ivernois est devenu sir Francis d'Ivernois. Sir Francis, dès que sa patrie est redevenue libre, s'est empressé de tout sacrifier en Angleterre pour venir la rejoindre et la servir. Il vient le faire de concert avec les citoyens du parti jadis opposé au sien, qui l'ont proscrit et condamné, mais qu'il n'en tient pas moins maintenant pour de bons patriotes, les seuls qui soient placés de manière à ressusciter le pays. Il est le premier conseiller d'État qui vienne ajouter son nom à ceux des vingt-deux signataires de la proclamation du 31 décembre 1813. Cette réunion des anciens adversaires est de bon augure à tous les yeux. Par ses habitudes, ses travaux, ses relations avec les diplomates, M. d'Ivernois est tout naturellement désigné pour la mission à Vienne.

Digitized by Google

Mais un autre citoyen ne l'est pas moins.

Charles Pictet de Rochemont, dix ans officier distingué, deux ans magistrat de mérite, avait vu sa carrière d'homme public se briser dès le début. Les catastrophes sous lesquelles succombait Genève en 1794, s'étaient aggravées pour lui et les siens de coups spécialement cruels. L'existence dans sa ville natale, entouré qu'il était d'une famille nombreuse, lui semblait désormais impossible. Déjà, par d'intéressants travaux, il se préparait à chercher un lieu d'établissement au delà des mers. Une circonstance fortuite le retint. Un domaine put être mis à sa disposition à la charge d'en diriger personnellement l'exploitation, de se faire sérieusement cultivateur, à peu près paysan. Mais à l'agriculture routinière, Charles Pictet sut imprimer une direction toute nouvelle. Il introduisit successivement dans sa ferme de Lancy la *charrue belge* à une seule oreille, perfectionnée par son charron Machet, — les précieux moutons *mérinos* d'Espagne, qui broutent avidement l'herbe trop

Digitized by Google

courte pour être fauchée, — enfin, et avant tout, ce système d'*assolement* à trois bases différentes, — graines, feuilles, racines, — qui reste le vrai secret de l'agriculture.

En même temps qu'il cherche dans ces travaux rustiques, élevés à l'état de science, à la fois une ressource et une occupation, Ch. Pictet fonde avec son frère, et avec leur ami commun F.-G. Maurice, la *Bibliothèque britannique*, que nous avons signalée plus haut parmi les auxiliaires de diverse nature qui ont concouru à la renaissance de Genève. Cette revue est à la fois scientifique, littéraire et agricole. Ch.Pictet se charge, à lui seul, d'alimenter ces deux dernières divisions.

Nous avons vu que la *Bibliothèque britannique* avait été la cause des relations qui s'établirent entre ses éditeurs et le gouvernement russe. Ch. Pictet était devenu propriétaire de vastes établissements agricoles sur les bords russes de la mer Noire. Deux de ses fils s'y étaient transportés. On voit que l'amarre était jetée, que le pont était établi

Digitized by Google

pour le cas où le propriétaire du Lancy genevois et du Lancy russe près d'Odessa se trouverait être dans le cas de solliciter, pour son pays, le bienveillant appui du gouvernement d'Alexandre I.

Depuis quinze à seize ans, Charles Pictet était exclusivement consacré à ses moutons, ses charrues et ses publications, qui réclamaient tout son temps, lorsqu'un jour, au plus fort de l'hiver, le premier missionnaire de l'indépendance genevoise, le porte-bannière de ces vieilles couleurs si longtemps voilées, Ami Lullin, en un mot, part dans le plus modeste des chars de la plus modeste des maisons de campagne, située à Archamp sous Salève, et se rend à la maison de Lancy, presque aussi modeste que la sienne. Il arrive auprès de Charles Pictet, se présente à lui comme la personnification austère du devoir. L'appel qu'il lui adresse peut se résumer en deux mots : « La patrie a besoin de toi pour renaître... suis-moi... » — et Charles Pictet le suit immédiatement. Vingt fois plus troublé par cette sommation dans les devoirs

Digitized by Google

de son existence que ne le fut jadis le Cincinnatus de Rome, celui de Lancy est dès le 1er janvier sur la brèche parmi les signataires du manifeste qui rappelle Genève à la vie. Le 6 du même mois, il est à Bâle auprès des souverains alliés, et dès lors pendant trois ans ce campagnard, diplomate improvisé à 60 ans, ne cessera de courir les congrès et les cours pour assurer les destinées de son pays.

MM. d'Ivernois et Pictet de Rochemont vont donc partir ensemble pour aller affronter le Congrès de Vienne, mais, avant de se mettre en route, M. Pictet a déjà pris, dans sa sagacité diplomatique, une mesure qui portera d'heureux fruits. Une de ses nièces vient d'épouser un homme aimable et habile qui a fait servir les dons brillants qui le distinguent à l'édifice de sa fortune. En attendant qu'il consacre fortune et talent à la délivrance d'un autre illustre opprimé, le peuple grec, M. Eynard viendra à Vienne en qualité de secrétaire d'ambassade, accompagné de sa jeune épouse[1]. M. d'I-

[1] A la suite d'une longue vie où les plus solides vertus

Digitized by Google

vernois conduit également à Vienne une compagne habituée à la société du grand monde, et Genève aura dans cette ville, pendant le congrès, *un salon*, cet élément incontesté d'influence en diplomatie.

La correspondance intime de M. Pictet de Rochemont constate ses moyens d'influence à Vienne.

« ...J'ai souvent renouvelé *in petto* mes remercîments à sainte Agriculture, — qui m'a fait ici plus d'un ami... Le prince de Talleyrand prétend mettre la *Bibliothèque britannique* au-dessus de tous les autres recueils du même genre, et a ajouté que Bonaparte n'avait pas osé la supprimer, quoique assurément il ne l'aimât pas... » — « Ce qu'il y aura eu de gens mis en mouvement, et de paroles dites ou écrites pour notre chère Genève *une et invisible*, ne saurait se concevoir, et il semble que ce soit une protection spéciale du Ciel que cette

s'unissaient aux dons les plus brillants, Mme Eynard-Lullin — au moment même où s'impriment ces lignes — quitte cette terre accompagnée de bénédictions universelles.—Les séances consacrées à raconter les présents *Souvenirs*, ont été pour son ardent patriotisme une vive et dernière jouissance.

Digitized by Google

somme de bienveillance pour notre petit État. Tout a été mis à contribution : la Bibliothèque britannique, les écrits sur l'agronomie, Odessa, et jusqu'à nos *thés*, dont nos dames font avec grâce les honneurs..... »

La position obtenue par la légation genevoise, presque anonyme et à peine accréditée, restera un des plus singuliers épisodes diplomatiques du congrès de Vienne. La faveur que rencontrèrent nos députés fut à peu près universelle, mais les noms du duc de Richelieu, du comte Capo d'Istria, de l'empereur Alexandre et de sa sœur la grande-duchesse de Weimar, de l'impératrice d'Autriche et des archiducs Charles, Jean et Régnier, doivent rester tout spécialement gravés dans la mémoire reconnaissante des Genevois.

Nous laisserons les députés de Genève à Vienne lutter dans leur frêle esquif et se démêler d'entre les vaisseaux de haut bord souvent disposés à les écraser. Cette navigation lente et laborieuse dure

Digitized by Google

près de six mois. « Le Congrès danse et ne marche pas, » dira un spirituel témoin de ses fêtes brillantes. Quand nos pêcheurs de territoire seront de retour au port, nous verrons ce qu'ils auront rapporté.

Tandis qu'ils se fatiguent à conquérir la dot que l'on exige de Genève, cette jeune mariée continue à jouir avec ivresse de sa nouvelle position. Que lui importe la dot ?... C'est affaire de notaires. Elle se sent mariée. C'est l'important. Aussi les fêtes succèdent-elles aux fêtes, fêtes sans luxe, mais riches d'entrain et d'espérance. Les *abbayes* des différents corps de la milice, les *changes* des miliciens entre eux, font retentir tour à tour les rives du lac de coups de canon et de fanfares, d'hymnes patriotiques et de chansonnettes familières. Chacun rit et plaisante, et si quelqu'un verse une larme, c'est encore une joie émue. On aura parlé de la patrie. Les cercles multiplient leurs réunions joyeuses, celui de la *Cloche* en particulier voit des magistrats recevoir et prodiguer tour à tour au

Digitized by Google

milieu de leurs concitoyens les expressions les plus affectueuses. De nobles étrangers s'y mêlent et admirent tant d'allégresse et tant de concorde. Les officiers suisses qui se trouvent à Genève succombent sous les prévenances de tout genre, et cinquante ans plus tard, dans les vallons les plus retirés de la Confédération, les survivants garderont encore de ces belles journées un souvenir aussi vif que reconnaissant.

A son tour arrive le 12 décembre,... l'Escalade! Avec quel redoublement d'ivresse ne la célèbre-t-on pas!

Mais un anniversaire s'approche, qu'il s'agit de fêter plus solennellement qu'aucun autre, c'est le *premier* anniversaire du jour de la Restauration de Genève, ou plutôt de la veille de ce jour, puisqu'il est désormais entendu que le 1er janvier — véritable date à laquelle Genève a repris naissance en s'affirmant par une démarche héroïque — laisse son frère aîné, le 31 décembre, trôner à sa place comme jour historique, et se contente des antiques joies des étrennes.

Digitized by Google

Dès le matin, les églises sont remplies d'une multitude émue. On ne saurait accuser les Genevois de cette époque d'avoir oublié ce qu'ils devaient à leur céleste Protecteur et d'avoir négligé de Lui en rendre grâce publiquement. La Garde nationale en grande tenue et au grand complet figure au premier rang dans cette foule, avec les corps de musique. Elle personnifie à tous les yeux la Patrie en armes, toujours prête à défendre ses libertés. Pendant le service divin le canon tonne vingt-deux fois sur la Treille, au grand préjudice des fenêtres voisines. Des sermons appropriés à la circonstance sont prononcés avec chaleur du haut de toutes les chaires. En sortant des temples, la population assiste au défilé d'un cortége qui, moins émouvant que celui de l'année précédente à pareille heure, n'en excite pas moins un puissant intérêt en parcourant les rues de la ville. Une portion notable de l'artillerie nationale, de ces nombreux et beaux canons que les Autrichiens avaient enlevés brutalement et sans motifs équitables au mois de mars

Digitized by Google

1814, rentre pour ce jour de fête dans l'antique arsenal. Un officier animé d'un dévouement sans bornes, le colonel Pinon, les a suivis en Autriche, et a été les redemander, au travers de toutes les entraves administratives, jusque dans le cabinet de l'empereur lui-même, à Schœnbrunn. Les Genevois avaient désespéré de jamais revoir ces armes précieuses, et aujourd'hui ces bronzes protecteurs de la liberté reconquise, couronnés de guirlandes de verdure, circulent de nouveau dans les rues de Genève. Les témoignages de la reconnaissance nationale, — armes d'honneur, médaille, brevet d'un grade supérieur, — sont délivrés solennellement au brave officier qui a si bien mérité du pays, et forment un épisode émouvant de la journée.

Cette journée se termine par un bal, le premier des *Bals du trente-un*, institution aujourd'hui disparue, mais qui, pendant de longues années, fut très-populaire à Genève. Le théâtre seul peut offrir pour cette réunion un local suffisant. Un plancher est élevé, par-dessus le parterre, au niveau

Digitized by Google

de la scène, dont il triple l'étendue. L'ensemble forme une magnifique salle de danse. Une large et double rampe conduit de la grande loge de face dans cette salle improvisée. Des banquettes adossées à la façade des loges du premier rang permettent une communication facile et une surveillance constante des mères, simples spectatrices, à l'égard de leurs filles, actrices principales. Les familles des chefs de l'État, assises près de l'entrée, accueillent les invités. Les uniformes étrangers et genevois s'entremêlent dans la foule. Les couleurs nationales éclatent de toute part, au corsage et à la coiffure des femmes comme au bras des jeunes gens chargés de faire les honneurs de la fête.

Parfois, au milieu du silence de l'atmosphère la plus calme, un coup de tonnerre, que rien ne fai-

Digitized by Google

sait prévoir, vient troubler le repos de la nature. Dans un ciel de l'azur le plus limpide apparaît subitement un point noir. C'est la tempête qui s'avance.

Ainsi tout à coup, au milieu des joies que nous venons de peindre, un cri terrible retentit dans Genève : — « Napoléon s'est évadé de l'île d'Elbe ! » — Bientôt on le sait débarqué au golfe Juan, il a pris la route des montagnes, dépassé Gap, atteint Grenoble, qui lui a ouvert ses portes et livré sa garnison. Lyon est un obstacle trop formidable pour qu'il ose l'attaquer. Il se dirigera vers le Jura où sont beaucoup de ses partisans. Dans cette direction, il va trouver Genève, Genève contre laquelle on le sait furieux, Genève qu'il doit savoir mal gardée.

Telle est la perspective effrayante qui subitement, et pendant un certain temps, se dresse devant les citoyens de Genève. Les abattra-t-elle ? — Loin de là. — Les inquiétudes et les dangers de l'année précédente semblent leur avoir inspiré le goût de la lutte. La position de Genève est d'ail-

Digitized by Google

leurs bien meilleure aujourd'hui qu'il y a un an. Jusqu'à un certain point, en janvier 1814, elle était dans son tort. Elle se trouvait en état de révolte flagrante contre un maître reconnu depuis douze ans par le continent tout entier. Maintenant elle est suisse, elle fait partie d'une Confédération indépendante et neutre. Personne n'a de droits sur elle. En attendant les secours fédéraux qui ne peuvent tarder, et les Autrichiens qui viendront plus tard, elle se prépare à se défendre elle-même. En un clin d'œil tout le monde est sur pied. Depuis la crise de 1814, le gros de la population s'est accoutumé au maniement des armes, comme fusiliers dans les *compagnies du centre*. Ils sont exercés, disciplinés, armés. Les compagnies d'élite se sont piquées d'honneur. Négociants, avocats, médecins, rentiers, tous ont appris ou apprennent à l'envi l'exercice. Chacun rivalise de zèle.

Cependant il manque un chef. Le magistrat qui préside officiellement aux affaires de la milice est un vieillard étranger au métier des armes. A l'Es-

Digitized by Google

calade de 1602, dira-t-on, le manque d'unité dans la direction de la défense était bien plus grand encore. Le chef qui, dans cette nuit de péril suprême, devait commander les forces genevoises en sa qualité de « Syndic de la garde, » n'était pas seulement, comme aujourd'hui, insuffisant, c'était un traître, destiné à expier son crime sur la roue; et cependant, sans direction commune quelconque, tous égaux en face du danger, combattant « *un pour tous, tous pour un,* » les Genevois triomphèrent. Phénomène de démocratie guerrière peut-être sans exemple. De nos jours, il ne serait plus possible. Il faut trouver un chef à la fois expérimenté, prudent et résolu. Heureusement, Genève possède un tel homme, mais il est loin de ses murs, employé ailleurs à la servir. C'est ce même agriculteur, soldat dans sa jeunesse, qu'elle vient d'improviser diplomate et d'envoyer à Vienne. Son chef et son modèle, le syndic Ami Lullin, le rappelle à la hâte. Il lui écrit le 31 mars :

« Il règne ici le meilleur esprit patriotique. Le

Digitized by Google

zèle et le dévouement sont unanimes. Mais la tête militaire est ce qu'il y a de faible. Un homme nous est nécessaire, indispensable, et vous êtes cet homme. Tout le monde vous regrette; tous les vœux vous appellent. Magistrats, citoyens et militaires désirent passionnément votre retour. Si vous n'êtes pas parti, partez donc le plus tôt possible. »

Cette lettre croisa en route M. Pictet de Rochemont qui, sachant les nouveaux dangers auxquels Genève était exposée, s'était hâté de la rejoindre, dès qu'il avait pu le faire sans compromettre les graves intérêts qui lui étaient confiés à Vienne. Il n'avait pas voulu partir sans emporter avec lui le protocole du 29 mars, seul bénéfice patent qu'il fut parvenu à tirer de six mois d'énergiques efforts.

Rien n'avait été obtenu du côté des frontières françaises. Du côté de la Savoie, des promesses à peine sérieuses et dans tous les cas incomplètes, allaient avoir besoin, pour être utilement appropriées aux nécessités de Genève, d'être précisées et sanctionnées à Turin.

Digitized by Google

Mais le résultat de l'ambassade n'en était pas moins honorable et précieux. La République avait reçu le baptême européen. Ce certificat de vie, signé par toutes les puissances de l'Europe, constatait son existence. Cette république *une et invisible*, comme l'appelait humblement son représentant, avait été *vue*, et avec faveur, par les grands de la terre. C'était son hypothèque sur l'avenir.

A peine arrivé à Genève, M. Pictet fut nommé Commandant en chef des milices genevoises, avec les pouvoirs les plus étendus. Cette confiance sans limites naissait sûrement en partie de son mérite, mais, pour beaucoup aussi, de l'inquiétude extrême dans laquelle la population était plongée, malgré la dignité de son attitude.

La principale habileté de M. Pictet consista, peut-être, dans ces conjonctures délicates, à ne point faire d'usage bruyant ni fréquent des pouvoirs qui lui étaient confiés, à s'entendre toujours avec l'Officier supérieur que la Confédération ne tarda pas à envoyer commander dans Genève en son nom

Digitized by Google

(le colonel de Sonnenberg), et à s'effacer devant lui de manière à conserver une entière unité de vues dans les mesures à prendre.

Sous de tels chefs, Genève se sentit bientôt rassurée. Sans trop d'alarme, elle attendit les événements. Pendant ces trois mois, de mars à mai, la guerre n'aborda point Genève, mais on sentait qu'elle était prochaine et probable. On s'observait d'une frontière à l'autre.

Quelques épisodes familiers, pris sur le vif du moment, égaieront un peu ce récit comme ils égaièrent, il y a plus d'un demi-siècle, cette longue attente. Ils donneront une idée exacte de l'aspect qu'offrait Genève durant cette période exceptionnelle que l'on a appelée les *Cent jours*.

A l'extrémité de la rue Saint-Léger, s'ouvrait alors, sous la même arcade qui existe encore, un passage dont la vue inspirait une mystérieuse horreur. Un reste de clarté permettait d'entrevoir près de la voûte l'antre des ramoneurs et leurs sombres amas de suie. Plus loin, des hurlements

Digitized by Google

lugubres annonçaient les régions désolées où de malheureux chiens plus ou moins enragés, ramassés errants sur la voie publique, attendaient leur fin prochaine des mains du valet de ville. Enfin, à quelques pas de là, on distinguait, relégué dans un réduit obscur, l'instrument du dernier supplice... Le ténébreux passage dont je parle débouchait sur un fossé fangeux au milieu duquel s'élevait, sur un îlot de boue, un *réduit* soit corps de garde où il s'agissait, pour les compagnies d'élite, de passer vingt-quatre heures une ou deux fois par semaine, si ce n'est davantage. Une planche inclinée, offrant sept ou huit places, servait, à tour de rôle, de lit à trente miliciens dont la principale distraction consistait à aller de corvée à la boucherie. On en rapportait, enfilés aux baguettes des fusils, des morceaux de viande saignante que l'on faisait cuire de son mieux dans le fonds de ce fossé.

Et cependant personne qui ne soit enchanté! C'est le « service de siége! » On se sent, — en tout

Digitized by Google

cas, on se croit — un soldat sérieux. La nouveauté, la jeunesse, le charme de la camaraderie et, toujours brillante devant les yeux, la grande image de la patrie ressuscitée mais en péril, colorent toutes ces misères de leur prisme enchanteur.

D'ailleurs, c'est le moment des plus piquants contrastes.

Au milieu de ses alarmes, Genève est plus que jamais encombrée d'étrangers. Les Anglais, qui durant une longue guerre ont étouffé dans les étroites limites de leur île, se sont, dès la paix, rué sur le continent et ont couru vers l'Italie. Une fois les fêtes de Pâques suffisamment admirées, ils ont soif de rejoindre, moins leurs parcs verdoyants que leur *saison* de Londres; mais l'évadé de l'île d'Elbe est là qui leur barre le chemin. Ils ont souvenance du guet-apens de 1803 et ne se risquent pas à traverser la France. Aussi s'accumulent-ils à Genève. — C'est l'élite de la nation. L'intérêt de Genève renaissante est de s'assurer la bienveillance des nobles insulaires, et pour cela

Digitized by Google

d'égayer leur halte forcée dans leurs murs. — Les fêtes, les *raouts* (mot que les Anglais ont apporté avec eux) alternent avec les revues et les réunions militaires. Le bruit des instruments se joint à celui des armes. Le grenadier sort, — pendant deux heures, — de son fossé, pour venir, sous ses épaulettes de laine, se mêler aux *reels* des plus nobles filles des Highlands. L'imprévu de la circonstance domine et brouille toutes les situations. Le pêle-mêle remplace l'étiquette [1].

Mais si Genève a des remparts à défendre, la république, quelque petite qu'elle soit, a des frontières à surveiller. Or elle ne possède aucun corps de cavalerie. Il faut improviser une troupe à cheval capable de procurer des renseignements exacts et rapides. En un instant, le petit escadron se trouve

[1] Ainsi qu'on l'a observé page 63 quant aux détails sociaux de la présence de Mme de Staël et de l'Impératrice Joséphine, aux environs de Genève — l'esquisse de la société de Genève à partir de la Restauration de 1814 — bien que fort digne d'intérêt — doit être réservée pour d'autres et plus familiers *Souvenirs*.

Digitized by Google

organisé. Tous les cavaliers disponibles s'empressent de se rendre avec leurs montures au lieu de ralliement, le manége. L'état-major est bientôt trouvé. C'est à l'envoyé genevois au congrès de Vienne qu'a été confié le commandement de toutes les forces genevoises; c'est son secrétaire d'ambassade qui sera chargé de commander la cavalerie volontaire. Il est zélé, il est obligeant, il a des chevaux, grâce à lui le cadre est vite complet. Quelques étudiants qui ne figurent pas dans la milice, se font inscrire dans le nouveau corps, et s'y distinguent par leur bonne volonté. Quelques soldats des compagnies d'élite, désireux, peut-être, de se grandir d'une hauteur de cheval, obtiennent de passer de l'infanterie dans la cavalerie. Quelques fanatiques de zèle prétendent cumuler les deux services. Cette ambition mérite d'être punie. Elle le sera...

Avec des frontières très-enchevêtrées, mal connues, surveillées par des éclaireurs parfaitement inexpérimentés, les incidents inattendus, les rencontres dangereuses... ou plaisantes, doivent, on le conçoit, être fréquentes.

Digitized by Google

Les anecdotes abonderaient, au besoin, sur cette période si accidentée de la Restauration.

Il nous souvient encore des aventures de certain volontaire dont la bonne volonté dépassait peut-être la prudence. Il était de ces fanatiques qui aspiraient à la double gloire du fantassin et du cavalier. Un jour qu'il regagnait son logis, fatigué d'une faction de vingt-quatre heures comme grenadier, à la poterne de Saint-Léger, son maréchal des logis, qui s'en allait à travers les rues donnant l'alarme, le rencontre et le somme de se métamorphoser sur-le-champ en cavalier, — puis de monter en selle pour aller rejoindre la troupe qui va faire une reconnaissance du côté de Chêne, où l'on assure que les Français se préparent à passer la frontière. — Le volontaire obéit, change d'équipement, selle son cheval, et, craignant d'être en rétard, descend rapidement la rue Verdaine. En arrivant à Rive, la bête glisse et s'abat sur le pavé. Des voisins compatissants remettent le cheval sur ses jambes, le volontaire resté en selle se dispose à

Digitized by Google

continuer sa route. Mais la porte de la ville est fermée, et le chef du poste refuse de livrer la clef. Une vive altercation s'engage, le public prend parti pour le cavalier, le chef du poste finit par céder et notre homme rejoint au galop ses collègues sur la route de Chêne.

Mais les vieux dragons d'Espagne qui entourent à Chêne l'église catholique, en arrière du pont où est la limite, n'ont jamais pensé à la franchir. — Il y a eu malentendu. — La troupe genevoise se remet en route pour Cologny par le chemin dit de la Montagne. En descendant de cheval à l'étape, notre homme découvre qu'il ne peut point marcher. Il essaye d'ôter sa botte..., impossible! On va quérir un barbier de village qui découpe cette botte à coups de rasoir et constate que le pied est foulé. Le patient est mis au lit chez un paysan, tandis que la patrouille poursuit sa ronde. Au milieu de la nuit, la porte de sa chambre s'ouvre et donne passage à cinq ou six hommes armés qui annoncent au blessé qu'ils lui amènent un prisonnier. — C'est un jeune

Digitized by Google

dragon français qui, placé en vedette, avait violé la frontière sans s'en douter, et que des campagnards genevois, formés en guérillas, ont surpris et arrêté. Ce gaillard de six pieds, auquel on a laissé son sabre, menaçant d'être pour notre blessé une charge des plus incommodes, celui-ci s'empresse d'envoyer promener gardien et captif. Les campagnards, ne voulant pas en avoir le démenti, emmènent à Genève leur dragon et le présentent au commandant de la place qui... lui fait servir à déjeuner et le renvoie à Chêne comme victime d'un nouveau malentendu.

Dans la position du moment, la guerre n'étant point déclarée entre la Suisse et la France, toute démarche imprudente de la part des Genevois pouvait avoir de graves conséquences.

Mais c'est assez plaisanter sur les incidents dont fut émaillée pour les Genevois cette période d'attente angoisante. Bientôt la guerre allait se rapprocher, plus menaçante.

Digitized by Google

Par une curieuse coïncidence, c'est le jour même, — 27 avril 1815 — où les députés genevois devaient, en prenant place parmi les représentants des cantons à la Diète de Zurich, consommer définitivement l'union de leur patrie avec la Suisse, — que l'approche d'une armée française, destinée, disait-on, à tenter un coup de main contre Genève, allait rendre cette union encore plus précieuse.

La plus grave des questions occupa les cantons durant le mois de mai. Les souverains de nouveau coalisés contre Napoléon avaient, l'empereur d'Autriche en tête, proposé à la Diète suisse — de remplacer dans cette occasion, tout exceptionnelle disaient-ils, son système de neutralité par une alliance avec toutes les puissances liguées contre l'ennemi du repos de l'Europe.

Il est facile de comprendre l'émotion que cette proposition — de celles que le plus faible peut difficilement repousser de la part du plus fort — dut causer dans toute la Suisse, et tout spécialement à Genève, placée à l'extrême avant-garde et entourée de tous les côtés.

Digitized by Google

L'arrêté que prit la Diète fédérale le 20 mai d'adhérer à cette proposition, — on pourrait aussi bien dire, à cette injonction, — des grandes puissances, dut être soumis à la ratification de chacun des Gouvernements cantonaux. Dix-huit cantons approuvèrent d'emblée. Valais n'était pas représenté en Diète. Vaud refusa à l'unanimité. Le Tessin donna plus tard un vote négatif.

L'État de Genève, soit son Conseil représentatif, à la suite de six longues séances où plus de cinquante députés avaient pris la parole, approuva l'alliance avec les puissances coalisées à la majorité de 150 voix contre 82. — C'était attirer la foudre sur sa tête.

Le 15 juin Carouge était occupé par l'ennemi. Le 17 les Français établirent à Bellerive un poste destiné à communiquer par le lac avec Versoix pour empêcher la navigation et les transports venant de Suisse. Le 19, les Genevois, semblables aux Romains qui vendaient le champ où campait Annibal, célèbrent la fête des Promotions comme à l'ordinaire.

Digitized by Google

Le 21, au milieu du jour, la ville tressaille au bruit de coups de canons nombreux et rapprochés. Bientôt on apprend que cette salve est destinée à célébrer du même coup l'arrivée à Carouge du maréchal duc d'Albufera et la victoire remporté à Ligny, le 16 juin, par Napoléon. — Prologue trompeur auquel la pièce ne répondra pas.

Pendant huit jours l'alarme est grande dans Genève. Mais c'est encore le général Dessaix qui commande sous ses murs comme l'année précédente. Il sait que le sort de Napoléon et de l'Europe se décidera ailleurs que sur les bords de l'Arve, et il s'abstient de faire à Genève un mal inutile.

Enfin, parvient vaguement la nouvelle qu'une grande bataille a été perdue par l'empereur devant Bruxelles, dans un lieu nommé *Mont-Saint-Jean.* Le nom flamand de *Waterloo* n'a prévalu que plus tard.

Le 26 juin, les Français évacuent Carouge. Le 7 juillet, les Autrichiens s'emparent du Fort de

Digitized by Google

l'Ecluse, clef de la vallée. La guerre est finie pour Genève. Elle en aura cependant encore deux contre-coups.

Le 27 juin, une énorme armée autrichienne, vainqueurs très-superflus du lendemain, débouchant par le Valais, commence à se déverser sur la vallée du Léman.

Le 1er juillet, entre en campagne un premier bataillon du contingent genevois requis pour le service fédéral. Le danger est passé. Napoléon est vaincu. Se traîner à la remorque de l'arrière-garde pour envahir un pays qui ne se défend plus est peut-être un devoir impérieux, imposé par la nouvelle position de Genève. Il y a d'autant plus de mérite à s'en acquitter qu'il est moins agréable et moins glorieux...

Soixante et douze mille soldats, de toutes les nations qui obéissent à l'Autriche, commandés par un ancien émigré français, le baron de Frimond, avaient traversé le Valais. Pour l'avoir dévoré jusqu'à l'os, ils n'en étai nt guère moins affamés, et

Digitized by Google

ils se réjouissaient fort de se dédommager de leurs privations dans la riche Genève, bien pourvue de toutes sortes de denrées. L'année précédente, quand Bubna était entré dans cette ville avec douze mille hommes qui apportaient le salut et la liberté, la petite cité avait déjà trouvé la charge lourde et les ménagères consternées, modifiant volontairement ou non le vieux proverbe relatif aux estomacs d'autruche, s'étaient écriées « que l'on avait bien raison de dire : *un estomac d'Autriche!* » La réputation de gloutonnerie, ou si l'on préfère, de capacité consommatrice de ces hôtes venus de l'Orient remontait d'ailleurs très-loin dans la mémoire effrayée des Genevois. Tous les barbares étant censés parler la langue des Germains, ils étaient mis dans la même balance, et lorsque jadis les Bernois étaient venus défendre Genève contre les chevaliers de la Cuillier, ils avaient, au dire de Bonivard, « tant fait de dommages et tant consommé de chapons et de canards, dont ils laissaient aux Genevois les seules plumes pour les porter à leurs

Digitized by Google

bonnets, » que ceux-ci, dit-on, « avaient fini par préférer leurs ennemis de la Cuiller à leurs amis de la fourchette ! »

Soixante-douze mille de ces grands appétits, dont douze mille cavaliers doublés de montures qui demandaient également à être nourries, telle était la visite, très-inutile d'ailleurs, qu'allait recevoir Genève. On voit dans tous les souvenirs du temps que l'on s'en préoccupa beaucoup. On obtint que cette plaie de dévorantes sauterelles ne pénétrât pas dans l'intérieur de la ville, mais dans la banlieue de Genève et sur le territoire du canton il faudra également pourvoir à leurs besoins, et sans retard.

On peut voir, dans l'ouvrage déjà souvent cité de M. A. Rilliet, toute la peine que se donna pour faire face à de pareils embarras M. Edouard Naville, alors maire zélé des Eaux-Vives. Une commission nombreuse et active fut nommée, ayant à sa tête un homme infiniment énergique et intelligent, capable de combattre et de surmonter toutes

Digitized by Google

les difficultés. Il avait la faculté d'adjoindre à la commission, dans ce moment d'urgence, tous les citoyens dont il croirait pouvoir tirer quelques services. Sous sa direction, les bottes de foin s'entassèrent bientôt innombrables sous le péristyle de la cathédrale de Saint-Pierre. Dans les bastions, le long du mur qui soutenait la Treille, une longue rangée d'informes écuries se remplit d'une collection de chevaux non moins informes, destinée à faciliter les communications avec l'armée envahissante. On avait vu arriver en avant-garde un immense troupeau de bœufs blancs aux cornes gigantesques, et l'on s'était félicité de ce renfort comme devant alléger les charges de Genève, mais point... Ce troupeau était un simple *en-cas* pour le jour néfaste où les troupes autrichiennes trouveraient sur leur route un second Valais ; celles-ci étaient bien loin de penser à le consommer dans le garde-manger hospitalier et bien pourvu de Genève. Aussi ces bœufs continueront-ils à peu près tous leur chemin vers l'intérieur de la France après

Digitized by Google

un long et savoureux séjour dans le Grand-Pré, au-dessous de Chambésy.

Enfin l'armée approche, dit-on, mais on en est toujours réduit aux *ouï-dire.*

Un jour le président de la commission charge un de ses jeunes adjoints de monter le premier venu des chevaux réunis aux Bastions, et de s'en aller à la découverte de l'avant-garde autrichienne, dans le quart de cercle qui s'étend du lac à l'Arve, entre Cologny et Champel. Il lui donne pour consigne de chercher un chef assez haut placé pour fournir quelques renseignements précis sur le nombre des bouches à nourir. Le délégué ne connaît en allemand d'autre terme militaire que celui d'*Oberst* (colonel). Il part et chevauche quelque temps à l'aventure. Arrivé sur les bords de l'Arve, au *Bout-du-Monde,* il tombe sur un piquet de soldats étrangers, et s'empresse, du haut de sa monture, de leur crier: *Oberst!* On lui montre une baraque voisine. Il y pénètre, et se trouve en présence d'un officier en manches de chemise, en

Digitized by Google

train de se faire la barbe. Il prononce de nouveau son mot d'*Oberst* en l'accompagnant de ce geste expressif qui consiste à porter ses cinq doigts réunis à sa bouche. L'Autrichien comprend immédiatement ce jeu muet et, ravi de la perspective qu'on lui fait entrevoir, il se jette au cou de l'envoyé, le presse sur son sein et le couvre d'écume de la tête aux pieds.

Heureusement ces projectiles inoffensifs sont les seuls que, dans cette campagne, ait reçu aucun Genevois.

D'autres épisodes furent moins plaisants. Des conflits eurent lieu dans des fermes et sur les routes, et de nombreuses entraves furent apportées à la circulation. Citons-en un seul exemple pour clore cet épisode.

Un cavalier genevois, dans le costume bourgeois le plus inoffensif, se dirige par la route qui longe le lac, vers le hameau du Vengeron. Au bas de Chambésy il trouve la route fermée par un poste de Croates qui ne parlent que la baïonnette dirigée contre leur interlocuteur. Aucun moyen de se

Digitized by Google

faire entendre. Du doigt, le cavalier désigne le chemin qui monte à Chambésy ? La baïonnette ne paraît pas avoir d'instructions à cet égard. Le cavalier se dirige de ce côté. Arrivé aux dépendances de la campagne de Saussure (aujourd'hui Saladin), il met son cheval à l'écurie et s'achemine à pied vers le Vengeron. Sa visite faite, il revient en courant vers son cheval lorsqu'un faible cri lui fait retourner la tête. Il voit, à quelques pas de lui, deux chasseurs tyroliens qui le couchent en joue, assurés de ne pas le manquer. La fuite est impossible autant qu'humiliante. Déployer un mouchoir blanc, marcher à l'ennemi est le seul parti à prendre. Arrivé sur les deux chasseurs, le promeneur essaie en vain de se faire comprendre d'eux, puis, voyant que les paroles n'ont aucun succès, il les prend chacun sous un bras, et en leur prodiguant les sourires, il les amène à la maison de Saussure. Il y trouve une cuisinière intelligente qu'il prie d'apporter une bouteille de bon vin aux deux Allemands, dans une chambre ayant vue sur le lac.

Digitized by Google

Le vin venu, le captif en fait les honneurs, puis quand la bouteille est vide il fait signe qu'il va en chercher une seconde. Les chasseurs enchantés se laissent faire. En sortant de la maison, le Genevois donne à la serrure deux tours de clef, gagne l'écurie, bride son cheval, s'élance en selle, remonte au galop la rampe de Chambésy et ne s'arrête que lorsqu'il a la certitude d'être hors de portée de ces deux terribles carabines!

Nous retrouvons, dans une correspondance déjà citée, quelques réflexions sur les résultats pour Genève de la courte campagne de 1815, qui, écrites sous l'inspiration du moment, ne seront pas sans quelque intérêt.

« Vous avez appris sans doute, écrivait-on de Genève, que nos voisins ont menacé notre indépendance et que les étendards ennemis ont flotté dans nos campagnes. Jamais, chargé d'or et de broderies, à la tête de vos brillants hussards, vous n'avez éprouvé autant d'orgueilleuse joie que votre ami, orné de ses modestes galons de laine, n'a res-

Digitized by Google

senti de patriotique jouissance à veiller sur les remparts de sa ville natale.

« Au milieu des inquiétudes les plus vives, toutes les fatigues ont été pour nous des fêtes, tous les travaux des parties de plaisir. Le citoyen le moins présomptueux peut se vanter que sa campagne n'aura pas été complétement inutile. Autant nous savons que si le temps et les circonstances avaient permis à nos puissants adversaires de déployer contre nous toutes leurs forces, ils auraient fini par ne nous laisser plus d'autre bonheur que celui de Sagonte ou de Saragosse ; autant il est sûr que notre dessein de nous défendre, que la vigilance et la fermeté de nos chefs, en retardant la marche des ennemis, et en nous permettant d'attendre les secours qui nous arrivaient, ont sauvé la patrie d'une ruine imminente.

« Notre campagne a eu un autre avantage incontestable, celui de rapprocher tous les esprits. Nous n'avons eu qu'un seul sentiment, qui a été de la même vivacité chez tout le monde. Cette

Digitized by Google

coopération de tous les citoyens vers un but commun, ce mélange de toutes les positions, cette obéissance absolue de tous les rangs et de tous les âges au mérite, de quelque âge et de quelque rang qu'il fût, auront pour longtemps sur notre union entre Genevois, l'influence la plus heureuse. »

Enfin la tranquillité est rétablie en Europe. Napoléon est parti pour son dernier exil. Les Autrichiens ont depuis longtemps quitté Genève. *Cedant arma togæ.*

La guerre est décidément finie; mais le *Canton* de Genève n'est point encore achevé. Heureusement, le serviteur « pour tout faire » de la République est toujours là. De même qu'on a fait revenir M. Pictet de Rochemont du congrès de Vienne pour le mettre à la tête des troupes genevoises, la patrie le retrouvera, une fois le danger passé, prêt à reprendre le harnais du négociateur. Il suffira à ce citoyen infatigable d'enlever la dragonne de son épée et les glands d'or de son chapeau gansé pour

Digitized by Google

se retrouver en costume de diplomate républicain.

Et cependant il va rentrer en activité dans une situation bien plus élevée. C'est en effet dans ce vingt-deuxième canton à peine admis, encore incomplet, que la Confédération suisse va prendre l'homme d'État qui sera chargé de la représenter au second congrès prêt à s'ouvrir à Paris pour organiser les résultats de la croisade finale contre le grand ambitieux du siècle.

Notre intention n'est point de décrire ici en détail les négociations prolongées et compliquées qui eurent lieu au congrès de Paris. On les trouvera exposées avec autorité et développement dans l'ouvrage de M. A. Rilliet.

Il était d'autant plus difficile d'arriver promptement à un résultat satisfaisant, que ni Genève, ni la Suisse elle-même n'étaient bien décidées sur ce qu'elles désiraient obtenir, non plus que les Puissances, la France surtout sur ce qu'elles entendaient donner. Deux chefs successifs du cabinet français se montrèrent animés de dispositions très-

Digitized by Google

inverses. Autant le prince de Talleyrand se retrouvait toujours hostile à Genève, autant le duc de Richelieu, qui lui succéda, se sentait disposé favorablement pour la Suisse et son représentant.

S'il était besoin de nouveaux exemples à l'appui du propos du chancelier Oxenstiern, disant à son fils qu'il envoyait visiter les cours de l'Europe : « Allez voir avec combien peu de sagesse le monde est gouverné, » les détails, dans lesquels entre M. Rilliet, en fourniraient de saisissants. A deux ou trois reprises, des sentiments étroits ou haineux, l'influence d'une personnalité qui eût dû rester étrangère au débat, enfin des erreurs ou des distractions, qui resteraient incompréhensibles si elles n'étaient pas des perfidies, remirent tout en question et durent faire craindre un échec complet.

En résumé, l'article I du Traité de Paris du 20 novembre 1815 stipula ce qui suit :

« Pour établir une communication directe entre le canton de Genève et la Suisse, une partie du pays de Gex — (bornée à l'est par le lac Léman, — au

Digitized by Google

midi par le territoire du canton de Genève, — au nord par celui du canton de Vaud, — à l'ouest par le cours de la Versoix et par une ligne qui renferme les communes de Collex-Bossy et Meyrin, en laissant la commune de Fernex à la France) — sera cédée à la Confédération suisse pour être réunie au canton de Genève. — La ligne des douanes françaises sera fixée à l'ouest du Jura, de manière que tout le pays de Gex se trouve en dehors de cette ligne.

Le refus obstiné de la France de laisser comprendre dans le territoire cédé la commune de Fernex-Voltaire, refus basé sur les motifs les plus contradictoires, invoqués par des partis opposés, donnait, et maintient encore aujourd'hui, à la *ligne* frontière qui sépare le canton de Genève de l'arrondissement de Gex, la forme la plus bizarre et la plus irrégulière. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur une carte. Une ligne droite qui, de l'angle occidental de la commune de Collex-Bossy, se serait dirigée sur l'angle correspondant

Digitized by Google

de la commune de Meyrin, aurait procuré une configuration à peu près régulière tant à l'arrondissement de Gex, resté en terrasse magnifique au pied du Jura, qu'au canton de Genève lui-même, qui y aurait gagné la commune de Fernex, et tout ou partie de celles de Moëns et de Prévessin.

En réalité, Genève recevait les communes de Versoix (avec un fragment de Sauverny), Collex-Bossy, le Grand-Sacconnex, Pregny, Meyrin et Vernier, soit six communes peuplées de 3350 habitants.

Circonstance infiniment étrange, tandis que le Traité de Paris du 20 novembre 1815 ne faisait que « recommander » au roi de Sardaigne de s'entendre avec les Genevois, quant au désenclavement de Jussy, par la cession de territoires qui lui avaient été rendus, il transmettait directement et sans hésitation à Genève *la commune de Saint-Julien,* qui n'avait point encore été rendue au roi de Sardaigne.

Le territoire obtenu en France (rive droite du

Digitized by Google

Rhône) était loin de ce que Genève avait, pendant longtemps, pu s'attendre à recevoir, et loin aussi de ce qu'exigeait l'intérêt évident de la Suisse neutre, — en d'autres termes, l'intérêt de l'Europe — la frontière du Jura jusqu'au Fort de l'Ecluse.

Mais toutes les parcelles du territoire de la république, auparavant entourées par la France, étaient désenclavées, les communications avec la Suisse assurées à jamais, la ligne des douanes éloignée. C'était de beaucoup le plus important.

L'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe avait paru menacer Genève des plus grands maux. Ce fut le contraire qui arriva. C'est à cet événement, à la sévérité avec laquelle les alliés traitèrent la France tombée au bout d'un an « en état de récidive, » que Genève devait maintenant des avantages majeurs que lui avait refusés le traité de 1814.

Mais indépendamment des cessions territoriales, le représentant de la Suisse obtenait pour elle, de toutes les grandes puissances de l'Europe, un acte

Digitized by Google

diplomatique de la plus haute importance : *La reconnaissance solennelle de sa perpétuelle neutralité et de l'inviolabilité de son territoire.* Cette déclaration est formulée ainsi dans le protocole du 3 novembre, confirmé par le traité du 20 :

« Les Puissances signataires de la Déclaration « de Vienne du 20 mars font par le présent Acte « une reconnaissance formelle et authentique de la « neutralité perpétuelle de la Suisse. Elles lui ga- « rantissent l'intégrité et l'inviolabilité de son ter- « ritoire dans ses nouvelles limites, telles qu'elles « sont fixées par le Protocole du 3 novembre qui « stipule une augmentation de territoire en faveur « du corps helvétique pour désenclaver le canton « de Genève.

« Les Puissances reconnaissent et garantissent « également la neutralité des parties de la Savoie « désignées par les traités de Paris et de Vienne, « comme devant jouir de la neutralité de la Suisse « de la même manière que si elles appartenaient à « celle-ci. Les Puissances déclarent et reconnais-

Digitized by Google

« sent authentiquement par le présent Acte que la « neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, et son « indépendance de toute influence étrangère, sont « dans les vrais intérêts de la politique de l'Eu- « rope entière . . . . . .

« . . . En foi de quoi, la présente Déclaration « a été faite et signée à Paris le vingt novembre « de l'an de grâce mille huit cent quinze.

« *(Signé)* :	Metternich	(Autriche)
	Wessenberg	»
	Castlereagh	(Grande-Bretagne)
	Wellington	»
	Rasoumowski	(Russie)
	Capo d'Istria	»
	Hardenberg	(Prusse)
	Humboldt	»
	Richelieu	(France) »

Il ne restait plus qu'à compléter le canton de Genève du côté de la Savoie.

Digitized by Google

D'après les stipulations du protocole de Vienne du 29 mars, et les recommandations du traité qui venait d'être signé à Paris le 20 novembre, il semblait que les choses dussent être bien avancées.

On s'attendait cependant à des difficultés. Elles étaient même faciles à comprendre d'avance. Il était évident que les descendants des grands Amédée et de Philibert-Emmanuel qui, pendant des siècles, avaient regardé Genève comme une proie destinée à tomber entre leurs mains, devaient répugner singulièrement à livrer une partie de leurs plus anciennes possessions, du berceau de leur race, à cette petite ville que le *Cavalier de Savoie* appelait, entre autres injures dédaigneuses...., un *nid de mercadans!*

Il était également certain que les princes qui occupaient ou entouraient alors le trône de Sardaigne, la plus bigote des maisons souveraines, pouvaient s'effrayer de mettre sous la « domination » de Genève hérétique des populations qu'on leur donnait pour profondément attachées à la foi catholique.

Digitized by Google

La Confédération désigna encore M. Pictet de Rochemont pour cette mission. Il l'accepta avec son dévouement habituel, quoique, fatigué, malade, réclamé par des affaires personnelles nombreuses et urgentes, il eût déjà donné sa démission de membre du Conseil d'État genevois. Il partit pour Turin. Nous ne l'y suivrons point, renvoyant encore ici, pour le détail des négociations qui s'ensuivirent, à l'ouvrage de M. Rilliet.

Un seul point mérite d'être relevé. Trois communes savoyardes situées le long du lac, — Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance, — avaient été adjugées à Genève par le Protocole de Vienne du 29 mars, et acceptées comme moyen d'échange pour obtenir plus tard le désenclavement de Jussy. Le Directoire fédéral, sous les ordres duquel était placé le négociateur à Turin, s'opposa péremptoirement à ce que ces trois communes fussent rétrocédées à la Savoie, et il risqua par cette obstination de faire échouer toutes les négociations. Heureusement, le bourg de Saint-Julien, que nous

Digitized by Google

venons de voir remis à Genève directement par la France, vint fournir l'appoint nécessaire pour arriver, après une lutte sourde sur tous les points, à la conclusion et à la signature du Traité du 16 mars 1816 entre la cour de Sardaigne, la Confédération suisse et le canton de Genève.

Ce traité, si grave pour Genève et qui forme un des éléments de son droit public, se compose de vingt-quatre articles précédés d'un long préambule. Nous n'indiquerons ici qu'un seul de ces articles, *le premier*, qui est relatif aux cessions et délimitations territoriales. Non certes que les vingt-trois autres articles n'aient leur importance. Bien au contraire, si nous les passons sous silence, c'est parce qu'ils en ont trop, et qu'il serait impossible ici de les aborder, eux et leurs conséquences passées, présentes et peut-être futures, sans sortir du champ narratif et presque familier de cette étude.

Chacun à Genève connaît le traité de Turin, ou devrait le connaître. On le trouve partout. Il est

Digitized by Google

notamment *in extenso* dans l'*Histoire de la Restauration de Genève* de M. A. Rilliet.

L'art. 1er, comme nous l'avons dit, détermine les limites du territoire cédé à Genève, par une ligne qui, partant du Rhône à l'ancienne frontière, près de Saint-Georges (derrière le Bois de la Bâtie, qui était déjà genevois), passe par une longue série de points, — précisés dans le traité, — pour suivre enfin l'Hermance jusqu'au lac.

Ce territoire, qui comprend 37500 poses, habitées par 12700 âmes, renferme les communes de *Lancy, Bernex, Onex, Confignon, Aire-la-Ville, Avusy-Laconex-Soral, Compesières, Carouge, Chêne-Thônex, Meinier-Choulex, Corsier, Collonge-Bellerive, Hermance, Veyrier,* plus un fragment de celle de Saint-Julien, qui deviendra *Perly-Certoux,* un de Ville-la-Grand, qui deviendra *Presinges,* et un de Bossey, qui deviendra *Troinex.* — Le bourg de Saint-Julien fut restitué à la Savoie, comme nous l'avons dit.

Le 19 juin 1816 la Confédération suisse prend

Digitized by Google

possession, en son propre nom, du territoire français cédé par le traité de Paris du 20 novembre 1815, et le 9 octobre de la même année ce territoire passe régulièrement sous l'administration du canton de Genève.

La ratification du traité de Turin du 16 mars 1816 n'a lieu que le 23 septembre avec beaucoup de difficultés.

Le 23 octobre, — un mois plus tard, — est fixé d'un commun accord pour la prise de possession effective du territoire savoyard par le Gouvernement de Genève.

Tout est convenu. — Les commissaires suisses (MM. Pictet de Rochemont et d'Ivernois) sont arrivés à l'heure dite à Carouge, où ils attendent le commandant de la place, le baron de Saint-André qui a été nommé commissaire royal pour faire la remise, dont le procès-verbal est déjà tout dressé.

Ils attendent longtemps et en vain, et finissent par apprendre que le baron de Saint-André est parti le matin même, sans rien dire, sans laisser

Digitized by Google

aucun message pour personne, — incident étrange, procédé non-seulement blessant et discourtois au moment même, mais qui peut être dangereux pour l'avenir. C'est une sorte de protestation, — réservée? Comment sortir de cette difficulté, promptement et simplement?

M. Pictet ne veut voir là dedans qu'un manque d'égards pour sa personne, et le diplomate de 62 ans, le plus froid, le plus réfléchi des hommes, envoie un cartel au commandant de Carouge!

Celui-ci ne vint point sur le terrain. Il laissa comprendre qu'il n'avait agi que sur des ordres supérieurs. En résultat, il n'en fut pas moins désavoué et rappelé par son gouvernement. Celui-ci s'empressa de donner des explications telles quelles et d'exprimer les regrets nécessaires pour détruire toute mauvaise impression officielle.

Ce singulier incident, et la clairvoyante promptitude avec laquelle M. Pictet avait jugé que cette manière d'agir était la meilleure pour terminer tout de suite un conflit que tout retard pouvait aggraver,

Digitized by Google

— jusqu'à menacer le fond de la question, — cet incident, disons-nous, couronne d'une manière inattendue et piquante la longue série des services diplomatiques de Ch. Pictet de Rochemont.

Le canton de Genève est définitivement constitué. La dot de Genève est payée. Avec l'année 1817 le vingt-deuxième canton de la Confédération suisse va commencer une existence régulière dans laquelle nous ne pouvons ici que le suivre de nos vœux.

Une circonstance solennelle et touchante vint déposer comme une couronne d'adieu sur les trois années d'efforts qu'avait nécessitées la création du canton de Genève.

Le magistrat vénérable qui avait le premier relevé et tenu d'une main si vaillante le drapeau de l'indépendance nationale, le premier syndic Ami Lullin, épuisé par les fatigues et les soucis dont avait été remplie la période que nous venons de raconter, s'éteignit peu de jours après que notre canton eut reçu sa forme définitive.

Digitized by Google

Comme l'ouvrier diligent qui a consciencieusement fini sa journée au service d'un maître équitable et fidèle, il était allé recevoir son salaire.

Peu de minutes avant d'expirer sa figure devint si riante, qu'on lui demanda à quoi il pensait?

« *Je pense à Genève....,* » dit-il.

Digitized by Google

CONCLUSION

Nous aussi — citoyens Genevois — nous pensons, nous devons penser à Genève.

Comment le lui témoigner — avant de clore cette étude?

Le canton de Geneve est constitué. Là s'arrête notre œuvre actuelle. Mais nous avons dit en débutant, que nous l'accompagnerions de nos vœux.

Exprimons-en un seul, sur un point qui reste toujours de la plus actuelle gravité.

Le territoire réuni à l'ancienne République pour former ce CANTON DE GENÈVE, aujourd'hui notre patrie à tous, appartient — en partie, par suite de

Digitized by Google

circonstances toutes mondaines[1], — à une autre communion que le vieux pays.

C'est là qu'a été jusqu'ici, — pourquoi ne pas le dire? — le plus grand obstacle à une intime fusion aussi désirée que désirable.

Deux des plus éminents caractères de ce seizième siècle si cruellement déchiré par les guerres religieuses, deux chefs de communions alors hostiles, — le chancelier de l'Hospital et l'austère Du Plessis-Mornay, — expriment, dans ce qui nous a été conservé d'eux, la pensée suivante, en termes à peu près identiques :

« Quand cesserons-nous donc de nous haïr et de nous persécuter sous les rubriques de *Papistes* et de *Huguenots*, pour n'être tous ensemble que des *Chrétiens?* »

Ne serait-il pas permis de former aujourd'hui le même vœu?

Cinquante ans plus tard, saint François de Sales s'exprimait ainsi :

[1] Voir aux *Annexes*.

Digitized by Google

« Mon nom est « chrétien, » — mon surnom est « catholique. »

Ne pourrions-nous pas, à notre tour, dire : — « Mon nom est « chrétien, » mon surnom est « protestant ? »

Souffrons donc sans impatience que chacun des chrétiens qui nous entourent, — faibles créatures comme nous, — choisisse, à l'entrée de son pèlerinage terrestre, la voie que sa conscience lui indique comme la plus sûre pour arriver à ce but suprême qui, non moins que le point de départ, est le même pour nous tous.

Alors que par des sentiers divers, même par des pentes opposées, des voyageurs s'efforcent simultanément d'atteindre le sommet d'une montagne, but commun de leurs efforts,

PLUS ILS S'ÉLÈVENT, PLUS ILS SE RAPPROCHENT.

Ne pourrions-nous pas, nous aussi, comme ces voyageurs, nous élever chaque jour davantage — par cette foi épurée « que l'esprit vivifie, » et par la pratique des vertus chrétiennes qui en sont la

Digitized by Google

meilleure preuve, — vers ces cimes sereines où brille, dégagé de tout nuage, le soleil de l'amour divin et de la divine charité ?

Par cela seul nous nous trouverons *rapprochés les uns des autres.*

Il est plus d'âmes qu'on ne le pense qui, parties des premières stations éparses où les avait parquées le hasard de leur naissance, se sont élevées convergentes vers ces régions d'une pure et sympathique piété qui planent au-dessus des démarcations humaines.

S'il existe encore des nuances dans leur foi, elles n'y puisent qu'une sainte émulation à prouver par la supériorité de leurs vertus chrétiennes la supériorité de leur doctrine.

Puissent ces chrétiens être toujours plus nombreux dans le canton de Genève!

C'est la première condition de sa prospérité. — C'est dès lors le *vœu*... que nous formons pour lui.

Digitized by Google

Deux mots encore pour consigner dans ces pages un fait récent, riche de souvenirs et de promesses. Il servira à prouver que la Résurrection de 1813 a jeté dans notre sol des semences bénies.

Nous sommes aux derniers jours de 1863.

Cinquante années, — tout un demi-siècle ! — se sont écoulées depuis que Genève est revenue à la vie. Nous ne l'avons pas suivie durant cette longue période.

Mais Épiménide se réveille [1] ! que voit-il ?

L'approche de la date du 31 décembre a ranimé des souvenirs toujours vivants dans la population genevoise. Il semblerait que ces souvenirs glorieux et chers ont toujours le don d'apaiser momentanément les passions politiques.

Une voix propose de célébrer d'une manière spéciale le Jubilé semi-séculaire de la Résurrection de Genève.

Cette idée, qui répond à tant de vœux secrets, est accueillie avec enthousiasme. Mais le temps

[1] Philosophe grec qui, dit-on, resta endormi cinquante ans.

Digitized by Google

manque,... quelques jours à peine nous séparent du grand anniversaire, ...impossible de recueillir des souscriptions, d'organiser des réjouissances. N'importe... un seul acte, solennel et simple comme le souvenir qu'il représente, composera toute la fête, et l'absence même de préparatifs consacrera la spontanéité de cette manifestation.

La nation entière sera conviée à l'inauguration du monument le plus modeste quant à sa forme extérieure, le plus éloquent par les souvenirs qu'il évoque et les sentiments qu'il réveille, — à la pose d'une simple inscription dans le mur de l'édifice d'où sortit (le 31 décembre 1813) le groupe des vingt-deux citoyens qui prirent sur eux de rappeler Genève à la vie.

Dès l'aube de ce grand jour du 31 décembre 1863, toute la population se hâte de pavoiser, aux couleurs genevoises et suisses, ses demeures qu'elle illuminera le soir. A quelques heures de là, elle envahit les temples pour y porter l'expression de sa gratitude envers son céleste Patron.

Digitized by Google

Mais bientôt se forme un immense cortége. Tout le monde veut en être. Massé par groupes épais, il s'étend de l'extrémité la plus lointaine des Bastions jusqu'au milieu de la plaine de Plainpalais. Ce cortége..., c'est la petite nation genevoise tout entière. Aucune position sociale, aucune industrie, aucune opinion, aucun âge qui n'y figure. Une forêt de drapeaux indique que tous les cercles, toutes les associations du pays sont là au complet, — l'enseignement à tous ses degrés, avec ses légions d'écoliers et d'étudiants, — des chanteurs de toutes sociétés, — des ouvriers de toutes professions, — des officiers de toutes armes, — des députations des communes rurales, etc., etc.

Trois heures sonnent. Les groupes s'alignent, la masse, immobile jusque-là, s'ébranle et part, à la fois émue et digne. En tête marchent les vétérans de 1813, ces volontaires que Genève, un demi-siècle auparavant, trouva sous les armes prêts à verser leur sang pour elle.

Huit à dix mille citoyens, tous parés des mêmes

Digitized by Google

insignes patriotiques, suivent cette glorieuse avant-garde. Le cortége circule comme un fleuve majestueux entre deux haies de spectateurs; ce sont des femmes, des enfants et une foule d'étrangers, presque tous ornés aussi des couleurs nationales, presque tous passionnément sympathiques! Il parcourt ainsi toutes les rues de la ville, sur l'une comme sur l'autre rive.

Au bout de sa longue course, le fleuve vient enfin verser et réunir ses flots humains sur l'étroite promenade de la Treille. En passant devant l'Hôtel de ville, le cortége a défilé devant les Corps de l'État, représentants officiels de la Patrie.

Bientôt en face de cette population palpitante de curiosité et plus encore de patriotisme, tombe le voile qui cache la modeste pierre et sa laconique inscription. Des acclamations enthousiastes saluent ce simple monument, tandis qu'un honorable chef des milices recommande par quelques mots bien sentis ces précieux souvenirs à la vénération universelle.

Digitized by Google

La fête finit là... fête des cœurs seulement, car, circonstance étrange et rare, aucune réjouissance mondaine ou matérielle ne trouble ce saint recueillement.

Il a suffi, chez tous les citoyens, pour être heureux de leur journée, d'avoir vu sceller dans la muraille qui domine la Treille, la preuve de la reconnaissance que — au bout de cinquante années — les fils de la vieille Genève, conservent de la Résurrection de leur mère au 31 décembre 1813!

Le marbre ne porte que ces mots :

EN COMMÉMORATION

DU XXXI DÉCEMBRE MDCCCXIII

LES GENEVOIS RECONNAISSANTS

LE XXXI DÉCEMBRE MDCCCLXIII

Digitized by Google

ANNEXES

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES ANNEXES

Pages.

A Les pleins Pouvoirs du cardinal Calandrini 245
B Documents officiels relatifs à la réunion de Genève à la France. 251
C La Société Économique et la Direction de l'Hôpital de Genève sous l'Empire. 260
D Le culte réformé à Genève en 1813. 262
E Instruction publique : Académie, Faculté de médecine. 264
F Calendrier républicain français imposé à Genève. . . 267
G Cercles existant à Genève sous l'Empire 270
H Personnel des diverses administrations à Genève sous l'Empire 272
I Proclamation d'indépendance du 31 décembre 1813 (1er Janvier 1814). 277
K Le général Dessaix 280
L Adresse au Conseil provisoire pour lui demander de reprendre ses fonctions (avril 1814) 283

Digitized by Google

Pages.

M Adresse présentée au Conseil d'État provisoire le 20 août 1814, pour réclamer de lui un sursis de quelques jours à la votation des citoyens sur le projet de Constitution. 287

N Résumé de l'organisation politique de la République de Genève 294

O Le Comté de Genevois 304

P Statistique du futur canton de Genève au 31 décembre 1813 308

Digitized by Google

A

(Page 13)

Les pleins Pouvoirs du cardinal Calandrini.

Andreola dei Calderini avait épousé Barthélemy Lucando, de Sarzane, dont elle avait eu un fils, Thomas, qui fut, en 1447, élu pape sous le nom de Nicolas V.

Andreola se remaria plus tard à Giarente Calandrini, d'une illustre famille de Sarzane, alliée d'un côté à la maison de Souabe, et de l'autre aux Buonaparte, alors de Sarzane, comme eux. Elle en eut deux fils: — l'un, Pierre, fut chargé de continuer la race et mourut obscur; — l'autre, Philippe, devenu un Cardinal éminent, fut l'habile représentant de son frère utérin, Nicolas V, dans une occasion importante.

Tandis que la grande majorité de la chrétienté proclamait Nicolas V seul successeur de St. Pierre, le concile de Bâle, de son côté, déclarait Pape, sous le nom de Félix V, l'ermite de Ripaille, l'ex-duc de Savoie, Amédée VIII.

Digitized by Google

Un nouveau schisme menaçait l'église d'Occident. A tout prix, il fallait le faire cesser au plus tôt, et pour cela, obtenir, si possible, l'abdication *volontaire* de Félix V.

Il était si urgent d'y parvenir que Nicolas V envoya dans ce but, sur les rives du Léman qu'habitait ce rival, son frère le cardinal Calandrini, accompagné, assure-t-on, de douze autres membres du sacré Collége, et revêtu des pleins pouvoirs les plus étendus pour offrir à l'anti-pape tous les dédommagements qu'il pourrait désirer contre sa renonciation volontaire au titre de Pape.

Amédée VIII, assez habile pour juger sa position et pour tâcher d'en tirer parti, répondit que, par amour pour la paix et pour l'unité de la chrétienté, il renoncerait à la dignité papale. Le principal dédommagement qu'il demandait était..... l'*évêché de Genève*. Certes, comme compensation à la tiare romaine, et comme prix de l'union de l'église, la demande était modeste. Calandrini se hâta de l'accorder.

Mais, pour Genève elle-même, pour les citoyens de cette petite communauté déjà si désireuse, et parfois même si digne de l'indépendance, c'était un coup mortel. Il semblait impossible que la faible cité y résistât.

En effet, depuis que les princes laïques dont les

Digitized by Google

États enserraient Genève, s'efforçaient incessamment de s'emparer de cette ville, une suite d'évêques établis dans ses murs, à la fois énergiques et habiles, armés de la double protection de l'Église et de l'Empire, avait suffi pour repousser toutes les agressions des comtes de Genevois, puis celles des ducs de Savoie, et pour sauver l'autonomie relative de la communauté genevoise.

Mais transporter cette puissance de l'Évêque d'un camp dans l'autre, en faire l'alliée des agresseurs, auxquels il semblait que le prélat n'eût dorénavant qu'à tendre la main par-dessus les remparts pour les introduire dans la place, — c'était assurément rendre l'asservissement de Genève, tôt ou tard, inévitable.

Et cela d'autant plus sûrement qu'Amédée VIII obtenait l'autorisation de faire passer, de son vivant, le dit évêché sur la tête de son petit-fils Pierre, l'un des seize enfants que le duc régnant Louis avait eus de la belle et ambitieuse Anne de Chypre, transmission qui réduisait les Genevois à être gouvernés par les ministres du duc de Savoie.

Six princes de cette maison se succédèrent sur le siége épiscopal de Genève.

Si l'on réfléchit que, de plus, — le duc de Savoie avait dans Genève un Vidomne, un château et force nobles à sa dévotion, qu'enfin il tenait dans ses

Digitized by Google

mains les deux extrémités de la chaîne qui étranglait Genève, de Chillon à Saint-Gingolph, sans que, de l'un de ces points à l'autre en allant vers l'Occident, les Genevois trouvassent un pouce de terre libre et amie, — quel miracle ne fallait-il pas pour que Genève lui échappât!

Ce miracle s'opéra cependant, de 1518 à 1526, puis surtout en 1536. A l'heure du plus extrême besoin, Genève trouva quatre natures de défenseurs plus que suffisants pour la sauver.

Avant tout, — le céleste Patron, qu'elle possédait, et dont les autres défenseurs n'étaient que les agents, — ce Très-Haut qui, suivant l'expression sublime de Bonivard, *faisait le guet pour elle!*

Le second secours que trouva Genève aux abois fut le courage héroïque de toute une génération de ses enfants, des amis et combourgeois des Ligues suisses de ces *Eidgnots* qui parvinrent, au prix de leur sang ou de mille dangers, à conduire et à amarrer au pied du rocher du Grütli la petite nacelle déjà entraînée dans les eaux de la Savoie.

Le troisième auxiliaire de Genève fut son *Lac*. Alors que tous les rivages de cette mer intérieure obéissaient à ses ennemis, la solitude de ses flots discrets permettait aux proscrits de se soustraire aux persécuteurs et d'aller implorer l'assistance des hommes libres qui, déjà depuis des siècles, appor-

Digitized by Google

taient aux foires de Genève les produits informes de leur industrie : cuirs, toiles, fromages, etc.

Ces hommes libres, quatrième appui de Genève, — c'étaient les enfants de Fribourg. Ils allaient bientôt, sur l'appel des Genevois asservis, accourir pour chasser le Vidomne et détourner pour longtemps le duc de Savoie de toute tentative à main armée contre la petite cité.

Ainsi la protection divine manifestée par le courage des Eidgnots genevois, — par la neutralité du lac — et par l'arrivée réitérée des Suisses, — sauvait Genève des dangers en apparence inévitables qu'avaient amoncelés sur elle les pleins pouvoirs du cardinal Calandrini.

Environ quatre siècles plus tard les quatre mêmes auxiliaires, de nouveau, contribueront à ressusciter Genève, après que les pleins pouvoirs accordés par le Directoire au résident Des Portes auront amené son asservissement censé volontaire.

En 1814 Genève retrouvait son céleste Protecteur, lui mesurant toujours les coups, « de telle sorte qu'ils ne fussent pas à mort, mais à amendement, » et envoyant les soldats du Nord, la délivrer du joug étranger.

Elle retrouvait de même un groupe de citoyens

Digitized by Google

dévoués et intrépides, marchant sur les traces des Eidgnots.

Son lac lui devenait de nouveau précieux, pour faciliter le départ des proscrits et pour communiquer avec ses amis lointains, sur les deux rives, Versoix et Bellerive étant occupés par des soldats français.

Enfin, les milices fribourgeoises, sur les traces de leurs aïeux de 1526, allaient, les premiers d'entre les Suisses, s'avancer vers les remparts de Genève pour lui apporter l'anneau de ses fiançailles avec la Confédération helvétique.

Retour, à la suite des siècles, d'événements à peu près identiques, — qui forme par des anneaux soudés les uns aux autres la chaîne instructive de l'Histoire.

Digitized by Google

B

(Page 21)

Documents officiels relatifs à la réunion de Genève à la France. Printemps 1798.

1° Pleins Pouvoirs.

a) Extrait des Registres des délibérations du Directoire Exécutif de France.

Paris, 5 germinal an VI de la République française une et indivisible.

Le Directoire Exécutif, informé que les citoyens de la République de Genève doivent s'assembler incessamment pour délibérer sur leur réunion à la République française,

Arrête ce qui suit :

Article I. *Le citoyen Des Portes*, résident de la République française près celle de Genève, est nommé commissaire du gouvernement, à l'effet de

Digitized by Google

conférer avec les Magistrats, Citoyens et Habitants de cette dernière République sur tout ce qui peut avoir trait à *leur demande* tendante à la réunion dont il s'agit, ainsi qu'aux opérations préliminaires et subséquentes y relatives.

Article II. Il est chargé en conséquence de *recevoir le vœu des Citoyens et Habitants de la République de Genève, de le constater*, d'en stipuler le mode et les conditions par tel Traité ou Acte qu'il appartiendra, et dont il adressera sur-le-champ un double au Directoire Exécutif.

Article III. Aussitôt que la Réunion sera votée, il procédera à l'organisation provisoire des autorités administratives et judiciaires qu'il y aura lieu d'établir dans le Territoire réuni de Genève.

Article IV. Le ministre des Relations Extérieures est chargé de l'exécution du présent décret.

Pour expédition conforme :

Le Président du Directoire exécutif,

MERLIN.

Pour le Directoire Exécutif :

Le Secrétaire général,

LAGARDE.

Digitized by Google

b) Nous citoyens, composant la Commission Extraordinaire créée par la Loi du 19 mars 1798, avons nommé et député les citoyens Moïse *Moricand*, syndic ; Samuel *Mussard*, syndic ; Louis *Guérin*, syndic ; Paul-Louis *Rival* syndic ; Esaïe *Gasc*, secrétaire d'Etat et de la Commission extraordinaire, et François *Romilly*, secrétaire de la Commission Extraordinaire, pour stipuler, conclure et signer en son nom le Traité de Réunion de la République de Genève à la République Française.

Donné le 26 avril 1798, sous la signature du Syndic Président et du Secrétaire de la Commission Extraordinaire, ainsi sous le sceau de la République de Genève.

(L. S.) *Signé :* MUSSARD, *syndic.*
ROMILLY, *secrétaire.*

2° TRAITÉ DE RÉUNION.

Le Directoire de la République Française, *instruit que les vœux des Magistrats, Conseils et Citoyens de la République de Genève se déclaraient pour la réunion à la République Française, et l'incorporation à la Grande Nation ;*

Voulant donner aux premiers alliés de la République Française une preuve éclatante de son amitié

Digitized by Google

généreuse, a nommé *le citoyen Des Portes, pour recevoir et constater le vœu émis pour la Réunion et en stipuler le mode et les conditions.*

D'autre part, — la Commission Extraordinaire, revêtue de tous les pouvoirs du Peuple souverain de Genève, ayant voté la réunion de Genève à la République Française par son arrêté du 26 germinal (15 avril 1798), — a nommé pour traiter et stipuler en son nom Mess. : *Moricand*, *Mussard*, *Guérin* et *Rival*, syndics, *Gasc* et *Romilly*, secrétaires, tous citoyens de Genève. Lesquels Commissaires et Délégués, après avoir produit et échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles ci-après :

(*Suit le Traité de Réunion, voir Texte.*)

Fait à double à Genève le 7 Floréal an VI de la République Française une et indivisible.

Signé : MORICAND. — MUSSARD. — GUÉRIN. — RIVAL — GASC. — ROMILLY.

Le Commissaire Français,

Félix DES PORTES.

Digitized by Google

3° Ratifications.

a) Aujourd'hui 7 Floréal an VI de la République Française une et indivisible, — la Commission Extraordinaire ayant lu le Traité portant les conditions de la réunion de la République de Genève à la Grande République Française, lequel vient d'être signé par le Commissaire du Gouvernement Français et les Délégués de la République de Genève, — a déclaré *à l'unanimité* accepter, recevoir et ratifier le contenu au dit Traité, et a de suite donné pleins pouvoirs aux citoyens Jaques *Lasserre*, Jean-Gabriel *Grosjean*, Jean-Gédéon *Lombard*, Marc-Auguste *Pictet*, Jean-François *Rochette*, Jean-Jaques *Diedey*, Bénédict *Dufour*, Zacharie-Henri *Des Gouttes*, Jean-Bénédict *Vincent*, J.-F. *Darier*, Barthélemy *Lagrange*, Alexandre *Noblet*, — tous Membres de la Commission Extraordinaire, de signer, en son nom, le présent Acte de Ratification qui, de suite, sera remis au citoyen Félix Des Portes, pour être par lui transmis sans délai au Directoire Exécutif.

Ont signé : J. Lasserre. B. Dufour.
J.-G. Grosjean. Z.-H. Des Gouttes.
J.-G. Lombard. J.-B. Vincent.

Digitized by Google

M.-A. PICTET. J.-F. DARIER.
J.-F. ROCHETTE. B. LAGRANGE.
J.-J. DIEDEY. A. NOBLET.

Le Commissaire du Gouvernement Français.
Félix DES PORTES.

---

b) Le Directoire Exécutif arrête et signe le présent Traité de Réunion de la République de Genève à la République Française, négocié au nom de la République Française par le citoyen FÉLIX DES PORTES, nommé par le Directoire Commissaire du Gouvernement et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au Palais national du Directoire Exécutif le 9 Floréal de l'an VI de la République Française une et indivisible.

Pour expédition conforme :

Le Président du Directoire Exécutif,
Signé : MERLIN.

Pour le Directoire Exécutif :

Le Secrétaire Général,
Signé : LAGARDE.

Digitized by Google

Du 25 Floréal an VI.

c) Le Conseil des Cinq-Cents, — considérant qu'il est d'un intérêt commun pour les nations Française et Genevoise de confondre leurs moyens, leurs relations et leurs droits, — pour ne former qu'un seul et même peuple;

Que le vœu de la République de Genève, pour cette Réunion, a été solennellement émis, et ses conditions convenues, ainsi qu'il résulte :

1° De l'acte des Pleins Pouvoirs donnés par la Commission extraordinaire de Genève.

2° Du Traité de réunion fait à double le dit jour, 7 Floréal, arrêté et signé le 9 du même mois au Palais national du Directoire.

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Article I. Le Traité de Réunion de la République de Genève, dont la teneur suit.....

(*Suivent les articles du Traité.*)

EST APPROUVÉ.

En conséquence, les habitants de la République

Digitized by Google

de Genève (sauf l'exception portée en l'article premier) sont déclarés par le Corps Législatif Citoyens Français nés, et leur Territoire est uni à celui de la République Française.

Article II. La présente Résolution sera imprimée.

Signé : POULAIN-GRANDPREY, *Président ;* GAURAN, BARDON-BOISQUETIN, *Secrétaires.*

Du vingt-huit Floréal de l'an sixième de la République Française une et indivisible.

d) LE CONSEIL DES ANCIENS — adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède, la résolution ci-dessus — approuve l'acte d'urgence.

Après une seconde lecture, — Le Conseil des Anciens approuve la Résolution ci-dessus.

Signé : J. BOISSON, *Président ;*
DAUTRICHE, AUGUIS-CLAVERIE, *Secrétaires.*

Pour expédition conforme :

Le Président du Directoire Exécutif,
Signé : MERLIN.

Par le Directoire Exécutif :

Le Secrétaire Général,
Signé : LAGARDE.

Le ministre des Relations Extérieures,
Signé : Ch.-Maurice TALLEYRAND.

Digitized by Google

NOTE. — Les documents ci-dessus sont textuellement copiés sur un exemplaire original et contemporain du Traité de réunion de Genève à la France, ne portant aucune indication d'imprimeur, et contenant de graves erreurs de mise en pages, nées sans doute de la précipitation.

Il est très-difficile de s'expliquer que le traité n'ait mis que *deux jours* (du 7 au 9 Floréal) pour aller *de Genève à Paris* et en ait mis *seize* (du 9 au 25 Floréal) pour aller, dans Paris, du palais du Directoire à celui des Cinq-Cents !

Le mode étrange de Ratification au nom du Peuple Genevois — par douze Notables improvisés — montre combien l'on était pressé de donner à cet acte, jugé tristement indispensable, l'appui d'hommes sérieux et considérés.

Digitized by Google

C

(Page 43)

La Société Économique et la Direction de l'Hôpital de Genève sous l'Empire.

Liste, par ordre d'ancienneté, des membres de la Société Economique à la fin de 1813.

MM. Odier-Chevrier ; — Henri Deonna ; — Gab. Butin ; — Achard-Trembley ; — Ami Dassier ; — Boissier-Buisson ; — Rilliet-Necker ; — Mallet-de Tournes ; — Vernet-Pictet ; — Audéoud-Fazy ; — Saladin-de Budé ; — Jean-Pierre Viollier ; — Micheli-Labat ; — Pictet-Baraban ; — *Des Arts-de Chapeaurouge.*

Membres de la Direction de l'Hôpital à la fin de 1813[1].

MM. Charles-Jean Amat, *président ;* — Georges-

[1] Elle n'était désignée alors officiellement que sous le nom *Société de Bienfaisance de Genève.*

Digitized by Google

Louis Choisy, pasteur, *vice-président ;* — Denis Dominicé, *receveur* ; — D. Naville-Ringler ; — Abraham Trembley ; — Jean Tronchin ; — Jean-Guillaume Revilliod-Bertrand ; — André-François Nourisson ; — Jean-Charles Trembley-Van Berchem ; — Pierre-François Bellot ; — Paul Martin ; — Henri Jolivet. — *Adjoints :* MM. Gédéon Patron ; — Marc-François De Roches-Joly ; — Charles-Léonard Lullin ; — Jean-Louis Masbou ; — Charles Turrettini-Necker ; — *Jean-Jaques Rigaud-Saladin.*

On ne remarquera pas sans intérêt, à la fin de ces deux listes, les noms des deux Chefs de l'État qui successivement exercèrent le plus d'influence sur la marche politique. Tous deux issus de familles indigènes, originaires de Thonon : les Syndics Des Arts et Rigaud.

Digitized by Google

D

(Page 44)

Le Culte réformé à Genève en 1813[1].

Pasteurs de la ville en exercice.

MM. P. Picot, professeur; — J.-P.-E. Vaucher, professeur; — J.-L. Duby, professeur; — J. Lecointe; — F. Moulinié; — G. Choisy; — P. Basset; — Ant. Démellayer; — G. Robin; — L. Ferrière; — J.-L. Heyer; — J.-M. Humbert; — F. Defernex; — J.-J. Pasteur.

Pasteurs de la campagne en exercice.

MM. E. Thouron, à *Vandœuvres;* — J. Cellérier, *Satigny;* — S. Anspach, *Cartigny et Avully:* — J.-L. Peschier, *Cologny et Eaux-Vives;* — Ch. Bour-

[1] Ce Rôle du Clergé Genevois — ainsi que toutes les listes des noms propres, contenus dans les Annexes suivantes — sont extraits textuellement de l'*Annuaire du Département du Léman pour 1814* — imprimé dans les derniers jours de 1813, avant toute prévision des événements prochains

Digitized by Google

rit, *Petit-Saconnex* ; — C.-H. Bâtard, *Chêne-Bougeries* ; — D. Flournois, *Céligny* ; — G. Gaberel, *Jussy* ; — F. Puerari, *Genthod* ; — F.-M. Naville, *Chancy* ; — H. Dittmar, *Dardagny et Russin*.

Pasteurs émérites.

MM. J.-L. De Roches, professeur (principal du Collége); — J.-F.-A. Weber, professeur ; — J.-A.-Caton Chenevière, ancien pasteur de Dardagny.

Ministres du Saint-Évangile non pourvus de places.

MM. Liotard ; — Cellérier fils ; — Malan fils, régent ; — Humbert fils aîné ; — Diodati ; — Comte.

Pasteur de Carouge et Fernex : A.-J. Perey. — *Pasteur réformé allemand :* P. Lütscher. — *Pasteur luthérien :* Gerlach.

Anciens du Consistoire.

MM. Jaques Odier ; — Ami Dassier ; — H.-B. Rilliet ; — J.-C. Trembley ; — Alex. Noblet ; — Louis Odier ; — J.-D. Turretini de Turretin ; — J.-J.-B. Bellamy-Vyss ; — M. Auguste Pictet ; — Jacob Fazy ; — J.-F. Roux-Dassier ; — J. Manoel de Végobre ; — J.-René Prevost ; — Isaac Vernet.

Digitized by Google

E

(Page 47)

Instruction publique

Académie de Genève.

Recteur : M. Boissier.
Inspecteur : M. Peschier.
Secrétaire : M.....

Conseil Académique.

Président : M. Boissier, Recteur.
Membres : MM. Peschier. — Picot. — De Roches. — Prevost. — L'Huillier. — Weber. — Duvillard. — Le Fort. — Odier.

Faculté de Théologie. Culte réformé.

Doyen : M. Picot.
Secrétaire : M. Duby.

Digitized by Google

Professeurs.

MM. Picot, Éloquence sacrée.
De Roches, Langues orientales sacrées.
Duby, Dogme.
Vaucher, Histoire ecclésiastique.
Peschier, Morale évangélique.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. Prevost.
Secrétaire : M. J.-P. Pictet.

Professeurs.

MM. L'Huillier, Mathématiques pures.
le Baron Maurice fils, Mathémathiques appliquées.
Théodore de Saussure.
Necker, botanique.
Jurine, Zoologie.
Prevost, Physique génerale.
A. Pictet, Physique expérimentale.
Tingry, Chimie générale.
Boissier, Recteur, Chimie appliquée.

Professeur honoraire: M. A.-Pyrame de Candolle, professeur de botanique à Montpellier.

Digitized by Google

Faculté des Lettres.

Doyen : M. Weber.
Secrétaire : M. Picot fils.

Professeurs.

MM. Simonde-Sismondi, Philosophie.
Duvillard, Littérature latine et grecque.
Weber, Littérature française.
Picot fils, Histoire.

École préparatoire de Droit.

MM. le chevalier Le Fort, Droit romain.
Girod-Jolivet, Droit français.

École préparatoire de Médecine.

MM. Odier, Médecine.
De La Rive, Chimie pharmaceutique.
Maunoir aîné, Anatomie.

Professeurs-Adjoints.

MM. J.-J. Schaub, Mathémathiques appliquées.
J.-P. Pictet, Physique expérimentale.
J.-L. Le Fort fils, Droit romain.
Necker fils, Minéralogie.
Maunoir cadet, Anatomie.
De Roches fils, Médecine.

Digitized by Google

F

(Page 50)

Calendrier Républicain français imposé à Genève.

Le calendrier républicain, nommé l'*Ère des Français*, date de la fondation de la République française qui eut lieu le 22 septembre 1792 de l'*Ère vulgaire*, dès ce moment officiellement abolie en France.

Il divise l'année en 12 mois égaux de 30 jours (360 jours), comme suit :

AUTOMNE (du 22 septembre, équinoxe) : *Vendémiaire* (mois des vendanges) ; *Brumaire* (mois des brumes) ; *Frimaire* (mois des frimats),

HIVER (du 22 décembre, solstice) ; *Nivôse* (mois de la neige) ; *Pluviôse* (mois de la pluie) ; *Ventôse* (mois du vent).

PRINTEMPS (du 22 mars, équinoxe) : *Germinal* (mois de la germination). *Floréal* (mois des fleurs) ; *Prairial* (mois des prairies).

Digitized by Google

ETÉ (du 22 juin, solstice) : *Messidor* (mois des moissons); *Thermidor* (mois des chaleurs); *Fructidor* (mois des fruits).

Le mois était divisé en 3 *décades* de 10 jours chacune.

Le 5me jour de chaque décade, *quintidi*, avait reçu pour parrain (en remplacement des saints) un nom tiré du *règne animal*.

Le 10me jour de chaque décade, *décadi*, avait reçu un nom d'*instrument agricole*.

Les 8 autres jours avaient reçu des noms de *plantes*.

Ainsi, par exemple :

1er	vendemiaire	Primidi	—	*Raisin.*
2me	»	Duodi	—	*Safran.*
3me	»	Tridi	—	*Châtaigne.*
4me	»	Quartiti	—	*Colchique.*
5me	»	Quintidi	—	CHEVAL.
6me	»	Sextidi	—	*Balsamine.*
7me	»	Septidi	—	*Carotte.*
8me	»	Octidi	—	*Amaranthe.*
9me	»	Nonidi	—	*Panais.*
10me	»	Décadi	—	CUVE.

Les cinq jours complémentaires (nécessaires pour parfaire les 365 jours) étaient consacrés aux fêtes du *Génie*, de la *Vertu*, du *Travail*, de l'*Opinion* et de la *Reconnaissance*. Tous les quatre ans (année

Digitized by Google

bissextile) un 6me jour complémentaire était consacré à la Fête de *la Révolution.*

Peu à peu 12 jours furent consacrés aux anniversaires des grands événements de la Révolution, comme le 21 janvier (mort de Louis XVI), le 9 thermidor (chute de Robespierre), etc.

« L'Almanach impérial » pour l'an XIII (qui contient de nouveau les *saints*) intitule encore ce calendrier l'*Ère de l'Empire français.* Il embrasse quinze mois, soit jusqu'au 30 Frimaire, an XIV. Il porte en regard les deux calendriers. Le calendrier républicain fut officiellement aboli à partir du 1er janvier 1806.

Digitized by Google

G

(Page 51)

Cercles existant à Genève sous l'Empire.

On en comptait au moins *trente*, d'ancienneté et d'importance très variées. Quelques-uns ne furent que passagers. Parmi les principaux on remarquait ceux :

1) de l'*Imprévu* et

2) des *Anonymes*, qui se fusionnèrent en janvier 1809 en un seul sous ce dernier nom d'Anonymes. Ils existent encore aujourd'hui et ont célébré en 1868 leur *centième* anniversaire,

3) des « *Mêmes*, » nom substitué à celui de *Sans-Culottes*,

4) des *Grenadiers*, plus tard les Vieux-Grenadiers,

5) des *Jean-Jacques*, rue Rousseau,

6) de *La Cloche*, aux Pâquis,

7) des *Mignons*, à la maison Chaillet, derrière le Rhône,

Digitized by Google

8) de *Boisy,* rue des Granges, devenu sous l'Empire le *Cercle Français,*

9) de l'*Écu de Genève* qui, après avoir été longtemps aux rues Basses et à Plainpalais, a remplacé plus tard le précédent dans la maison de Boisy,

10) *De la Rive,* rue de l'Hôtel-de-Ville, maison De la Rive ; plus tard le cercle *de la Terrasse.*

11) du *Jeune Cercle,* soit familièrement *des Chassis,* rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Micheli (N.-B. a peu duré),

12) de la *Galerie,* ou la *Calebasse,*

13) du *Consistoire,*

14) de la *Félicité,* formé de la réunion des deux précédents,

15) des *Oiseaux,*

16) des *Amis,*

17) des *Joyeux,*

18) des *Grecs,*

19) des *Artichauts,*

20) des *Braillards,*

21) de *la maison Machard,*

22) du *Berceau,*

23) du *Soleil-Levant,*

24) de la *Paix des Chasseurs,*

25) de l'*Égalité* ou de la *Fusterie,*

26) des *Bijoux,*

27) des *Délices,*

28) des *Couenneux.*

Digitized by Google

H

Personnel des diverses administrations à Genève sous l'Empire.

1° Administration municipale (p. 57).

Du 13 juin 1798 au 31 janvier 1799 : — M. Louis Odier.

Du 31 janvier 1799 au 15 juin 1799 : — M. Gabriel Butin.

Du 15 juin 1799 au 31 juillet 1801 : — M. Aubert.

Du 1er août 1801 au 30 septembre 1801 : — M. Pallard.

Du 1er octobre 1801 au . . mars 1814 : — M. F.-G. Maurice.

Adjoints de M. Maurice : MM. A.-L. Rilliet-Pictet ; — Jean-Georges Mallet.

Commissaires de police : MM. Jean-Salomon Victor ; — J.-F.-Alexandre Noblet.

Digitized by Google

Juges de paix, — canton *Est :* M. Aimé Roux ; — canton *Ouest :* M. Abr.-François Reuge ; — canton *Centre :* M. J.-J. Mattey.

Bureau de netteté : — MM. les commissaires de police : R. Mussard ; — Oltramare ; — J. Jaquet ; — A. Fabre ; — Darier père ; — DeChoudens-Melly ; — Daniel Pestre ; — Vaucher-Strubing ; — Petit-Senn.

2° Garde nationale sédentaire (p. 58).

Chef de la légion : M. Micheli-de Chateauvieux.

Adjudant-major : M. J.-F. Sautter, ancien général de brigade.

3me Cohorte (Genève-*Est*).

Chef de cohorte : M. Lullin-de Chateauvieux.

Adjudant : M. . . . . .

Grenadiers. — Capitaine : Simon Cayla ; — lieutenant : Samuel Richard ; — sous-lieutenant : Duchesne.

Chasseurs. — Capitaine : Richard Calandrini ; — lieutenant : Decerve fils ; — sous-lieutenant : M. . . . . .

4me Cohorte (Genève-*Ouest*).

Chef de cohorte : M. Lullin-Joly.

Adjudant : M. C.-G. Gallatin.

Digitized by Google

Grenadiers. Capitaine : Pierre Favre ; — lieutenant : Robert Céard ; — sous-lieutenant : Bellot.

Chasseurs. Capitaine ; M. . . . . ; — lieutenant : Joseph Pinon ; — sous-lieutenant : M. . . . . .

3° ORGANISATION DÉPARTEMENTALE (p. 86).

Préfecture.

Préfet : le baron Capelle ; — secrétaire général : J.-J. Councler (*sic*).

Conseillers de préfecture : MM. Fabri (de Gex) ; — A. Argand ; — Jean Picot.

Conseil général du Département.

MM. Lullin-de Chateauvieux ; — Louis Montfalcon ; — C.-Fr. Bastian ; — Isaac Vernet ; — M.-L. Rigaud ; — J.-M. Girod, de Thoiry ; — M. Mouchet, de Bonneville ; — J.-L. Saladin, du Vengeron ; — Jos. Christiné, de Chêne ; — L. De la Grange, de Bonneville ; — C.-J. Duval, de Gex ; — Jaques Lasserre ; — F.-M. Favrat, de Bellevaux ; — André Bron, d'Évian ; — L. Planchamp, de Bonneville ; — Henri Boissier, professeur.

Commissaire spécial de police : le baron de Melun.

Sous-préfet à Genève : A. Bourgeois de Jessaint

Digitized by Google

4° Organisation judiciaire.

Tribunal de 1re instance de Genève (civil et correctionnel).

MM. Jaques Le Fort, *président;* — J.-Ant. Claparède, *vice-président;* — Victor-Moënne Presset; — J.-P. Schmitmeyer; — J.-B. Frarin, *juge d'instruction;* — J.-L. Mallet; — Jos. Christiné; — C.-Joseph Barberat; — C.-J.-Louis Rocca.

Juges suppléants : MM. Pierre Girod; — G.-A. Rouph; — G.-Jérôme Roget, de Cholex; — Pierre-F. Bellot.

Procureur impérial : M. Louis Perrier.

Substituts : M. J.-L. LeFort fils et R.-L.-A. Céard.

Greffier : C.-V. Balleidier.

Cour d'Assises.

Se composait de : 1° un conseiller de la cour de Lyon, président; 2° quatre juges pris dans les membres du tribunal de 1re instance de Genève; 3° un procureur impérial au criminel; 4° le greffier du tribunal de 1re instance. Elle siégeait avec l'assistance de douze jurés.

Digitized by Google

5° Organisation commerciale.

Tribunal de commerce de Genève à la fin de 1813.

Président : Jaques Lasserre.

Juges : J.-J. Lullin ; — G.-L. Aubert ; — J.-L. Viollier fils ; — J. Matthey.

Suppléants : J.-F. Vieusseux ; — J.-M.-F. de Candolle ; — Godmard-Richard ; — Albert-G. Picot.

Greffier : J.-F. Barde.

Chambre de commerce.

Président : J. Odier-Chévrier.

Membres : H. Hentsch ; — Martin Delom ; — J.-E. Petit-Senn ; — L. Duchêne ; — J.-M.-E. Bois-de-Chêne ; — J.-P. Viollier.

Secrétaire : Simonde-Sismondi.

Digitized by Google

I

(Pages 108 et 128)

Proclamation d'indépendance du 31 décembre 1813.

« Les autorités françaises s'étant retirées de notre ville et de son territoire, et une partie de l'une des armées des Hautes Puissances qui travaillent à assurer à l'Europe les bienfaits de la Paix, étant aujourd'hui dans nos murs, il importe qu'il y ait un Gouvernement qui pourvoie aux divers besoins de notre Patrie. Le très illustre et très excellent Seigneur M. le comte de Bubna, commandant les armées de S. M. Impériale et Royale Apostolique dans nos contrées, nous ayant requis de créer dans ce but un Gouvernement provisoire d'une manière conforme aux circonstances actuelles, qui ne sauraient être d'une longue durée, et aux intentions bienveillantes des augustes Souverains coalisés, nous avons cru devoir nous occuper d'un objet aussi important. La confiance que nos compatriotes veulent bien nous

Digitized by Google

accorder, ainsi que le sentiment de nos devoirs envers eux, nous ont déterminés à prendre sur nous cette tâche honorable : nous n'y étions point étrangers par les emplois dont nous avions été légalement revêtus ; et nous avons bien cru mériter de la Patrie en nous adjoignant des citoyens qui jouissent, à juste titre, de l'estime et de l'affection publiques. En conséquence, nous soussignés, nous nous constituons en Gouvernement sous le titre de Syndics et Conseil provisoires, avec la charge d'administrer et de faire administrer la police et la justice, tant civile que criminelle ; les finances et tout ce qui tient aux impositions, perceptions et dépenses publiques ; de préparer les lois et les règlements qui nous paraîtront les mieux assortis à notre existence future ; de déléguer, s'il est nécessaire, une partie de ces pouvoirs à des Commissions qui nous aideront dans nos nombreuses occupations ; de nous adjoindre des coopérateurs dignes de la confiance publique ; en un mot, de pourvoir à tout ce qu'exige un établissement politique sagement organisé ; et cela jusqu'à ce que les circonstances momentanées qui entraînent cette mesure, aient cessé d'exister.

Reposons-nous sur les intentions bienfaisantes qui nous sont manifestées. Présentons-nous toujours tels que nous sommes aujourd'hui, c'est-à-dire comme une association d'hommes sages et paisibles,

Digitized by Google

liés entre eux par des sentiments de bienveillance et de confiance réciproques, par l'attachement à tous les devoirs que la Patrie et la Religion nous imposent, et dont nos ancêtres nous ont donné un si bel exemple. »

Genève, le 31 décembre 1813.

Signé : LULLIN (A. S.), — PICTET (A. S.), — DES ARTS, — GOURGAS, Seigneurs syndics ; — DE LA RIVE-RILLIET, — TURRETTINI, — PRÉVOST, — BOIN, anciens conseillers ; NECKER-DE SAUSSURE ; — SALADIN DE BUDÉ ; — PICTET-DE ROCHEMONT ; — — SARASIN ; — VIOLLIER ; — CALANDRINI l'aîné ; — COURONNE ; — TREMBLEY-VAN BERCHEM ; — ODIER-EYNARD ; — SCHMIDTMEYER : — DE LA RIVE-BOISSIER ; — VERNET-PICTET ; — FALQUET fils ; — MICHELI-PERDRIAU.

Au nom des Syndics et Conseils provisoires,

A. LULLIN.

Digitized by Google

K

(Page 137)

Le général Dessaix.

Le général Dessaix mérite une mention honorable dans les souvenirs relatifs à la Restauration de Genève. En 1814 et 1815 il montra, comme on l'a vu plus haut, beaucoup d'égards pour cette ville et la préserva, peut-être, des plus grands dangers.

Joseph-Marie Dessaix, né à Thonon en 1764, avait d'abord étudié la médecine à Turin et à Paris. En 1792 il proposa la création de la *Légion allobroge* et fut envoyé à Grenoble pour l'organiser. En 1803 il fut nommé général de brigade ; en 1811 général de division et son nom fut inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile. En 1814 il fut chargé de défendre la Savoie contre les Autrichiens et mérita le surnom de Bayard de la Savoie.

Le Dictionnaire historique de Bouillet le fait mourir en 1825. Il y a cependant à cela une légère difficulté.

Digitized by Google

Au printemps de 1831 le général Pannettier, assisté du nouveau préfet de l'Ain, M. Tondu, passait la revue, près de Gex, de la garde nationale de cet arrondissement. La revue avait été suivie d'un banquet auquel étaient conviés les principaux propriétaires du Pays de Gex.

L'écrivain de ces lignes représentait seul, dans cette réunion, le canton de Genève. Après plusieurs toasts, on l'engagea à dire quelques mots. De sa place il embrassait à la fois du regard les noyers voisins sur le sol français, les tours suisses de Saint-Pierre de Genève et les pentes sardes du mont Salève. Il en prit occasion de dire que, tout en respectant scrupuleusement les démarcations politiques, il exprimait le vœu de voir les trois nationalités, rapprochées par la nature dans la même enceinte de montagnes, vivre dans les meilleurs rapports, et qu'en conséquence il buvait à leur affectueuse union.

Ce toast fut accueilli avec bienveillance et l'on avait passé depuis quelque temps à d'autres sujets lorsque, de l'extrémité opposée de la table du banquet, un beau vieillard, d'une tournure militaire fort élégante, se dirigea vers le Genevois qui avait porté ce toast, s'assit à côté de lui et, lui serrant les mains avec effusion, le remercia vivement des paroles qu'il venait de prononcer, disant qu'elles

Digitized by Google

rendaient précisément ses propres sentiments, le vœu de toute sa vie, etc.

L'auteur du toast exprima à ce convive, qui lui était tout à fait inconnu, combien le plaisir qu'il éprouvait d'avoir pu lui être agréable serait augmenté s'il apprenait le nom de son interlocuteur ? — Je suis le général Dessaix, reprit-il. — Ah ! général, répondit le Genevois, il y a longtemps déjà que votre nom est connu et vénéré par moi, et je m'estime heureux de pouvoir être, en cette occasion, l'organe de la reconnaissance que vous ont vouée mes concitoyens.

Le général Dessaix, mort en réalité le 26 octobre 1834, n'a laissé que deux filles.

Digitized by Google

L

(Page 144)

Sur l'adresse au Conseil provisoire pour lui demander de reprendre ses fonctions (avril 1814).

(Extrait des notes de M. l'ancien premier syndic de Candolle sur les événements de 1813 à 1817)

« . . . 22 avril 1814. — Après le départ de M. de Bubna (dit l'auteur des *Notes*), j'avais eu l'idée de provoquer une Adresse au Conseil provisoire pour l'inviter à reprendre ses fonctions. J'en parlai au syndic Gourgas, qui me dit qu'il en conférerait avec MM. les syndics. Il m'apprit ensuite qu'on croyait que ce n'était pas encore le moment ; cependant j'appris quelques jours après qu'il y en avait une qui, me dit-on, avait été rédigée par M. Charles Lullin..., et je n'en eus connaissance que lorsque quelques citoyens de Saint-Gervais l'apportèrent chez mon fils pour la signer. Après en avoir ouï la lecture, je trouvai qu'elle débutait d'une manière qui n'était pas exacte et qu'elle était trop longue, ce qui en diminuait l'in-

Digitized by Google

térêt; mais comme toutes observations ou discussions auraient pu nuire à l'intérêt général, je signai sans hésiter en ajoutant à ma signature, sur la demande des susdits citoyens, « ancien 1er syndic. » Puis dans l'après-midi du 1er avril, ayant été prié de me rendre à une assemblée dans l'appartement de la maison Gallatin, à la Cité, j'y trouvai uue réunion de plusieurs citoyens notables de tous états, et particulièrement la plus grande partie des dizeniers, qui me demandèrent d'être à la tête de la députation qui devait remettre à MM. les syndics cette adresse au nom de la grande généralité des Genevois. Nous nous rendîmes en conséquence le 22 avril chez M. le Premier Syndic, où étaient rassemblés MM. les syndics.

« Note des personnes composant la députation :

« De Candolle, ancien 1er syndic; le général Sautter, Favre, Fleuret, Guerre, Mussard, Peyran, Resseguère, dizeniers; Edouard Naville, maire des Eaux-Vives; Sautter-Bordier, maire dans le mandement de Peney.

(Voir l'adresse dans l'*Histoire de la Restauration de Genève* par A. Rilliet, page 73.)

« En remettant l'adresse à MM. les syndics, je leur adressai un compliment où je m'exprimai de la manière dont j'aurais fait l'adresse si j'avais été appelé à la rédiger. En voici la copie :

Digitized by Google

Très Honorés Seigneurs (je ne voulus pas ajouter le titre de *Magnifique* au Conseil provisoire),

« Il est bien satisfaisant pour nous, Messieurs les syndics, d'avoir à vous présenter par cette adresse, signée par plus de six mille de nos concitoyens, tant de la ville que de la campagne, le tribut de reconnaissance que vous doit la patrie et les sentiments de la confiance que vous leur avez inspirés. Vous avez donné des preuves du plus noble dévouement en vous chargeant, dans des circonstances critiques, de la tâche pénible de restaurer le gouvernement; mais, T. H. S., cette patrie si chère exige de vous un sacrifice plus grand encore; des événements malheureux vous forcèrent à suspendre vos fonctions, et dans ce moment où l'horizon paraît s'éclaircir, elle vient, par l'organe de ses enfants, vous conjurer de les reprendre, avec les dignes collègues qui vous sont adjoints. Cet acte de patriotisme pourra, avec l'aide de Dieu, nous rendre à la liberté et au bonheur.

« Cette réunion unique dans nos fastes vous est un sûr garant, T. H. S., que les Genevois, instruits par le malheur, sont pénétrés de la nécessité de revêtir des sentiments de confiance, et de vivre entre eux dans la plus grande concorde. Ils vous devront des biens inappréciables et vous trouverez dans leur amour la plus douce récompense de vos services,

Digitized by Google

vous serez inscrits dans les annales de la République comme ses Restaurateurs, et vous serez bénis par nous et nos enfants de génération en génération.

« Agréez, Messieurs les syndics, avec l'expression de notre respect, les vœux que nous faisons pour votre bonheur. »

« Le 18 mai le Conseil provisoire fit venir les mêmes citoyens chez M. Pictet, syndic (en l'absence de M. le Premier), et les remercia de leur adresse. M. de Candolle prononça un second discours au nom des citoyens.

« C'était la veille, 17 mai, que les troupes autrichiennes avaient quitté Genève. »

Digitized by Google

M

(Page 168)

Adresse présentée au Conseil d'État provisoire le 20 août 1814, pour réclamer de lui un sursis de quelques jours à la votation des citoyens sur le projet de constitution.

« Très Honorés Seigneurs,

« Instruits du nouveau titre que vous venez d'acquérir à la reconnaissance publique par l'accueil que vous avez fait aux observations de divers citoyens, nous venons respectueusement solliciter V. S. d'accorder un sursis de peu de jours au terme fixé pour l'acceptation du projet de constitution.

« Les modifications que nous aurions à proposer à V. S. dans le délai qu'il vous plairait de lui fixer ne sont point maintenant de nature à changer les bases du projet. En supprimant quelques articles qui pourraient lui enlever un grand nombre de suffrages et laisser dans les cœurs, même après l'ac-

Digitized by Google

ceptation, un regrettable levain de mécontentement, ces améliorations concilieraient au projet la faveur générale, récompense précieuse de vos travaux, seul gage de la durée de votre œuvre.

« T. H. S., il est contraire au premier devoir du citoyen d'accepter une législation par un acte aveugle de confiance. Il n'est pas digne de magistrats respectés et aimés de proposer de tels sacrifices ni même de les recevoir. Tous les actes de l'enthousiasme sont passagers et trompeurs ; tous les actes de précipitation offrent une apparence de surprise. Plus nous craignons de rejeter un projet qui nous est proposé avec les intentions les plus pures, plus nous devons à V. S. et à nous-mêmes de solliciter un court délai qui peut prévenir ce malheur.

« L'esprit public est excellent ; point de partis, point de préventions ; chacun sent le charme comme la nécessité de la concorde. Cependant, on ne peut se dissimuler que l'opinion est alarmée, et — nous osons le dire — cette alarme est uniquement l'effet de ce que l'on a cru voir d'impérieux dans une marche rapide qui ne laissait rien ni à la réflexion, ni à l'espoir.

« Un seul mot de V. S. va tout calmer... Très peu de jours accordés au vœu public dissipera toutes les inquiétudes.

« Une crainte bien fondée, — celle d'agiter les

Digitized by Google

esprits en formant des réunions, — nous engage à ne présenter à V. S. que les instances d'un bien petit nombre d'individus. Mais dans cette circonstance même vous reconnaîtrez, T. H. S., que le sentiment qui nous guide est le plus digne de vous être offert.

« Nous sommes, avec un profond respect, de V. S. les très humbles et obéissants serviteurs,

Signé : Fr. Rocca père, ancien conseiller d'Etat; — M.-Aug. Pictet, professeur; — Pictet-Diodati; — Etienne Dumont; — Simon Roques; — Claparède, juge; — Vanière; — Bellot, avocat; — Prevost-Pictet; — Ch. de Constant; — Wæber, professeur; — Odier, docteur et professeur; — Chenevière, pasteur; — Puerari, pasteur; — L'Huillier, professeur; — Lavit-De la Rive; — Simonde de Sismondi; — De Roches père, principal; — De Roches fils, docteur; — Butini, docteur; — Maunoir, docteur; — Rocca fils, ancien officier; — Cougnard, avocat.

N.-B. — Nous estimons devoir transcrire, à la suite de cette adresse, l'accusé de réception que firent les signataires à la réponse négative qui leur fut adressée. Cette pièce, qui a été peu connue, donne à la demande faite son vrai caractère.

Digitized by Google

« Très Honorés Seigneurs,

« Les soussignés avaient demandé à V. S. un délai de peu de jours seulement, dans le but et dans la juste espérance de rallier à la Constitution nouvelle un plus grand nombre de suffrages par d'importantes modifications dont elle leur paraissait susceptible.

« Comme nous l'avions annoncé à V. S., ces amendements n'en auraient altéré les bases ni aux yeux des illustres plénipotentiaires auxquels elles avaient été communiquées, ni à ceux de nos augustes et précieux alliés.

« . . . V. E. en ont jugé autrement et la réponse dont elles nous ont honorés contient le refus de tout délai, refus motivé sur la raison d'Etat, la même sans doute qui vous avait engagés, T. H. S., à publier, sans pressentir l'opinion, cette charte préparée dans un secret rigoureux, et à n'accorder que cinq jours pour son examen.

« Nous voulons, T. H. S., respecter ce motif, et, puisqu'il se fonde sur des circonstances qui nous sont inconnues, nous devons croire que V. S. ne s'en exagèrent pas le danger.

« Mais, pour que V. S. puissent, si elles le désiraient, s'éclairer pleinement sur les motifs qui nous

Digitized by Google

portaient à solliciter un délai si court, nous avons l'honneur de leur rappeler que nous étions prêts à leur soumettre les principales observations que, dans son état actuel, le projet nous avait suggérées à tous presque également, observations dont il nous semblait impossible que quelques-unes au moins n'eussent été admises par V. S., si elles nous avaient accordé les moyens de les leur présenter. Ces observations, qui eussent expliqué et, peut-être, trop justifié nos craintes, aujourd'hui nous les condamnons volontiers au silence.

« T. H. S., si jamais quelque ennemi de notre patrie voulait essayer de travestir d'une manière dangereuse pour l'Etat l'intention qui nous a guidés dans un acte aussi simple que patriotique, V. S. pourraient toujours lui répondre en lui présentant nos signatures.

« Pour tout homme de bonne foi, en effet, — et certes l'intérêt de l'Etat peut seul nous engager à faire cette remarque, — pour tout homme de bonne foi, il sera toujours évident qu'aucun motif, aucune passion autre que celle du bien public n'a pu rapprocher spontanément et subitement quelques individus étrangers pour la plupart les uns aux autres, qui n'ont de qualité commune que celle de bons et anciens Genevois, et leur inspirer de se réunir pour une demande qu'ils jugeaient utile, urgente et dans

Digitized by Google

l'intérêt même d'un gouvernement que nous ne cesserons d'accompagner de nos vœux dans tout ce qu'il entreprendra pour le bonheur de notre chère Genève.

« Agréez, T. H. S., etc. »

(*Suivent les mêmes signatures que ci-dessus.*)

« Voilà, — écrivait M. Etienne Dumont en 1829, « — quelle fut la véritable origine de cette opposi- « tion qui signala la première période de notre Con- « seil Représentatif. Qui se ferait scrupule de « l'avouer, puisqu'elle n'a eu que des résultats avan- « tageux, et que nous avons dû à la loyauté et à la « franchise des débats tant de progrès en tout sens, « tant d'améliorations dans nos lois qui ont rendu « notre Constitution plus populaire ?..... »

Cette opposition, soit le parti libéral, momentanément méconnu par quelques esprits peu judicieux et peu justes, ne laissa pas que de se retrouver, lors du premier et seul jour de trouble qu'ait eu Genève durant vingt ans (émeute dite *des pommes de terre*, en 1817), au premier rang des défenseurs de l'ordre et des lois, chacun dans les limites de ses forces et de sa compétence. Ainsi le lieutenant-colonel Favre-Bertrand et le capitaine Fazy-Pasteur, à la tête des milices ; MM. les professeurs Prevost et de Candolle, en publiant des brochures éminemment sages ;

Digitized by Google

MM. Dumont et Bellot, en allant haranguer les citoyens dans les quartiers les plus agités. Enfin M. Pictet-Diodati (faussement tenu pour le rédacteur de l'adresse ci-dessus, laquelle était de MM. Bellot et de Sismondi), devenu président de la Cour suprême, exigea que les débats de l'affaire des *pommes de terre* eussent lieu avec la plus complète publicité, et sans la présence d'aucun homme armé dans le sanctuaire de la justice. Après douze séances parfaitement calmes, la Cour rendit, *sans jurés*, un jugement d'une sévérité graduée, allant de cinq ans de fer à six mois de prison, contre huit citoyens convaincus de sédition et de pillage; ce jugement auquel l'indépendance bien connue du Président assura l'assentiment de la population tout entière, eut pour résultat de procurer à Genève une tranquillité complète durant dix-sept ans, soit jusqu'à l'affaire *des Polonais* en 1834.

Digitized by Google

N

(Page 173)

Résumé de l'organisation politique de la République de Genève.

La ville de Genève, à dater de la réunion à l'empire d'Allemagne de la Bourgogne transjurane (1033), devint une cité impériale où se développait, sous la suprématie présidentielle d'un évêque, une petite communauté d'hommes libres, reconnus officiellement citoyens (*cives*) dès 1124.

Durant plusieurs siècles, ceux-ci luttèrent contre les princes voisins toujours acharnés à les asservir.

Entre 1518 et 1536 Genève, grâce au courage et à l'union de ses citoyens qu'assistaient leurs combourgeois de Fribourg et de Berne, s'éleva à la position de République indépendante. L'alliance suisse avait suffi pour éloigner à jamais tous les nobles savoyards qui jusqu'alors remplissaient cette ville.

Dès ce moment (1540) Bonivard présente la république naissante comme le type de la démocratie.

Digitized by Google

« La Démocratie, dit-il, ou état populaire, est « quand on élit au gouvernement riches et pauvres, « pêle-mêle, sans faire distinction des états, comme « nous l'avons maintenant à Genève, à l'exemple « de Messieurs des Ligues auxquels nous sommes « alliés. »

En effet, Genève ville, comme nous l'avons déjà dit, alors exclusivement commerçante, sans noblesse nationale, sans guerriers puissants, sans territoire rural, Genève ne présentait aucune base ni aucun élément à une aristocratie.

La Réforme, de son côté, fut à Genève essentiellement démocratique, et Calvin lui-même, bien qu'ayant l'instinct personnel du despotisme, comme tout génie qui se sent chargé d'un mandat spécial, fonda l'organisation de la Genève protestante sur le principe populaire et le nivellement des citoyens[1].

Enfin la glorieuse nuit de l'Escalade, où tous les Genevois combattirent en frères au même rang, sans qu'on puisse constater qu'aucun commandant en chef les ait dirigés dans cette lutte, offre le plus saillant exemple de la démocratie se défendant et se sauvant elle-même.

C'était toujours le noble cri de ralliement des Eidgnots de 1519 : *Touche l'un, touche l'autre !*

[1] Les lois somptuaires, qui divisaient les citoyens en classes, ne furent promulguées qu'après la mort de Calvin.

Digitized by Google

Peu à peu, cependant, une sorte de Patriciat envahit la magistrature. Plusieurs causes amenèrent ce changement :

1° L'arrivée à Genève, la réception à la bourgeoisie et, enfin, *après l'Escalade,* l'élection au Syndicat de « réfugiés pour la Foi, » dont la naissance et les habitudes différaient fort de celles des indigènes, créérent entre les citoyens des distinctions, même des inégalités, soit politiques soit sociales. Les réfugiés de la première immigration (vers 1550) étaient souvent des gentilshommes et des guerriers.

2° Par un étrange contre-coup, la suppression de l'ancien usage de choisir deux des quatre syndics dans chaque moitié de la ville (savoir deux sur le haut de la colline et deux dans « les rivières, » soit le bas), suppression motivée sur la rareté de candidats éligibles *dans le haut*, amena des résultats tout à fait opposés à ceux que l'on espérait. Loin de faire prendre une plus forte proportion de magistrats *dans le bas*, on en prit moins que jamais. Plusieurs familles vouées au service du pays, qui jusqu'alors avaient résidé dans cette partie de la ville pour pouvoir la représenter au gouvernement, n'en sentirent plus la nécessité et trouvèrent plus commode de se rapprocher de l'Hôtel de ville, siége des autorités. De là vinrent que les gouvernants, groupés autour de cet édifice, furent séparés des gouver-

Digitized by Google

nés, et que l'esprit de discorde ou de parti put diviser les Genevois en « gens du haut » et « gens du bas. »

3° La force naturelle des choses, c'est-à-dire la lassitude des citoyens, rassurés en même temps que fatigués, à la suite de près d'un siècle de luttes triomphalement terminées par la victoire de l'Escalade, les amenait à se reposer du fardeau d'affaires désormais moins palpitantes sur des délégués dont les noms leur inspiraient confiance, comme leur rappelant des services rendus à la république.

De ces trois causes combinées naquit, comme nous l'avons dit, une sorte de Patriciat politique.

Ce patriciat, qui fut longtemps un fait sans jamais être un droit, déploya de nombreuses vertus publiques et privées.

Il se distingua par une absence complète de tyrannie individuelle. Quatre syndics, à peu près égaux en pouvoir, ne délibérant jamais qu'en commun (collégialement), élus seulement pour un an et ne pouvant être réélus qu'à un an d'intervalle, étaient impuissants à rien faire dans l'intérêt d'une ambition personnelle. La probité la plus sévère, le zèle le plus dévoué, dans certaines races une affabilité qu'on ne trouvait jamais en défaut, étaient les traits distinctifs de ces austères magistrats. Joignez-y la simplicité de leurs habitudes, la pureté de leur

Digitized by Google

foyer domestique, enfin un désintéressement qui poussait des hommes presque sans fortune à consacrer, à peu près gratis, leur vie au service de l'Etat. Plus une famille avait été longtemps dans la magistrature, plus elle restait dans une position pécuniairement modeste.

Malheureusement, ce patriciat fut atteint à son heure des infirmités que la faiblesse humaine devait engendrer dans un groupe isolé sur le haut d'une pyramide. Il se laissa aller peu à peu à une défiance hostile contre ce qui troublait ses habitudes. Un perfectionnement qu'il n'avait pas conçu devenait à ses yeux une innovation suspecte et même séditieuse. Cette rouille de l'immobilité, qui a oxydé et dissous tant de gouvernements consciencieux, s'appelle *esprit de corps* au début de la maladie ; il est l'*esprit de coterie* dans ce qu'il a de plus étroit ; il devient enfin l'*esprit de parti* lorsqu'il atteint son plus sérieux développement.

Après un siècle (le dix-septième) de calme et de sommeil relatif, cet instinct de concentration et d'exclusisme arriva à son point culminant vers 1707. A cette époque le Deux-Cents, devenu par l'abandon du Conseil général le véritable pouvoir souverain dans l'État, voyait sans scrupule insérer dans ses Registres que Monsieur tel ou tel y avait été élu... « pour faire plaisir à son beau-père.» Un petit nom-

Digitized by Google

bre de familles alliées entre elles, et dont quelques-unes comptaient jusqu'à dix membres dans ce Conseil, y disposaient de la majorité. Enfin dans le Petit Conseil, qui élisait les membres du Grand, deux syndics, beaux-frères l'un de l'autre, avaient chacun en Deux-Cents six fils, presque tous en même temps officiers dans des services étrangers !

Et cependant, au moment où ces abus s'élevaient le plus haut, le principe constitutionnel subsistait toujours le même, et le chef de l'État, en le rappelant aux citoyens, leur faisait mesurer la distance dont ils s'en étaient écartés.

Le premier syndic J.-Robert Chouet, l'illustre professeur de Saumur, s'exprima comme suit en ouvrant le Conseil général du 5 mai 1707 :

« Il serait absurde de demander chez nous quel « est le souverain. Ce Conseil (le *Conseil général*) « l'est seul dans l'État. En douter serait un crime. « Notre gouvernement est donc démocratique. »

Dès lors le verre était plein ; il était en même temps secoué. — Il devait verser.

La catastrophe était d'autant plus inévitable que si la première immigration réformée (1550 et environ) avait amené à Genève des seigneurs français et italiens, éléments naturels d'aristocratie qui se transformèrent plus tard en *Négatifs*, la seconde immigration, arrivée 140 ans plus tard, par suite de

Digitized by Google

la révocation de l'Édit de Nantes, y amena en majorité des petits propriétaires ruraux, des bourgeois, des industriels, voués souvent à la culture et à la préparation de la soie, qui devaient renforcer l'esprit démocratique et devenir, dans la suite, des *Représentants.*

Mais le plus grand danger du patriciat politique à Genève ne vint pas de lui-même.

Une autre nature d'inégalité, une autre cause de séparation entre les citoyens, fondait peu à peu une fragile Aristocratie qui détournait tout à fait ce mot de son noble sens primitif, « *le pouvoir des meilleurs,* » et qui, en venant se greffer en quelque sorte sur le patriciat politique, le compromettait du poids de son impopularité.

Cette aristocratie, trop souvent entachée de luxe et d'orgueil, prenait sa source dans quelques rapides fortunes sans proportion avec celles du reste des citoyens ; — dans des *rentes sur des Compagnies et sur l'État,* inventées avec le siècle, et permettant au rentier une oisiveté plus ou moins dédaigneuse du travail et des travailleurs ; — enfin dans le service militaire étranger. Celui-ci rapportait de Versailles ou de Turin à Genève des habitudes incompatibles avec l'égalité démocratique qui restait officiellement à la base des institutions nationales ; égalité dont le retour pratique était dorénavant ré-

Digitized by Google

clamé par des voix toujours plus nombreuses et plus ardentes.

D'ailleurs les circonstances de l'époque augmentaient d'heure en heure la dissonance.

Partout, en effet, — dans le sein même de la petite Genève comme tout autour de ses étroites murailles, — s'allumaient au souffle du siècle mille flambeaux propres à la fois à éclairer et à éblouir, à vivifier et à détruire, toujours à exciter les passions!

Montesquieu faisait sa première apparition à Genève. Rousseau et Voltaire, pendant vingt-cinq ans, y remplissaient la scène. L'*Encyclopédie* venait y chercher des rédacteurs et des articles. Les Tronchin et les Turrettini, les Vernet et les Vernes y combattaient ou opéraient dans l'église une évolution grosse de conséquences. Mouchon et Romilly étaient appelés le Bourdaloue, le Massillon de Genève. Dans toutes les sciences, une foule d'hommes éminents étendaient incessamment le domaine de la pensée et des recherches. Quelle série, de Burlamaqui (mort en 1748), en passant par Abauzit, Lesage, Deluc, Fatio de Duillier, Micheli, Abraham Trembley, Ch. Bonnet, Senebier, jusqu'à de Saussure (mort en 1796). Cramer, le profond mathématicien; Calandrini, l'illustre professeur, son rival et son ami; Jalabert, le savant physicien; J.-L. Pictet qui, bien qu'avocat éminent, était allé avec l'astronome Mal-

Digitized by Google

lat observer au pôle nord le passage de *Vénus*, — passaient tous du domaine de la science à la direction du gouvernail de l'Etat; Argand, génie méconnu, inventait un appareil d'éclairage auquel Quinquet, nouvel Améric Vespuce, savait imposer son nom. — La médecine avait son contingent d'illustrations : Tronchin, Butini, De la Roche, Odier, Cabanis et Joly, modeste autant que respectable.— La peinture présentait les siennes, héritières de Petitot, Arlaud, Dassier, Huber, Liotard, St-Ours. — L'industrie ne restait pas en arrière : Chambrier, Cresp, Luya éclairaient de nouvelles lumières les mystères de leur profession; — Droz, citoyen adoptif de Genève, étonnait le monde par ses automates.

Mais tandis qu'effrayée encore par l'ombre austère de Calvin, la poésie *seule* faisait complétement défaut, l'histoire, associée à la politique, fermentait dans toutes les têtes. Bérenger s'étendait à l'infini sur les querelles de ses concitoyens. D'Yvernois dédiait à Louis XVI l'Histoire des Révolutions de Genève. Delolme expliquait aux Anglais leur propre constitution. L'éloquent procureur général Tronchin luttait contre Rousseau avec des armes presque égales. Necker, Mallet-Dupan, Étienne Dumont, Du Roveray, Clavières abordaient la révolution française de points de vue très différents.

En arrière d'eux, bien que leurs aînés, une foule

Digitized by Google

de citoyens obscurs émettaient dès longtemps sur les grandes questions constitutionnelles des idées plus ou moins justes, mais toutes palpitantes de vie. On composerait une bibliothèque des écrivains politiques de la Genève du XVIIIme siècle. — Leur nom est légion.

Si l'on ajoute à tous ces foyers ardents l'instinct — que, trois siècles auparavant, l'ermite couronné de Ripaille attribuait aux Genevois — *de désirer toujours quelque chose de nouveau !*

Enfin, pour compléter la force motrice, une industrie nationale, savante, pensante, indépendante, qui devait aiguiser toujours davantage les esprits à la fois fiers et curieux de ce petit peuple libre, — on comprendra facilement les agitations perpétuelles où semblèrent se complaire, pendant tout le dix-huitième siècle, les citoyens genevois.

Problèmes insolubles, agitations stériles, qui devaient se perpétuer, en s'aggravant, jusqu'au jour où le même gouffre engloutirait à la fois tous les partis et la patrie elle-même.

Il fallait sortir du creuset d'une longue épreuve purifiés et amalgamés à la fois.

Digitized by Google

O

(Page 232)

Le Comté de Genevois.

Alors qu'en 1536 les Bernois, conduits par le grand avoyer Nægueli, se dirigèrent vers les rives du Lèman, partout à un sentiment d'espérance se joignit un vague frisson de terreur. En 1530 les exigences brutales et gloutonnes des *Allemands*, comme on les appelait, avaient épuisé le pays romand. Autant, en descendant sur les terres *welsches*, les Bernois étaient préoccupés du désir d'y être bien nourris, autant le territoire envahi était-il inquiet des moyens de pourvoir à ces exigences.

A cette époque, le comté de Genevois était, depuis vingt-six ans (1510), l'apanage — détaché des autres États de la maison de Savoie — d'un ex-évêque de Genève, Philippe, prince de cette maison qui, mis dans les ordres malgré lui, avait promptement jeté le froc aux orties. Tout en conservant son

Digitized by Google

comté de Genevois, que venait de lui octroyer son frère aîné, le duc régnant Charles III, l'ancien évêque s'était retiré en France auprès de son neveu, le roi François Ier. Celui-ci l'avait créé duc de Nemours et marié à Charlotte d'Orléans-Longueville. Ce duc Philippe de Nemours, demeuré comte de Genevois, était mort en 1525 à la bataille de Pavie, et son comté, passé entre les mains de sa veuve, était devenu fort étranger aux destinées des autres États de la maison de Savoie.

Lors de cette invasion de 1536, des envoyés de la duchesse de Nemours furent à la rencontre des Suisses et leur offrirent des vivres sous la seule condition que l'on n'entrerait pas sur le petit territoire de la duchesse, son comté de Genevois. Les chefs bernois se hâtèrent de donner cette promesse sans en prévoir les conséquences, et les Registres authentiques constatent que Nægueli, à peine introduit dans le Conseil des Deux-Cents à Genève, avec son état-major, s'informe avec soin des frontières de la duchesse de Nemours, afin de ne point les franchir, « attendu qu'elle est bonne amie de cet État; » et, à cet effet, il y fait placer partout des poteaux indicateurs.

Or, à cette date, le comté de Genevois s'étendait, sous la forme d'un fer de lance, d'Annecy à Gaillard près Genève, ayant la montagne de Salève pour

Digitized by Google

son axe central, et touchant d'un côté à la chartreuse de Pomiers et de l'autre à l'ancienne forteresse de La Roche. Il séparait les unes des autres les provinces dont se composaient au nord les Etats de la maison de Savoie, savoir le Pays de Gex et la Savoie propre, du Chablais et du Faucigny.

Lorsque les ecclésiastiques de la communion romaine, qui naguère remplissaient Genève, avaient en 1535 quitté cette ville gagnée à la Réforme, ils s'étaient tous, à l'exception de l'évêque Pierre de la Baume qui avait gagné son abbaye de Saint-Claude, tous, disons-nous, savoir le Chapitre, l'Officiel, les ordres religieux, etc., retirés à Annecy, qui était inaccessible, comme nous venons de le voir, aux armes bernoises et partant à l'influence de Genève. Là, comme dans une place d'armes imprenable, l'évêché de Genève s'était reconstitué et maintenu pendant qu'à droite et à gauche tout le pays devenait protestant.

Dans cette citadelle, l'évêque, bien éloigné de vouloir prendre le titre d'évêque d'Annecy, avait persité à ne porter que le titre d'*évêque et prince de Genève,* toujours préoccupé de l'ardent désir de rentrer dans cette ville insurgée contre Rome.

En attendant de reprendre la ville, ce qui était plus difficile, il aspirait à reprendre le plus possible de l'*évêché,* soit du diocèse, et bien que le traité qui, en

Digitized by Google

1564, rendit au duc de Savoie le Chablais et le Faucigny, eût réservé le maintien de la foi évangélique, on comprend que la ferveur habile d'un prélat comme François de Sales, aidé de l'influence et de la puissance matérielle du souverain rétabli dans ses États, ait permis aux batteries d'Annecy de rétablir également dans la vallée la foi catholique.

Si le comté de Genevois ne s'était pas trouvé en 1536, par un étrange hasard, séparé des États de la maison de Savoie et déclaré neutre et inviolable, grâce à l'appétit de l'armée bernoise, considération alors importante, n'est-il pas probable que la Réforme se fût établie dans le comté de Genevois comme tout à l'entour ? — et que, tout point d'appui rapproché manquant au parti catholique, la Réforme étant *une et compacte d'Évian à Gex*, celle-ci n'aurait point rencontré d'adversaires sérieux ? Dès lors tous les fragments de territoire qui composent le canton de Genève se trouveraient aujourd'hui n'avoir qu'un seule et même foi.

Nous laissons discrètement à chacun le soin de mesurer les probabilités de ce résultat.

Digitized by Google

P

Statistique du futur Canton de Genève au 31 décembre 1813.

Département du Léman : 208,500 habitants ;

divisé en trois arrondissements : Genève 100,000 hab.
Bonneville 68,000 »
Thonon 40,000 »

L'ancienne république de Genève se composait de :

1° La ville 22,300 hab.
2° Quinze communes protestantes 9 139 »

Savoir :

	Populat.	Maire.
Avully	386	J.-P. Pictet, pl. tard cons. d'Etat.
Cartigny	470	B. Roux.
Céligny	295	J. Chenevard.
Chancy	336	J.-P. Revaclier.
Chêne-Bougeries	728	F. Jouvet.
Cologny	519	H. Boissier.
Dardagny	497	J.-P. Horngacher.

Digitized by Google

	Populat.	Maire.
Eaux-Vives	860	J.-E. Naville, pl. tard cons. d'Etat.
Genthod	206	A. de Saussure.
Jussy	990	J. Micheli.
Plainpalais	1189	A.-J. Dunant.
Petit-Saconnex	940	David Soret.
Satigny	734	D.-A. Sautter.
Russin	441	P. Deonna.
Vandœuvres	548	M.-F. De Roches, cons. d'Etat.

SIX COMMUNES DU PAYS DE GEX.

Collex-Bossy	624	Alexis Saladin.
Meyrin	609	V. Perrault de Jottens.
Pregny	389	J.-A. Panchaud.
Saconnex le Grand	315	A.-G. Fatio, cons. d'Etat.
Vernier	568	A. Fournier.
Versoix	640	J.-G. Mégard.

SEIZE COMMUNES SAVOISIENNES.

Aire-la-Ville	152	J.-P. Gallay, maire de Bernex.
Avusy-Laconex-Soral	394	C.-J. Delaunay.
Bernex-Onex-Confignon	1263	J.-P. Gallay.
Carouge	3119	L. Montfalcon, cons. d'Etat.
Chêne-Thonex	2019	A. Chatrier, cons. d'Etat.
Choulex	400	F. Bourgeois, maire de Meinier.
Collonges-Bellerive	444	A. Falquet.

Digitized by Google

	Populat.	Maire.
Compesières	1382	H.-L. Micheli, cons. d'Etat.
Corsier	563	. . . . .
Hermance	377	P.-F. Montillet.
Lancy	508	J. Marignac, cons. d'Etat.
Meinier	877	F. Bourgeois, *voir* Choulex.
Perly-Certoux (dét. de St-Julien)	?	
Presinges (id. de Ville-la-Grand)	?	
Troinex (id. de Bossey)	?	
Veirier	358	C.-F. de la Fléchère.

RÉCAPITULATION APPROXIMATIVE.

Genève ville		22,300	âmes.
13 communes	protestantes	9,139	»
6 »	françaises	4,350	»
16 »	savoisiennes	12,700	»
	Total	48,489	âmes.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction 1

Avant. — Genève sous l'Empire 5

Traité de Réunion. 21

Invasion de 1813-14 94

Pendant. — La renaissance de Genève. 98

Après. — Le canton de Genève. 154

Conclusion 231

Annexes 241

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073824946

Digitized by Google

Digitized by Google